



**CONTRAT DE RELANCE ET
DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
COTE D'ALBATRE**

ENTRE

- La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBATRE, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est à CANY-BARVILLE (Seine-Maritime), 48 bis route de Veulettes, identifiée sous le numéro SIREN 200 069 839.

Représentée par Monsieur Jérôme LHEUREUX, en qualité de Président de ladite Communauté de Communes, fonction à laquelle il a été nommé aux termes de la délibération n°200716-02 du Conseil Communautaire en sa séance du 16 juillet 2020.

Agissant aux présentes en vertu de la délibération n°210628-63 prise lors du Conseil Communautaire en sa séance du 28 juin 2021, dont une copie est annexée aux présentes (annexe n°1),.

ci-après, la « **Collectivité** bénéficiaire » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par le Préfet du département de la Seine-Maritime,

ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Table des matières

Préambule	7
Article 1 : Objet du contrat.....	8
Article 2 : Engagement général des parties.....	8
Article 3 : Projet de territoire.....	9
3.1 Présentation générale du territoire.....	9
3.1.1 la démographie	9
3.1.2 les caractéristiques de la population	12
3.1.3 La démographie des entreprises.....	12
3.1.4 Le tourisme un secteur en développement... durable	15
3.2 Une transition écologique amorcée.....	17
3.2.3 Traitement des déchets/ Economie circulaire.....	26
3.2.4 Agriculture et alimentation locale	28
3.2.5 Actions en matière de biodiversité.....	31
Lutte contre l'artificialisation des sols	31
3.2.6 Eau et assainissement :	33
3.3 Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique.....	34
3.4 La participation des habitants et des acteurs de la société civile.....	36
3.5 Présentation des priorités stratégiques du territoire	36
3.5.1 Objectifs stratégiques et les axes du projet.....	36
3.5.2 Programme d'actions.....	36
3.5.3 Actions matures.....	50
3.6 Budget prévisionnel.....	64
Article 4 : Gouvernance	64
4.1 Comité de pilotage	64
4.2 Equipe projet.....	64
4.3 Organisation générale	65
Article 5 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.	66
Article 7 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat.....	66
Article 8 : Traitement des litiges	67
ANNEXES	68
● Annexe 1 – Délibération du Conseil Communautaire	68
● Annexe 2 - Liste des contrats en cours signés avec l'État	69
● Annexe 3 - Fiches Actions.....	70
1- Réhabilitation de deux logements communaux dans l'ancien presbytère	71

2- Réhabilitation du presbytère en mairie	74
3 – Agrandissement du centre municipal de santé, mise aux normes phoniques et électriques.....	77
4- Réhabilitation de la toiture du centre municipal de santé.....	80
5- Accessibilité de la salle municipale et de la mairie	83
6- Remplacement de la chaudière de la salle polyvalente	86
7- Passage des éclairages au LED du Groupe scolaire.....	89
8 – Remplacement des menuiseries de la mairie	92
9 – Rénovation des menuiseries extérieures sur l'école élémentaire Louis Pergaud.....	95
10 – Réfection et isolation thermique des toitures des bâtiments de la place Robert Gabel	97
11 –Étanchéité et rénovation des tennis couverts.....	100
12 – Rénovation énergétique de la salle des Fêtes	103
13- Réfection de la toiture de la Cantine du Groupe scolaire Charles de Gaulle.....	106
14 – Réfection de la salle cauchoise	109
15- Installation d'un système de vidéoprotection	112
16 – Rénovation des huisseries de la mairie	114
17 – Rénovation des menuiseries du bâtiment principal du camping ainsi que l'accueil et la barrière.....	116
18 – Travaux dans le camping municipal.....	118
19 – Opération de reprise de concession dans le cimetière.....	120
20 – Réfection de la toiture de l'école.....	122
21 – Salle de sport LECORDIER.....	124
22 – Rénovation des menuiseries du secrétariat de la mairie.....	126
23 – Remplacement des postes informatiques du secrétariat de la mairie	128
24 – Réhabilitation de la mairie	130
25 – Rénovation énergétique de la mairie	133
26 – Création d'un ossuaire, relevé de concession et création d'un jardin du souvenir..	136
27 – Rénovation de la toiture de la salle de sport et installation de panneaux solaires ..	138
28 – Isolation du logement communal	140
29 – Réhabilitation d'une habitation communale typique et de caractère.....	142
30 – Création d'un columbarium.....	145
31 – Aménagement d'un espace cinéraire	147
32 – Réfection d'un chemin communal.....	149
33 - Mise aux normes PMR des bâtiment communaux, voiries, parking	151
34 – Accessibilité du cimetière	153

35 – Equipement numérique pour l'école	156
36 – Equipement numérique pour les classes élémentaires de l'école	158
37 – Sécurisation d'un bâtiment communal	160
38 – Equipement informatique, accès au numérique des école maternelles « les lutins » de Cany-Barville.....	160
39 – Aménagement de vestiaires dans un local technique	160
40 – Socle numérique des écoles.....	160
41 – Accessibilité du terrain de tennis	160
42 – Accessibilité du cimetière	160
43 – Mise en accessibilité des bâtiment communaux	160
44 – Ecoles numériques Angiens, Bourville, Houdetot	160
45 – Création d'un périscolaire en remplacement d'une salle de classe	160
46 – Travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapés et aux PMR des sanitaires de la salle des sports Aimé Gayraud	160
47 – Mise aux normes de la défense incendie.....	160
48 - Projet de valorisation du territoire par le biais de parcours de mémoire « juin 1940 »	161
49 - Réaménagement du skate-park sur la base de loisirs du Lac de Caniel.....	164
50 – Réhabilitation des centres nautiques de Veulettes-sur-Mer et Saint-Aubin.	167
51 - Aménagement paysager et environnemental d'un espace communal.....	170
52 – Aménagements portuaires pour le développement touristique du territoire de la Côte d'Albâtre.....	173
53 – Promouvoir la destination touristique « Côte d'Albâtre, Authentique par nature »..	175
<i>Promouvoir la destination touristique « Côte d'Albâtre, Authentique par nature ».....</i>	176
54 – Aménagement d'un terrain communal en un lieu « Nature et Culture Centre Village »	177
55 - Etanchéité de la mare communale	179
56 – Travaux de restauration de l'Eglise.....	182
57 - Restauration des murs de l'église.....	184
58 – Travaux dans l'église pour endiguer la mérule.....	186
59 – Travaux de rénovation du pignon de l'église.....	189
60 – Restauration du clos et du couvert de l'église Saint-Martin dit Saint-Lezin	192
61 – Aménagement du Front de mer – phase 2	194
62 - Rénovation de l'église	196
63 – Création d'une aire de jeux.....	198
64 – Nettoyage du mur du cimetière et réfection des barrières.....	198
65 – Réfection du calvaire	198

66 – Sécurisation de la sortie de l'école par des protections	198
67 – Installation d'un « free ride ».....	198
68 – Installation d'un terrain multisports	198
69 – Travaux sur l'église.....	198
70 – Rénovation des trois courts de tennis.....	198
71 - Développer l'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire	199
72 – Recrutement d'un chef de projet « Petites Villes de Demain ».....	201
73 - Aide locale aux commerces.....	203
74 - Elaboration du projet de territoire	205
74 – Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences Territoriales (GPECT) – Phase diagnostic.....	207
● Annexe 4 - Indicateurs de suivi et d'évaluation.....	210

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020 et des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de cette crise qu'ont pu prendre les acteurs locaux, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Ce projet de territoire est formalisé entre la collectivité et l'Etat par des Contrats territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent en effet des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

*Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de **simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants** avec les collectivités, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux, pour en faciliter la mise en œuvre coordonnée par l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.*

Il s'agit à court terme d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022, et y contribueront en favorisant l'investissement public et privé dans tous les territoires.

Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, le CRTE permettra d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.

Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat de relance et de transition écologique (« le contrat ») a pour objet de consacrer l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficiente aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi et en plaçant au cœur du projet de territoire l'objectif transversal de transition écologique incluant les transitions démographique, économique et numérique.

En s'appuyant sur un diagnostic, il décrit le projet du territoire en identifiant des axes de travail et les modalités de mise en œuvre dans le territoire de l'établissement public de coopération intercommunale de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre au travers d'actions concrètes à court, moyen et long terme.

Il expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

Article 2 : Engagement général des parties

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites dans le contrat.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) dans le respect du principe d'annualité budgétaire l'Etat s'engage à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- La **Collectivité** bénéficiaire s'engage (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ; (ii) à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs, (iii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Article 3 : Projet de territoire

3.1 Présentation générale du territoire

Situation : nord-ouest de la France, bordure des falaises du littoral de la Manche, dans le département de la Seine-Maritime, Région Normandie.

Nombre de communes : 63 communes depuis le 1^{er} janvier 2017.

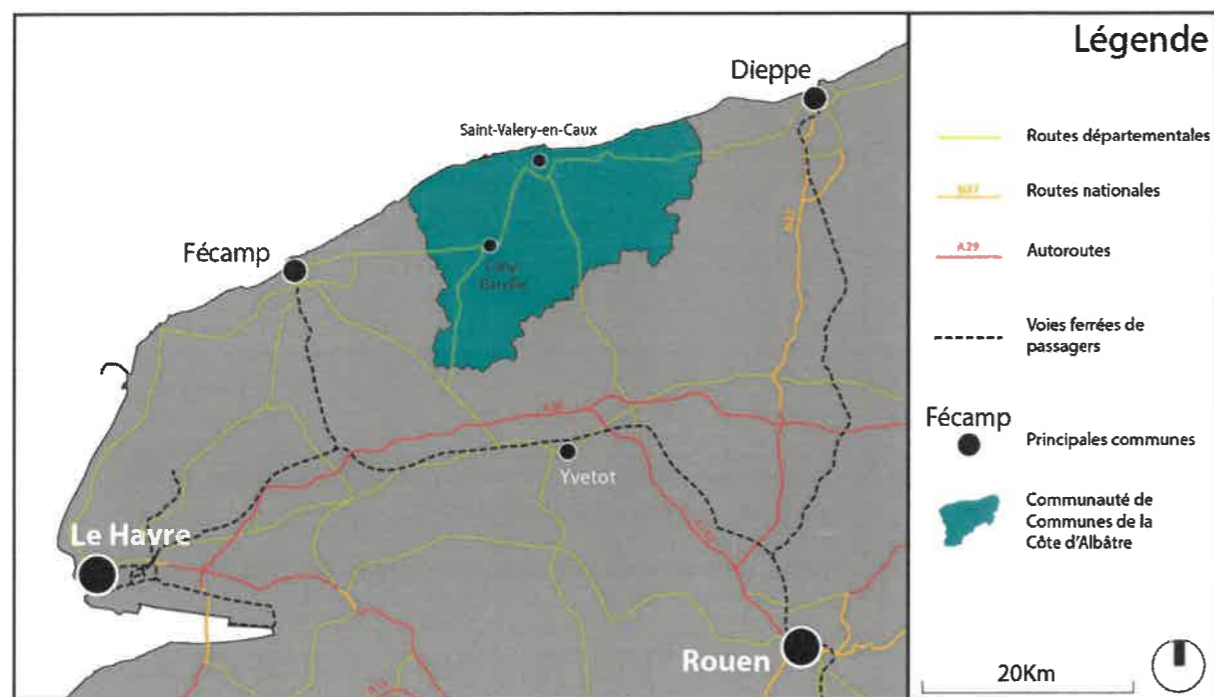
Population : 27 946 habitants (données INSEE 2017).

Superficie : 379,16 km².

Densité de population : 72,1 hab. /km² (moyenne nationale 104 hab./km²).

Date de création : 1^{er} janvier 2001 (transformation du District de la Région de Paluel).

Président : Jérôme LHEUREUX



3.1.1 la démographie

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre compte 27 946 habitants répartis sur 63 communes ; les plus peuplées étant les deux bourg-centres : Saint-Valery-En-Caux (4 006 habitants) et Cany-Barville (3 052 habitants). Ces deux communes représentent à elles seules 1/4 de la population du territoire.

Outre, les centre-bourgs le territoire s'organise autour de plusieurs pôles intermédiaires concentrant des commerces de proximités, des services à la population ainsi qu'une densité de population :

- Fontaine-le-Dun – 168 habitants au km² (903 habitants),
- Néville – 141 habitants au km² (1 306 habitants),

- Ourville-en-Caux – 116 habitants au km² (1 146 habitants),
- Grainville-la-Teinturière – 58 habitants au km² (1 078 habitants).

Les autres communes du territoire comptabilisent moins de 1 000 habitants.

Le territoire est caractérisé par une faible densité de peuplement qui marque le caractère essentiellement rural du territoire communautaire.

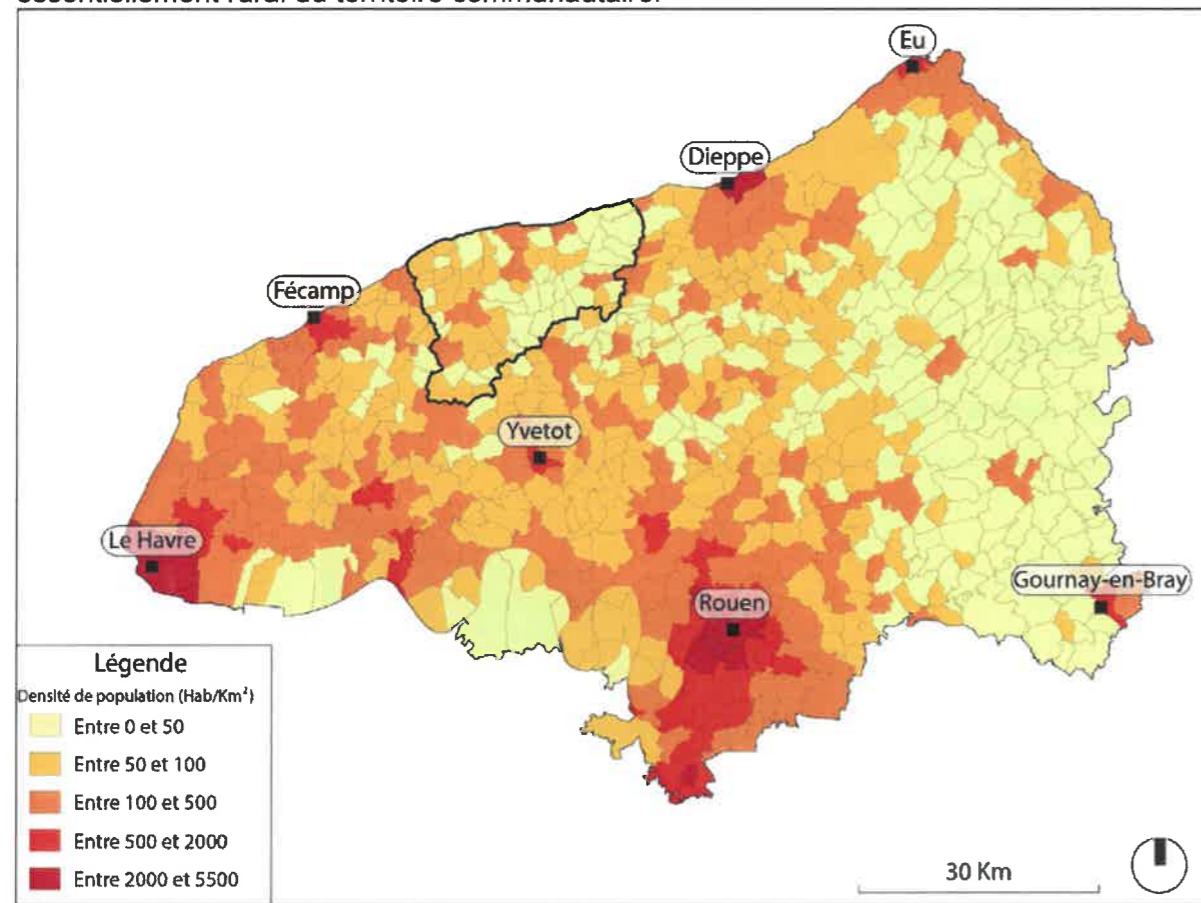
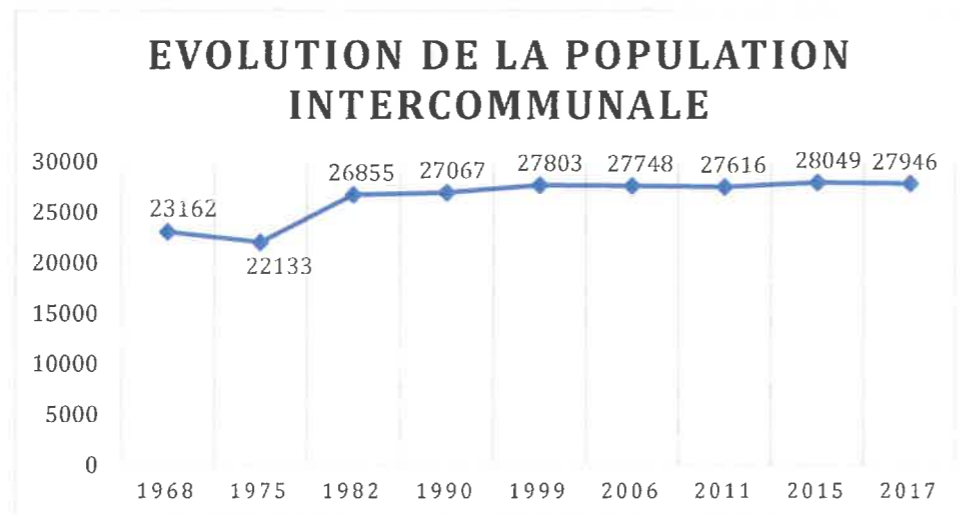


Figure 1 : Carte des densités de population par communes en Seine-Maritime en 2016.
Source : INSEE - BDCARTO 2017.

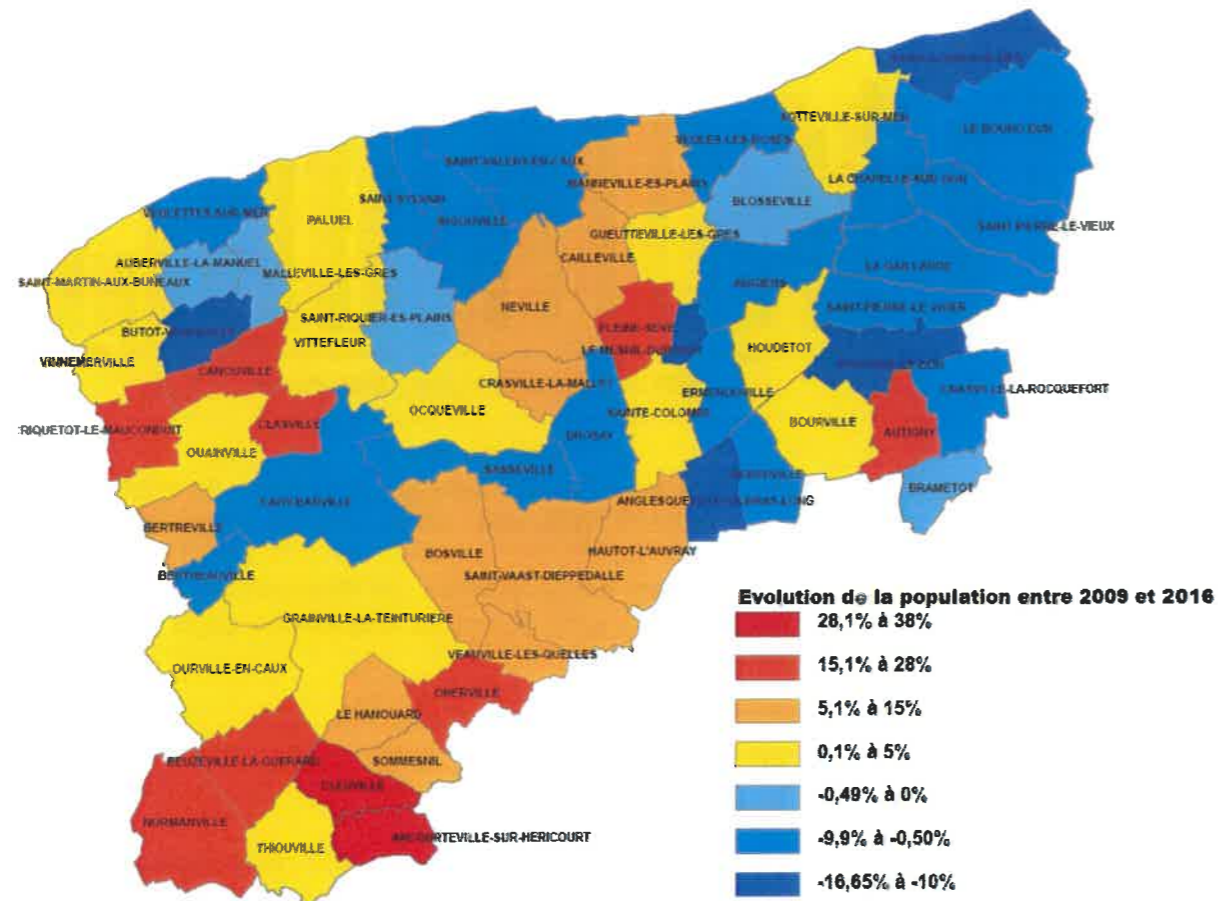
Bien que rural, le territoire connaît une croissance démographique de plus de 20 %, depuis 1968.

Un sursaut démographique important est constaté de 1975 à 1982, lié à l'installation de la centrale nucléaire de Paluel (1977-1986).



En effet, la centrale a créé de nombreux postes, notamment des postes d'employés et d'ouvriers qui caractérisent la catégorie socioprofessionnelle des habitants du territoire. La centrale nucléaire de Paluel concentre toujours, à l'heure actuelle, un important vivier d'emplois sur le territoire qui contribue à son dynamisme.

Les évolutions démographiques sont assez hétérogènes sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

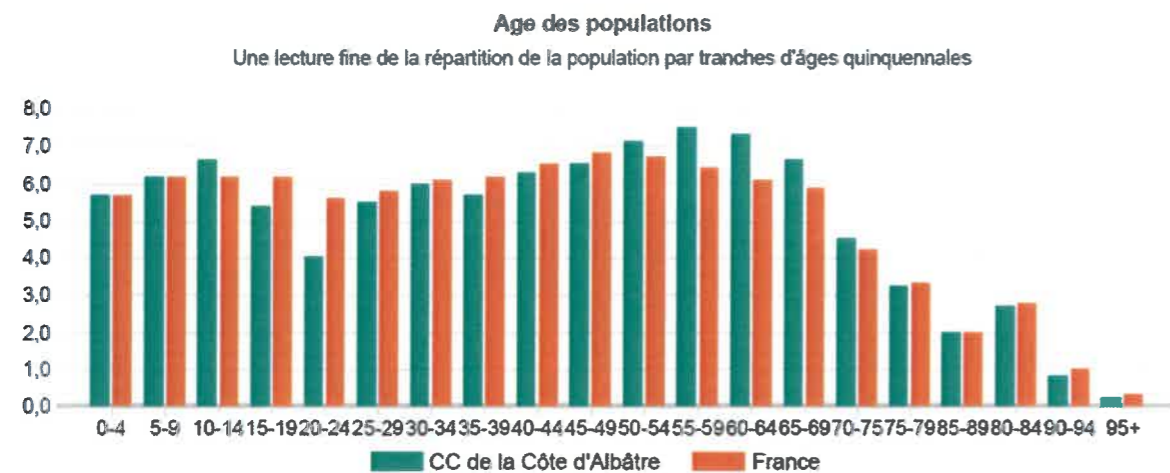


Une large part de la frange littorale voit sa population diminuer à l'image de Saint-Aubin-sur-Mer qui perd 17% de sa population, hors population des résidences secondaires.

Ce constat doit être nuancé, car en raison de son positionnement géographique, les résidences secondaires sont nombreuses et atteignent 31,87% des logements. Certaines communes, dont le nombre d'habitants baisse, ont une part importante de résidences secondaires pouvant atteindre 67% à Veulettes-sur-Mer, 58% à Veules-les-Roses, 45% à Saint-Aubin-sur-Mer. Ainsi, le nombre d'habitants fluctue considérablement entre la basse et la haute saison.

3.1.2 les caractéristiques de la population

A l'image du constat au niveau national, la population sur le territoire est vieillissante. Les habitants âgés d'au moins 65 ans représentent 22,4 % de la population de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre contre 18,8% à l'échelle nationale.



Source : Insee, RP - 2017

On remarque une baisse significative des 19-20ans sur le territoire. En effet, les jeunes partent faire leurs études et se dirigent vers des pôles urbains disposant d'établissements d'enseignement supérieur.

Pour les jeunes (15-24ans) restant sur le territoire, on recense en 2017, que plus de 19% d'entre eux sont soit sans emploi, sans formation c'est-à-dire qu'ils sont déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion.

3.1.3 La démographie des entreprises

On recense sur le territoire 889 entreprises actives en 2017, tous secteurs confondus, selon les données INSEE en vigueur (hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs).

RES T1 - Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2017

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	889	100,0	99	670	71	24	25
Agriculture, sylviculture et pêche	183	20,6	23	158	2	0	0
Industrie	69	7,8	5	32	16	2	14
Construction	82	9,2	12	53	8	9	0
Commerce, transports, services divers	387	43,5	53	301	24	6	3
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	110	12,4	8	91	7	2	2
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	168	18,9	6	126	21	7	8

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2020.

Il en résulte un nombre d'emplois à hauteur de 10 668, tel que recensé par l'INSEE.

EMP T5 - Emploi et activité

	2007	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	10 054	10 170	10 668
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	11 162	11 155	11 031
Indicateur de concentration d'emploi	90,1	91,2	96,7
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	56,0	56,7	55,5

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.
Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

L'Institut calcule l'indicateur de concentration de l'emploi, qui permet de caractériser l'attractivité du territoire.

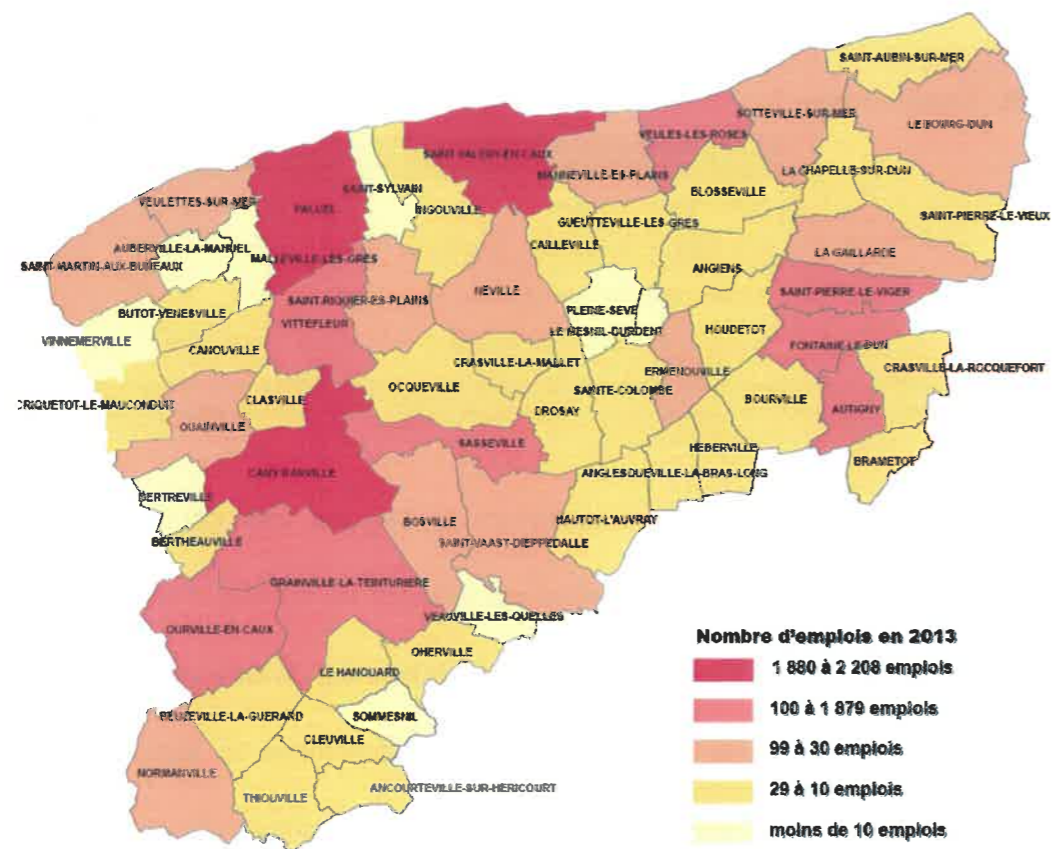
Sur la Côte d'Albâtre, le nombre d'emplois est inférieur au nombre d'actifs (11 031 actifs) ayant un emploi sur la zone d'étude.

Ce constat démontre que la Communauté de Communes est un territoire plutôt résidentiel.

Afin d'infléchir cette tendance, la Communauté de Communes se donne les moyens de développer son tissu économique.

A l'heure actuelle, 75% des emplois se concentrent sur les communes de Saint-Valery-En-Caux, de Paluel et de Cany-Barville. En effet, les emplois sont structurés autour de trois activités principales :

1. La centrale nucléaire EDF de Paluel (1 352 emplois permanents), qui est de loin le premier employeur du territoire. Ainsi, la Communauté de Communes développe des solutions immobilières adaptées pour faciliter l'accueil des prestataires de la centrale (Hôtel d'entreprises).
2. L'agroalimentaire : Brioches Pasquier, Delpeyrat, les Tripes Paillard, les Roches Blanches, Socavia, la sucrerie à Fontaine-le-Dun. Ces entreprises sont implantées sur les zones d'activités communautaires.
3. Le tourisme : un secteur dynamique autour des zones littorales (stations nautiques de Saint-Valéry-en-Caux, de Veules-les-Roses, Veulettes-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer), du port de plaisance intercommunal, de la base de loisirs du Lac de Caniel, de la véloroute...



En outre, la C.C.C.A est propriétaire de 8 zones d'activités économiques implantées sur plus de 87 ha et réparties sur les communes suivantes :

- Cany-Barville (2)
- Sasseville (1)
- Saint-Valery-en-Caux (2)
- Autigny (1)
- Paluel (2)

Les entreprises qui s'installent sur lesdites zones sont, pour la plupart, déjà implantées sur le territoire et poursuivent donc un mode de développement endogène.

Pour répondre à leurs besoins, la Communauté de Communes propose aux entreprises deux solutions :

- soit la vente de parcelles viabilisées : 5 ha de foncier disponible et une zone d'activité tertiaire et scientifique en cours de création de 12 ha.
- soit la location de biens (des hôtels d'entreprises à Saint-Valery-en-Caux, Sasseville et Paluel ainsi qu'un espace de coworking).

L'objectif est de favoriser l'implantation de Très Petites Entreprises (TPE) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui contribuent à la richesse du tissu économique local. En effet, ces acteurs économiques assurent l'essentiel des créations d'emplois sur le territoire.

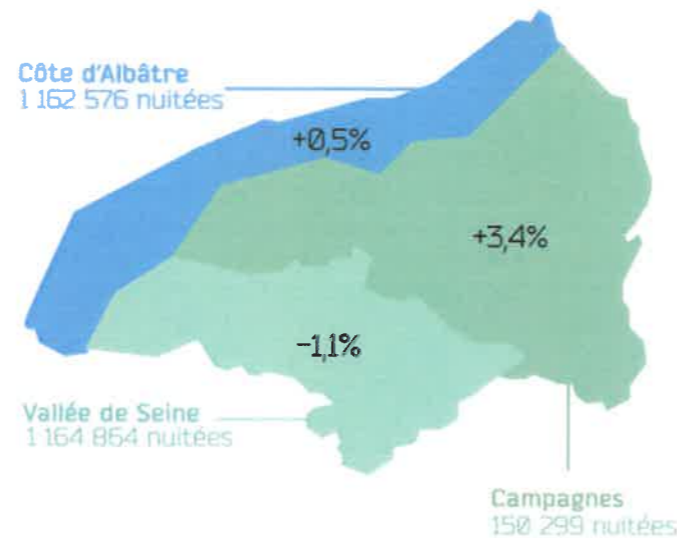
3.1.4 Le tourisme un secteur en développement... durable

En 2018, la fréquentation touristique française de la Seine-Maritime est en très légère baisse avec 9,3 millions de nuitées françaises marchandes et non-marchandes (-0,7 %). La destination départementale se maintient au 27^{ème} rang national.

En faisant un focus sur la frange littorale, la destination de la côte d'Albâtre (au sens large), a connu une évolution de + 0,5 % en termes de fréquentation.

La durée moyenne du séjour est stable, soit 1,55 jour en moyenne.

Évolution par destination



Source : Chiffres-clés 2018 du Tourisme de la Seine-Maritime

Dès lors, la Communauté de Communes dispose d'une marge de progression importante sur laquelle elle souhaite intervenir.

Elle a mis en place une politique touristique « authentique par nature », mettant en valeur la destination Côte d'Albâtre, la mer à la campagne ou il est possible de trouver dans une seule destination : un port de plaisance, des fronts de mer, des piscines, des chemins de randonnées, des sites naturels, le golf Normandie Côte d'Albâtre....

L'enjeu est d'inciter les touristes des stations balnéaires à fréquenter et visiter les campagnes et vallées de la Durdent et du Dun, de nature à prolonger la durée de leurs séjours.

Ainsi, la Communauté de Communes développe une offre touristique variée, avec les activités ou équipements qui en ont fait sa renommée : les stations nautiques (Saint-Valery-en-Caux, Veules-les-Roses, Veulettes et Saint-Aubin-sur-Mer), les activités nautiques (la voile, le kayak...), le Lac de Caniel, les randonnées...

De la mer à la campagne, la C.C.C.A dispose de nombreux itinéraires de randonnées permettant de découvrir des sites exceptionnels : les falaises, un littoral authentique, des vallées préservées, des villages pittoresques...

Ces dernières années, l'offre touristique s'est étoffée par des équipements nouveaux, le Golf Normandie Côte d'Albâtre, les pistes cyclables maillant le territoire mais aussi par des activités telles que : le char à voile à Saint-Aubin-sur-Mer, le long-côte à Veulettes-sur-Mer, l'escalade à Cany-Barville, les courses d'orientation au Lac de Caniel...

La Communauté de Communes poursuit une politique en faveur de l'environnement et de la valorisation de ses espaces naturels, tels que les Basses Eaux (Grainville-la-Teinturière), le Pont Rouge (à Paluel), le jardin des Amouhoques (au Mesnil-Durdent).

Le projet de réaménagement de la base de loisirs du Lac de Caniel répond également à ces orientations avec la création d'un espace à haute valeur environnementale.

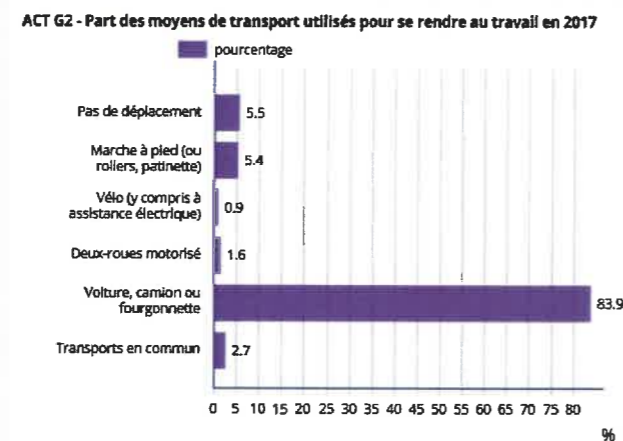
La Côte d'Albâtre, en sa qualité de territoire unique, aspire à conforter son image de destination touristique accessible à tous publics, offrant un large panel d'activités et de centres d'intérêts. Cette situation révèle le fort potentiel du territoire.

3.2 Une transition écologique amorcée

3.2.1 Mobilité

Le moyen de transport le plus utilisé sur le territoire est la voiture, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Ce mode de déplacement n'est cependant pas accessible à tout le monde, pour des raisons économiques, par sensibilité environnementale, du fait de l'âge ou d'un handicap pour disposer d'un permis de conduire.

Quelques solutions sont proposées sur le territoire, à différentes échelles, afin de permettre aux administrés de se déplacer et de participer à la vie économique et sociale du territoire.

Le Département a mis en place un réseau de transport public par bus. La CCCA est traversée par plusieurs lignes de ce réseau :

- L1 Dieppe – La Gaillarde ;
- L60 Fécamp – Saint-Valery-en-Caux ;
- L61 Dieppe – Saint-Valery-en-Caux.

De plus, pour remplacer la fermeture du transport ferroviaire passager sur l'axe Saint-Valery-en-Caux – Yvetot, la région Normandie a mis en place une navette routière via Cany-Barville et Doudeville.

Au niveau de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, la collectivité a mis en place une ligne hebdomadaire, la « Ligne de marché ». Cette ligne est spécifique puisqu'elle fonctionne sur demande, les jours de marché à Cany-Barville (lundi) et Saint-Valery-en-Caux (vendredi).

Elle s'adresse particulièrement aux seniors du territoire (à partir de 60 ans) se rendant exclusivement sur ces marchés.

L'ensemble de ces offres ne permet pas de couvrir le territoire, ni de proposer un service cohérent et souple. En effet, les horaires des différentes lignes ne sont pas coordonnés entre eux et à certains endroits et le cadencement des passages dans la journée est faible et de fait peu attractif.

À ces éléments contraignants, s'ajoute la mauvaise couverture du territoire. La quasi-totalité de l'offre se positionne autour de la vallée de la Durdent et délaisse complètement les plateaux, pourtant raisonnablement peuplés.

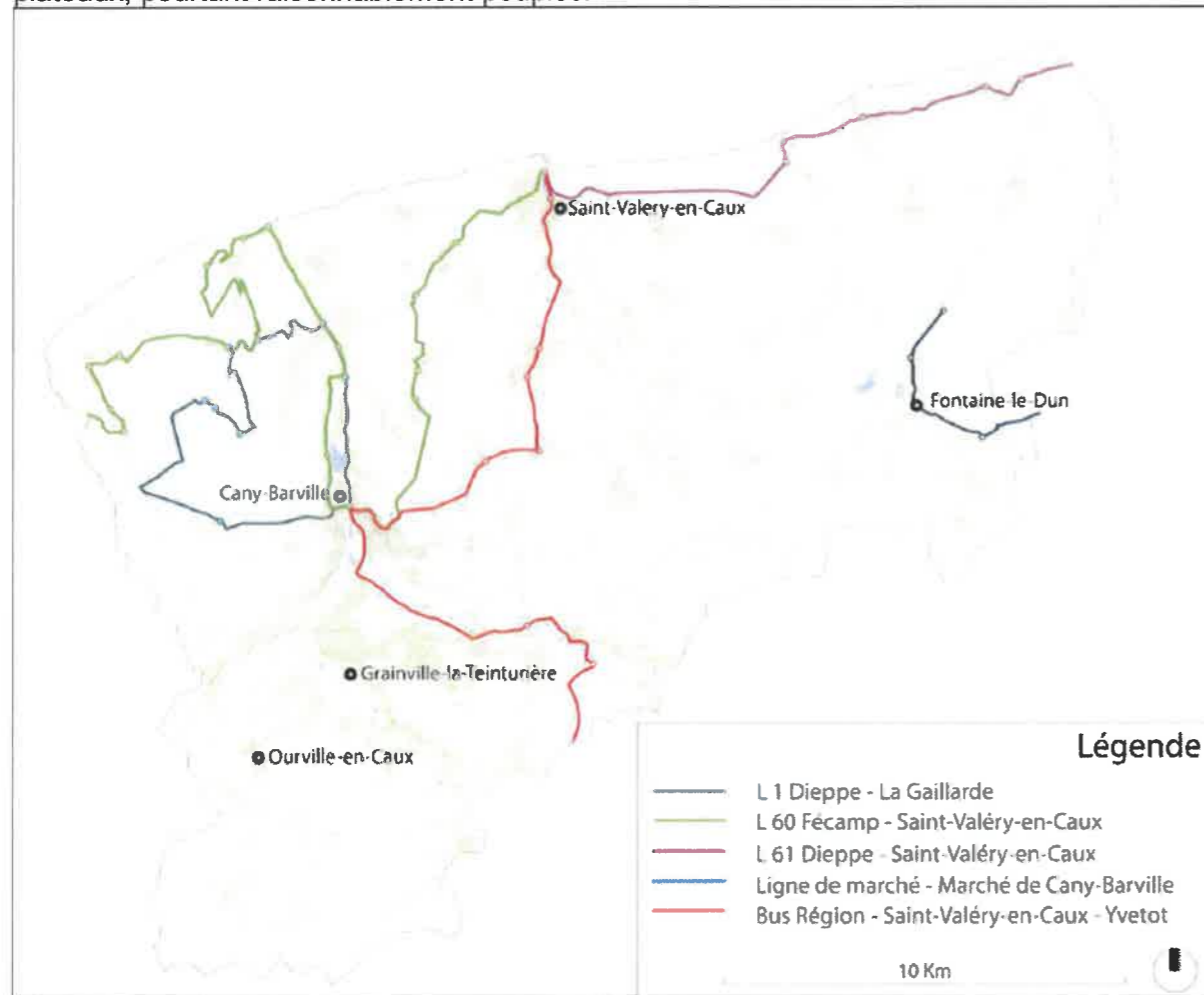


Figure 7 : Carte des lignes de transport public de la CCCA en 2019.

Source : Comentjvais.fr (site de la région Normandie), 2019.

À l'été 2020, la CCCA a lancé son dispositif d'autopartage. Ce nouveau service propose aux habitants du territoire des véhicules électriques en libre-service, 24h/24, 7 jours/7. Le tout, à un prix très attractif.

La Communauté de Communes souhaite offrir une solution alternative à la voiture individuelle, faciliter la mobilité des jeunes mais aussi accompagner les personnes rencontrant des difficultés de mobilité dans le cadre de leur recherche d'emploi. « Albâtre Mobilité » est ainsi une réponse directe aux besoins de la population d'aujourd'hui : disposer d'un moyen de transport flexible et sans émission de particules.

C'est donc une flotte de 4 véhicules électriques, répartie sur trois sites qui sont mis à disposition :

- une Renault Zoé et un véhicule Aixam sans permis à l'Espace Public de la Vallée, à Cany-Barville (Hôtel Communautaire),
- une Renault Zoé à l'Espace Public du Littoral, à Saint-Valéry-en-Caux,
- une Renault Zoé à l'Espace Multi Services, à Fontaine-le-Dun.

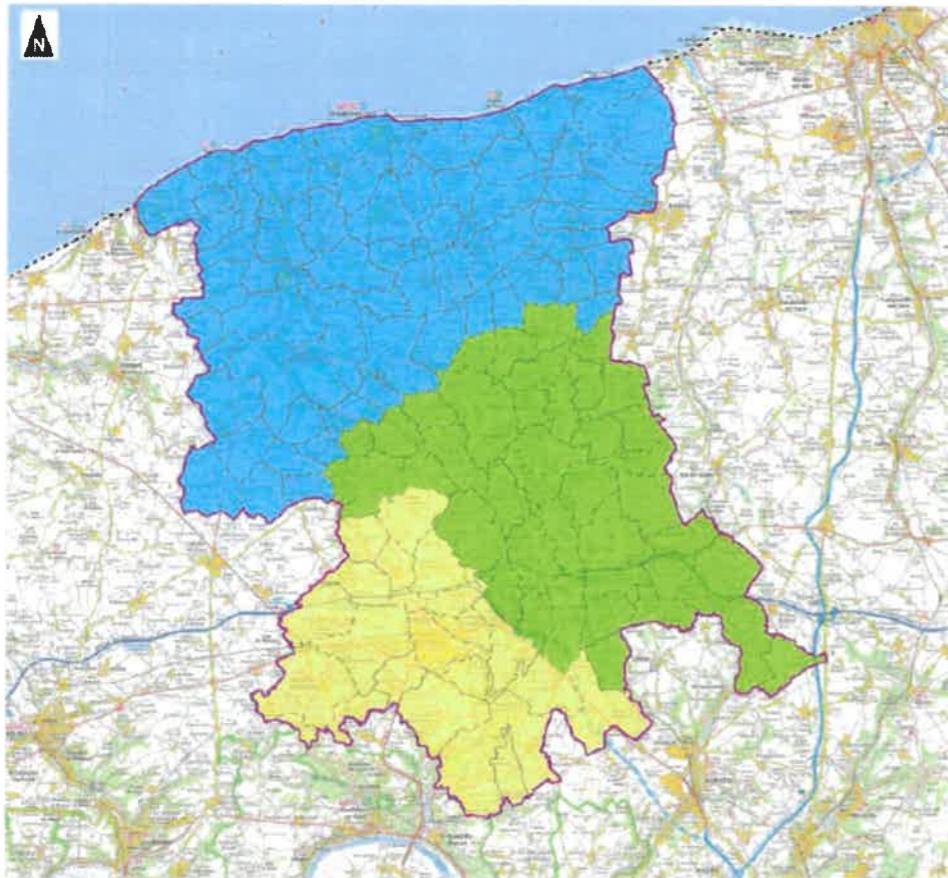
La Communauté de Communes a pris la compétence mobilité lors du conseil communautaire du 17 mars. Cela implique que la Collectivité peut organiser des services de transport public de personne (service régulier, à la demande...) et contribuer au développement des mobilités actives (marché à pied, vélo), d'usages partagés des véhicules terrestre à moteur et de la mobilité solidaire.

Dans ce cadre, la Communauté de Commune souhaite mettre en place un « Plan vélo », afin de compléter et mailler les aménagements cyclables existants, à savoir :

- la piste cyclable reliant Oherville à Veullette-sur-Mer (15km en site propre), Un tronçon reste à réaliser
- la voie verte reliant Fécamp à Dieppe et traverse le territoire communautaire.

3.2.2 Énergie et climat (données issues du PCAET du Pays Plateau de Caux Maritime)

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Plateau de Caux Maritime regroupe trois Communautés de Communes (CC) depuis le 1er janvier 2017 : la Côte d'Albâtre (CCCA) ; le Plateau de Caux-Doudeville-Yerville (CCCDY) et la Région D'Yvetot (CCRY). Le PETR compte 123 communes sur 70 700 hectares avec notamment 30 km de littoral et totalise environ 77 500 habitants.



Carte 1. Carte du territoire du PETR (CC Côte d'Albâtre - CC Plateau de Caux-Doudeville-Yerville - CC de la Région d'Yvetot)

NB : Même si quelques données sont relatives à une année plus récente, l'année 2014 a été retenue comme année de référence pour cette étude du fait que les dernières données

relatives aux polluants atmosphériques provenant de l'Observatoire Régional Energie Climat Air de Normandie (ORECAN) sont relatives à l'année 2014 (dernières données mises à jour dans l'outil de prospective énergétique territorial PROSPER).

● **Consommations énergétiques du territoire**

Les consommations énergétiques du territoire s'élèvent à 2 TWh/an pour une dépense globale d'environ 217 millions d'euros annuellement.

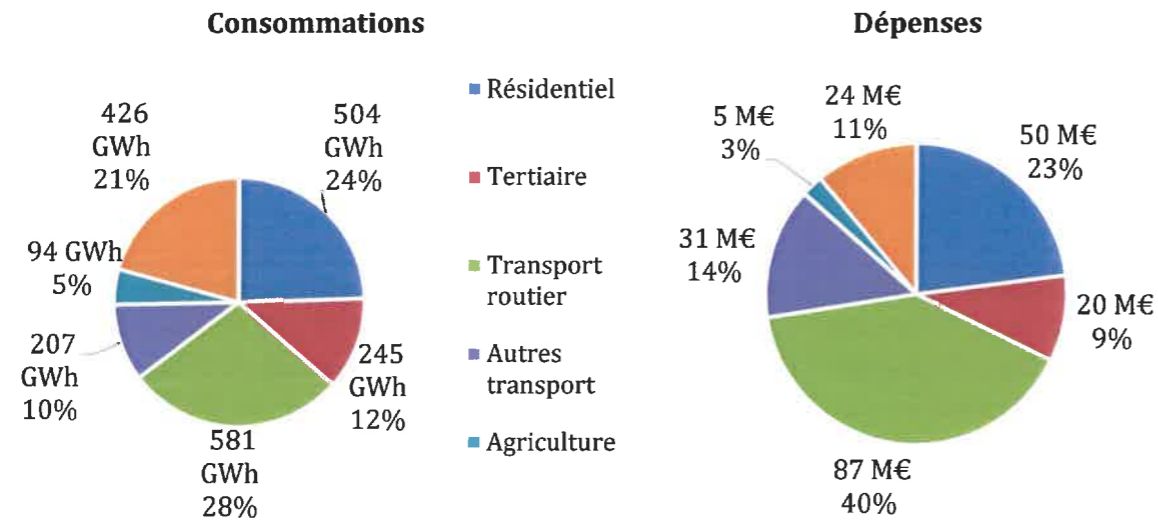


Figure 1. Répartition de la consommation par secteur d'activités en 2014

Le transport routier, le résidentiel et l'industrie sont les trois secteurs les plus consommateurs d'énergie, représentant près de 73 % des consommations du territoire. Le tertiaire et les autres transports (ferroviaire, maritime, fluvial et aérien) arrivent juste derrière, avec une part équivalente de 22 % de la consommation d'énergie chacun.

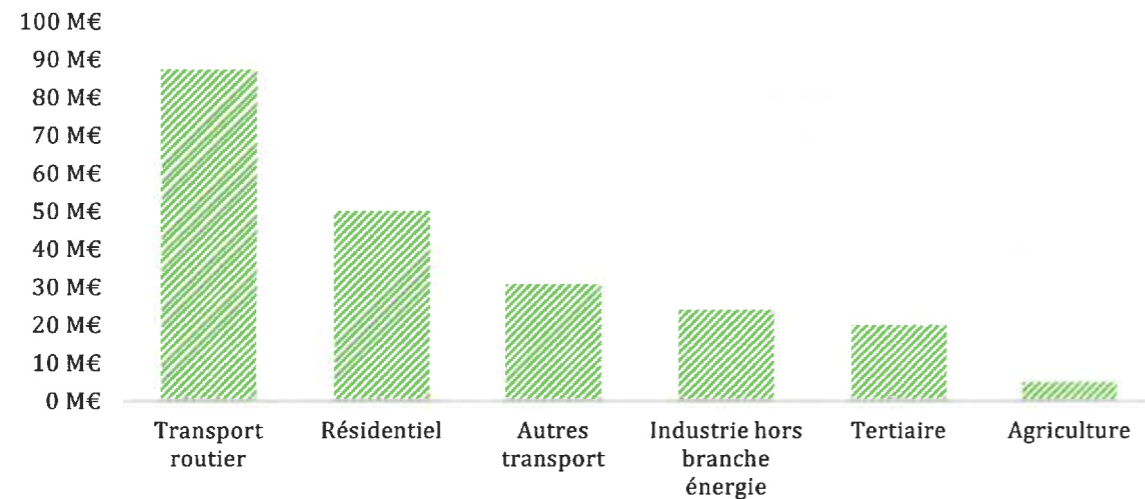


Figure 2. Répartition de la dépense énergétique par secteur en 2014

La principale source d'énergie consommée sur le territoire est les produits pétroliers (transport routier principalement). Le gaz et l'électricité représentent chacun environ 20 % de la consommation. Les carburants dominent la facture énergétique avec 54 % des dépenses (majorité des produits pétroliers).

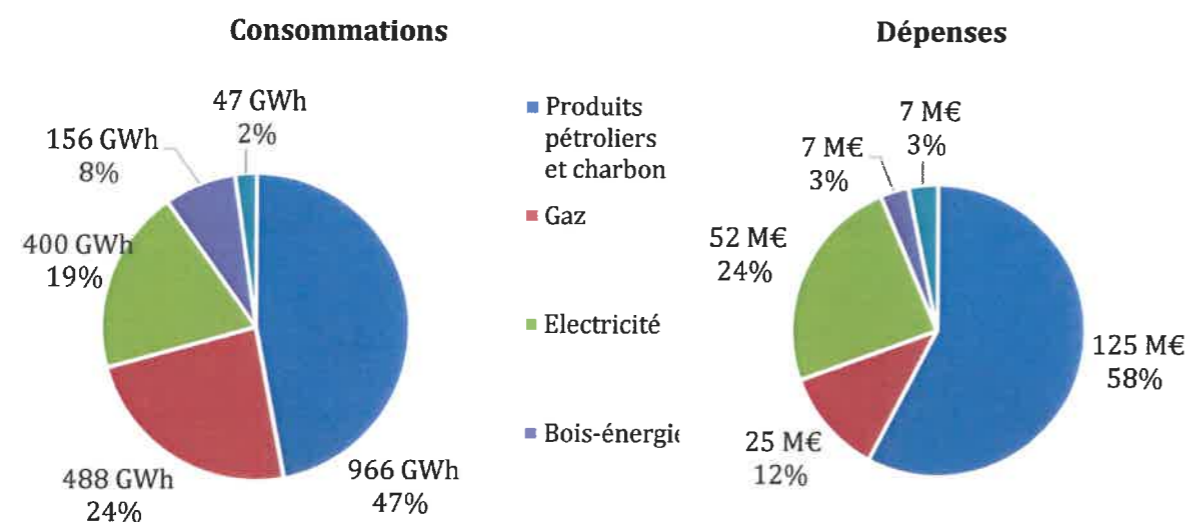


Figure 3. Répartition de la consommation par type d'énergies en 2014

La consommation d'énergie du territoire représente une dépense de 217 M€, soit 26,5 MWh/hab./an ou 2 700 €/hab./an.

- Focus sur le transport routier

Le transport routier est marqué par la prépondérance des voitures : leur utilisation représente 72 % de la consommation et de la facture du secteur des transports routiers (dont 50 % attribué à la mobilité quotidienne). Ainsi, il est dépensé près de 44 millions d'euros annuellement pour la mobilité quotidienne (conducteur + passagers), ce qui correspond à environ 1 200 €/logement/an. Il est à noter la faible part des passagers (ce qui représente en moyenne 1,04 personnes par voitures), ainsi que la part non négligeable du fret (25 % des consommations).

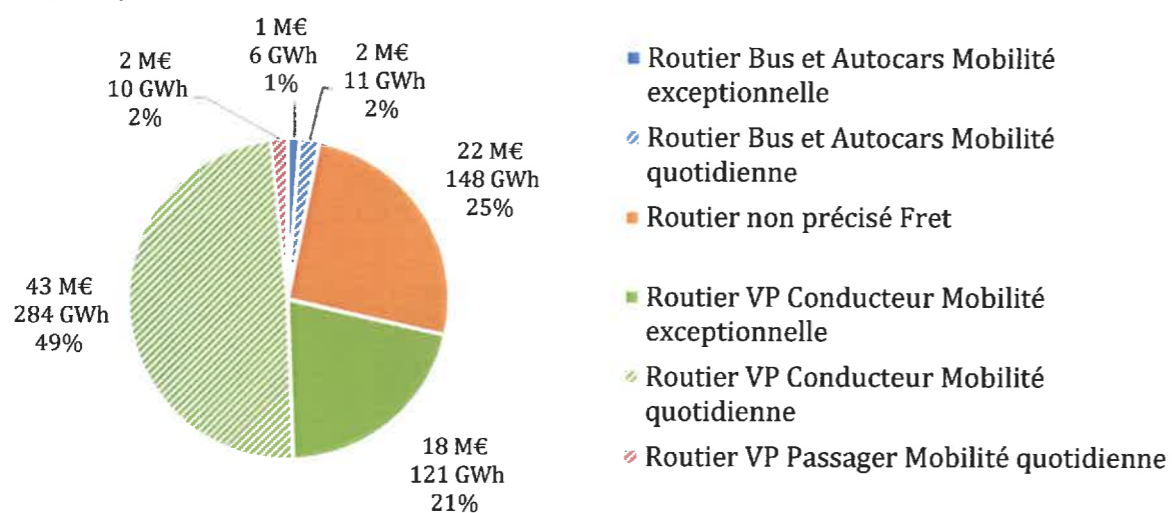


Figure 4. Consommation du secteur du transport routier selon l'usage (les secteurs hachés montrent la mobilité quotidienne) et le mode en 2014 (VP : voiture)

- Focus sur l'habitat

Selon l'INSEE, le territoire compte 36 712 logements en 2014, dont 82 % de maisons. L'électricité représente 40 % des consommations et 64 % de la facture des ménages. Le bois arrive en deuxième position en termes de consommation, principalement consommé par les maisons individuelles. Les produits pétroliers (fioul notamment) sont non négligeables, avec 15 % des consommations et 13 % de la facture.

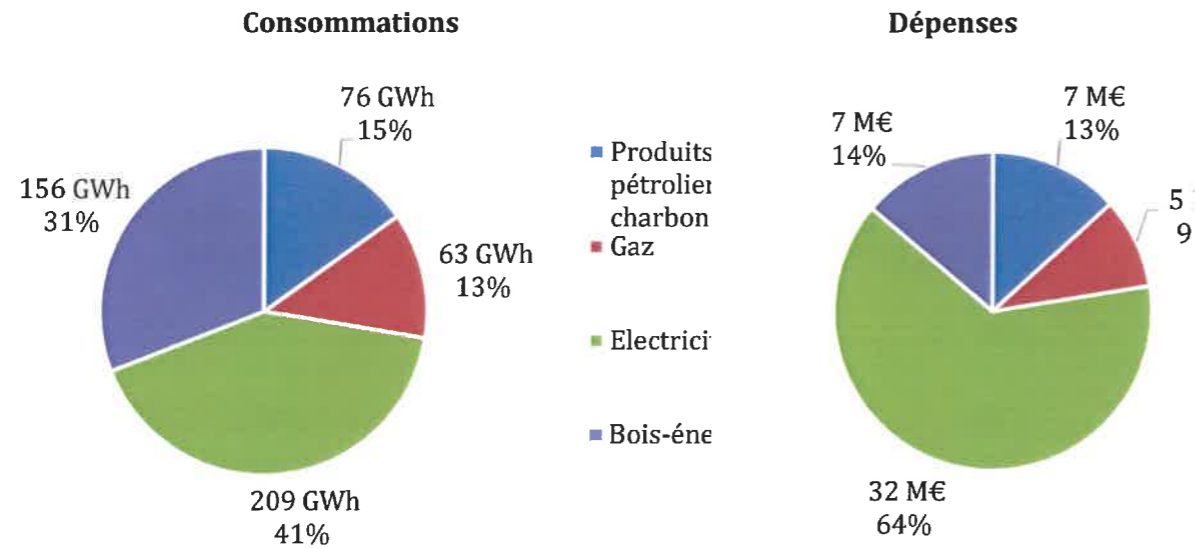


Figure 1. Répartition de la consommation par type d'énergies en 2014 Répartition des consommations par combustible (à gauche) et budget correspondant (à droite)

Les consommations de combustibles sont fonction des typologies des bâtiments. En effet, l'habitat collectif (qu'il soit HLM ou maison collective) consomme principalement de l'électricité et du gaz. Très peu de produits pétroliers et de bois sont recensés (autour de 8 %). A l'inverse, les maisons individuelles consomment principalement de l'électricité et du bois, avec une part non négligeable de produits pétroliers (17 %).

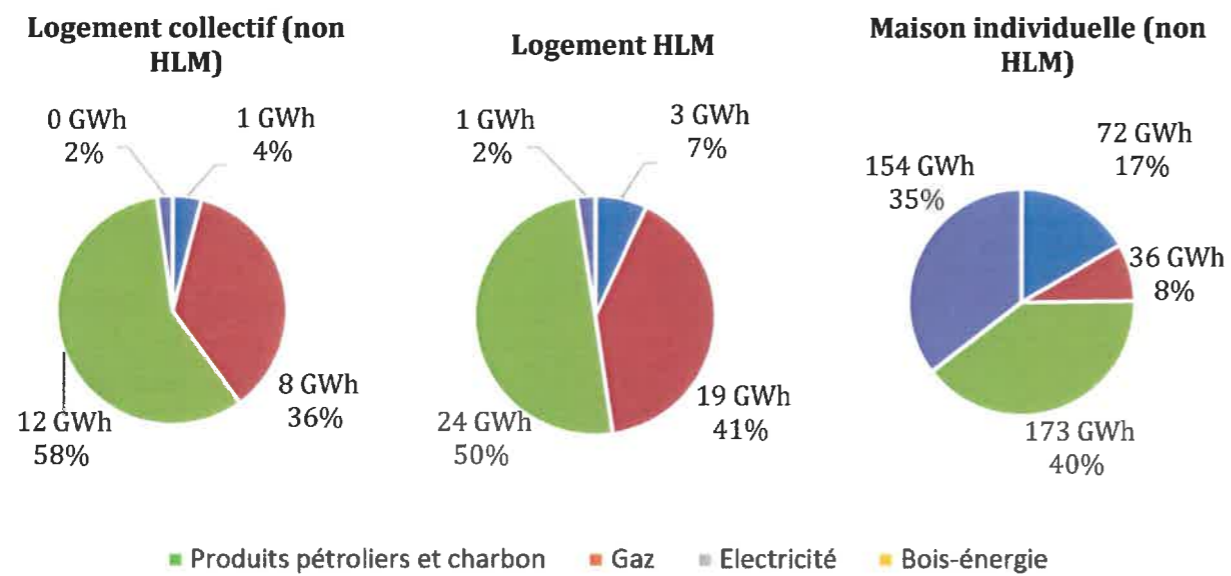


Figure 2. Répartition des consommations par combustibles et par typologie de logement (source : PROSPER)

Plus de la moitié des résidences principales (53 %) a été construite avant la première réglementation thermique (1974). Ces logements sont anciens, avec une faible performance énergétique. Cette ancienneté est portée différemment par les maisons et les appartements, puisque les premiers sont construits principalement avant 1919, tandis que les seconds entre 1946 et 1970. Dans les deux cas, une seconde période de construction majeure apparaît entre 1970 et 1990. Cependant, ces données ne prennent pas en compte les efforts de rénovation réalisés depuis la construction des logements.

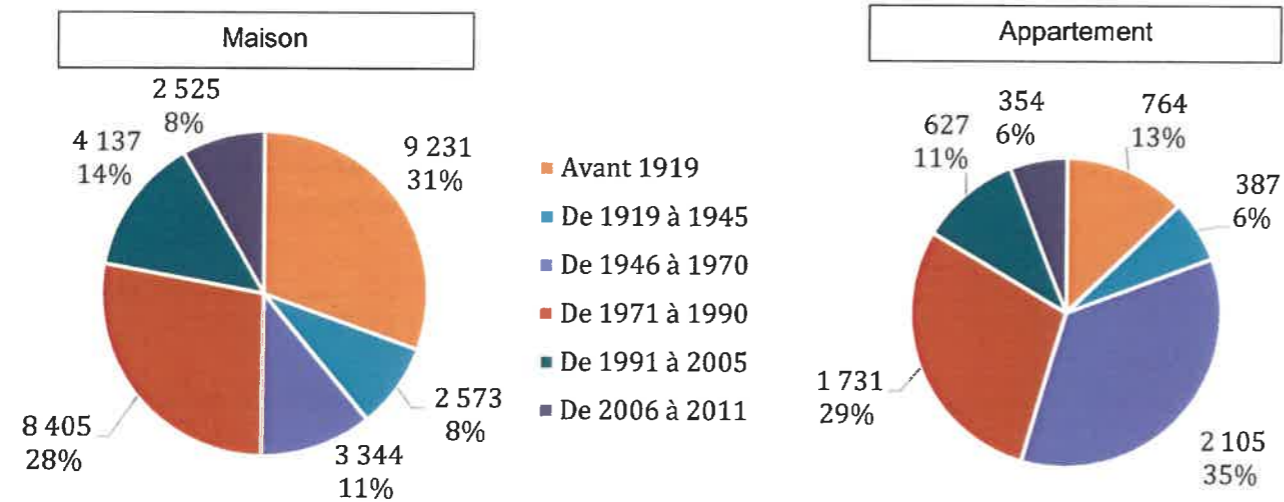


Figure 3. Année de construction des résidences principales (source : INSEE Recensement de la population)

• Focus sur l'industrie

Sur le territoire, 7 communes sont responsables de près de 90 % des consommations du secteur industriel (Cany-Barville, Saint-Valery-en-Caux, Fontaine-le-Dun, Saint-Pierre-le-Viger, Yvetot, Allouville-Bellefosse et Sainte-Marie-des-Champs), et en particulier la commune de Cany-Barville, représentant à elle-seule de 37 % des consommations de l'industrie.

Les consommations de l'industrie sont majoritairement issues du gaz, suivies par l'électricité et les combustibles fossiles.

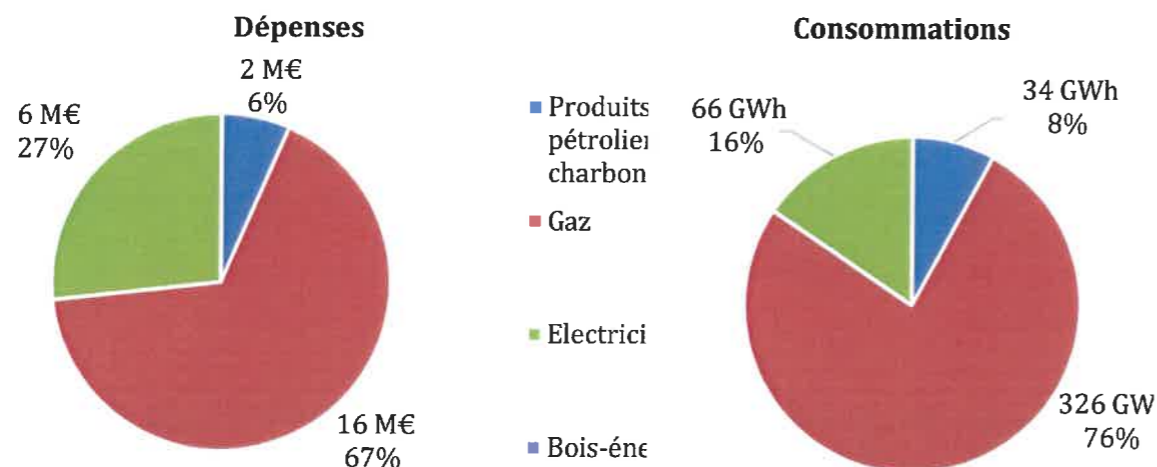


Figure 1. Répartition de la consommation par type d'énergies en 2014 Consommation du secteur industrie selon le type d'énergie

● **Production annuelle d'énergie renouvelable**

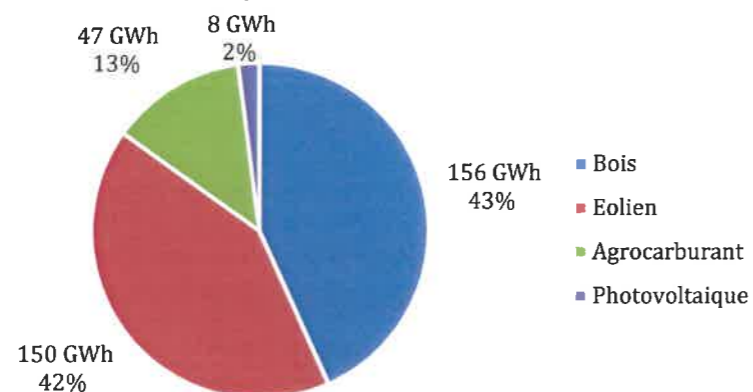


Figure 2. Production d'énergie renouvelable sur le territoire en 2016

La production d'énergie renouvelable s'élève à 351 GWh, soit 17 % de la consommation finale du territoire. A titre de comparaison, celle-ci s'élève à 14,9 % en 2015 sur le plan national.

En France, la croissance importante des énergies renouvelables depuis 2005 (+ 48 %) est principalement due à l'essor des biocarburants, des pompes à chaleur et de la filière éolienne. Dans la LTECV, la France s'est fixée comme objectif de porter la part des énergies renouvelables dans sa consommation brute à 32 % en 2030.

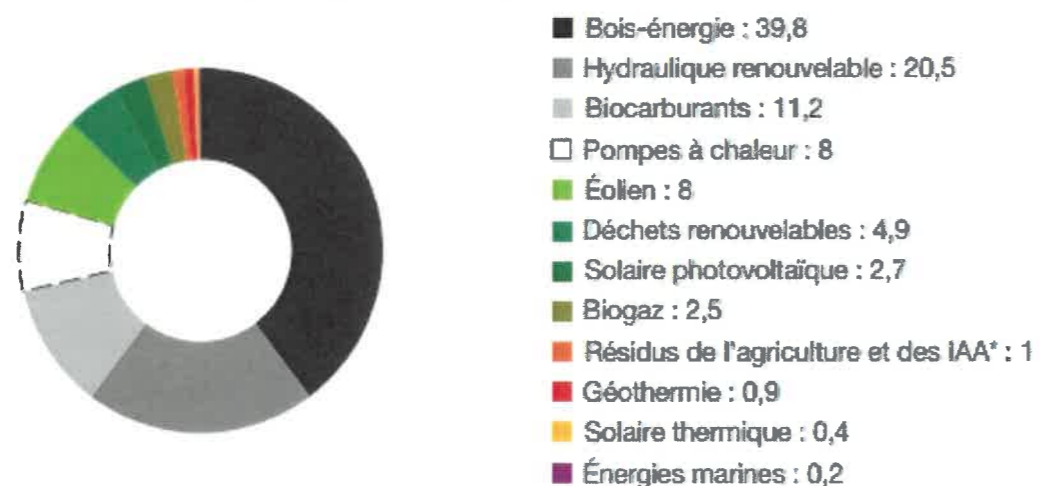


Figure 3. Production primaire d'énergies renouvelables (en %) par filière en 2015 en France, total : 23,0 Mtep (sources : SOeS, Chiffres Clés des énergies renouvelables – Edition 2016)

Biogaz

Il n'y a pas de point d'injection de biogaz dans le réseau de gaz sur le territoire. Seul un centre de valorisation de déchets ménager est en service, d'une puissance de 620 kW, avec production d'électricité (installation E'CAUX POLE à Brametot). Sa production n'est pas

connue et donc non intégrée ici.

Eolien

Le territoire dispose de 9 parcs éoliens (dont 8 sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre), pour une puissance installée de 93 MW (40 éoliennes).

De par l'antériorité des données (non intégration des parcs raccordés en 2016), la production présentée ici est de 149 GWh/an.

Nom du parc	Commune	Puissance installée	Nombre d'éoliennes	Mise en service
ENERGIES DES LONGS CHAMPS	Le Bourg-Dun	11,5 MW	5	2016
EOLIENNES SASSEVILLE ET DROSAY	Drosay	15,0 MW	6	2016
PARC EOLIEN DE VEULETTES	Veulettes-sur-Mer	8,0 MW	4	2009
PARC EOLIEN LA PLAINE DU MOULIN	Saint-Pierre-le-Viger	12,0 MW	5	2008
ENERGIE PARC EOLIEN HARCANVILLE	Harcanville	9,2 MW	4	2009
PARC EOLIEN DE RAMONTS	Ouainville	11,8 MW	5	2016
MANNEVILLE -1	Manneville-ès-Plains	11,5 MW	5	2011
PARC EOLIEN DE FALFOSSE	Canouville	11,8 MW	5	2016
MANNEVILLE 2	Manneville-ès-Plains	2,3 MW	1	2011

Tableau 1. Liste des parcs éoliens du territoire (source : Open Data réseaux Energies)

Photovoltaïque

Les trois-quarts des communes du territoire ont une production photovoltaïque. En moyenne, la production communale est de 19 MWh, soit une installation d'environ 20 kWc par communes. Une commune se démarque particulièrement : Veules-les-Roses, avec une production photovoltaïque de 5,7 GWh/an, représentant les trois quarts de la production du territoire.

Bois-énergie

Les consommations de bois sur le territoire s'élèvent à 156 GWh, soit 7,5 % de la consommation énergétique totale ou 31 % de la consommation du secteur résidentielle. En effet, les consommations de bois sont entièrement issues de l'habitat pour le chauffage. Il est à noter l'absence de données sur la provenance du bois : importation ou production locale ?

Agrocarburant

La consommation d'agrocarburant est estimée à 47 GWh, soit 6 % de la consommation de carburant sur le territoire. De même que pour le bois, l'origine de cette ressource est inconnue.

L'autosuffisante énergétique du territoire est de 17 % (supérieur à la moyenne nationale), représentée par quatre énergies renouvelables : l'éolien, le bois, l'agrocarburant et le photovoltaïque.

- Émissions de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)

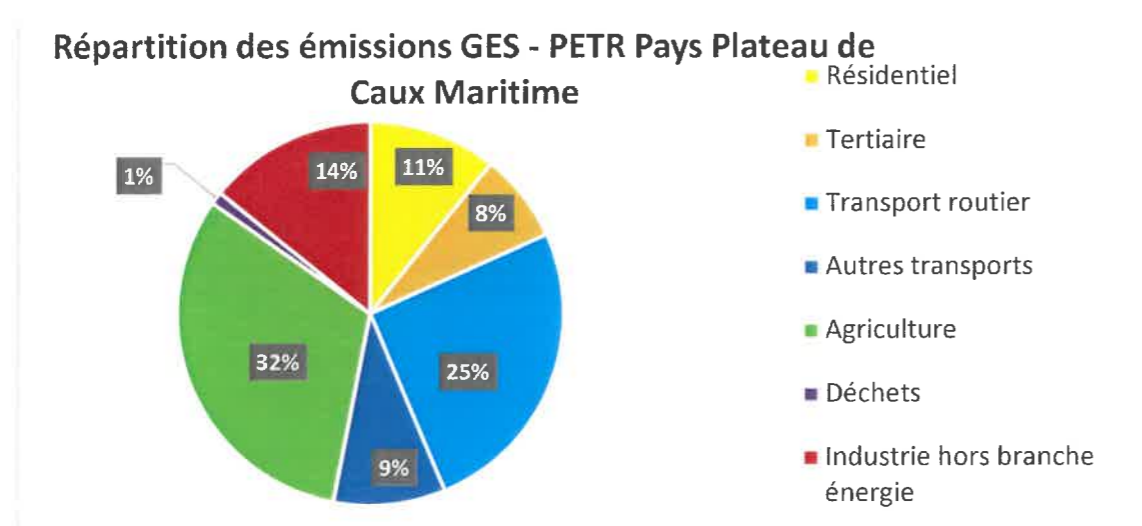


Figure 4. Répartition des émissions de GES sur le territoire du PETR PPCM - approche réglementaire - année 2014

Sur le territoire du PETR Pays Plateau de Caux Maritime, quatre secteurs prédominent en termes d'émissions de GES :

- L'agriculture avec 32 % des émissions de GES du territoire,
- Le transport routier (25 %),
- L'industrie hors branche énergie (14 %),
- Le résidentiel (11 %).

Les secteurs du tertiaire, des autres modes de transport et du traitement des déchets contribuent faiblement sur le territoire.

;

3.2.3 Traitement des déchets/ Economie circulaire

- Tonnage de déchets produits par le territoire

Type de collecte	Tonnage	Tonnage	kg/hab/an	Evolution (kg/hab)	
	2018	2019	2019	(2018 - 2019)	
Ordures ménagères & "assimilées"	7 895	7 795	279.36	↘ 1.27 %	
Recyclages aux colonnes de tri	Bleue	710	679	24.33	↘ 3.82%
	Jaune	435	478	17.13	↗ 9.89%
	Verte	1 335	1358	48.56	↗ 1.72%
	Total	2 480	2515	90.13	↗ 1.41 %
Déchetteries :	13 809	12 792	458.44	↘ 7.35 %	
TOTAL :	24 184	23 102	828.00	↘ 4.47 %	
Population	27 903	27 903	27 903		

La compétence « Collecte » des O.M. se réalise en régie directe, en porte-à-porte, sur l'intégralité (hameaux compris) des 63 communes du territoire. Elle est assurée par 17 agents et 6 camions.

En 2019, 7 795 T d'ordures ménagères ont été collectées soit près de 1.27% de moins qu'en 2018. Le tableau ci-après présente les évolutions en termes de ratio de production, par habitant, en comparaison aux données du Syndicat Mixte de Traitement et Valorisation des Déchets (SMITVAD) du Pays de Caux (regroupe 183 communes).

Année	Moyenne SMITVAD 2017		CCCA 2019	
	en kg/hab	En kg/hab/j	en kg/hab	En kg/hab/j
OMr	238	0,65	279.36	0,76

Le territoire a toujours une production supérieure d'ordures ménagères à celle du SMITVAD qui peut s'expliquer par :

- un afflux touristique en période estivale, augmentation observée de 400 tonnes entre l'hiver et l'été.
- un nombre important de résidences secondaires, (24%)
- une centrale nucléaire représentant 10 kg/an/hab de production d'ordures ménagères résiduelles.

Les ordures ménagères, issues des collectes en porte-à-porte du territoire, sont traitées par le SMITVAD sur un centre de traitement destiné aux déchets ultimes situés sur la commune de Brametot.

Depuis 2004, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre diminue de manière significative le tonnage des déchets destinés à la méthanisation.

- Focus sur les déchetteries

En 2019, 12 792 tonnes de déchets ont été collectées sur les trois déchetteries (dont tonnage des éco-organismes).

Les déchets végétaux collectés sur les déchetteries représentent une part importante. En effet, 6.610T de déchets verts ont été collectés et valorisés en 2019, soit 52 % du tonnage total collecté. En 2018, les déchets verts représentaient 55 % du total.

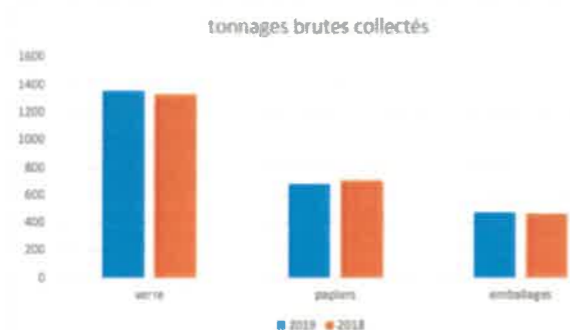
D'autres déchets sont valorisés tels que :

- L'éco-mobilier 604 tonnes
- La ferraille pour 510 tonnes
- Le carton pour 330 tonnes
- Déchets électriques et électroniques (D3E) représentent 235 tonnes
- Les Textiles, Linges et Chaussures représentent 122 T contre 113 tonnes
- Les déchets dangereux divers représentent 93 T Les pneumatiques représentent 27 tonnes
- Les lampes et néons usagés : 507 kg

Le volume global collecté en déchetterie, au titre de l'année 2019, représente : 12 792 T de déchets contre 13 809 en 2018 soit une diminution de 4.47% de déchets.

- Focus sur le tri sélectif

En 2019, 2 515 T de déchets recyclables ont été collectés et recyclés contre 2 480 T en 2018.



En outre, 1 342 foyers du territoire ont été équipés depuis la création de l'opération. En 2019, 96 composteurs et 4 lombrics-composteur supplémentaire ont été distribués.

3.2.4 Agriculture et alimentation locale

- Nombre d'exploitations agricoles : 372 (donnée INSEE 2017);
- Surface agricole utile du territoire (données issues du SCoT – échelle du Pays Plateau de Caux Maritime)

Avec plus de 54 000 ha de Surface Agricole Utile (SAU) déclarées à la PAC (données DTM-RPG2011), le territoire du SCOT est à 76% composé d'espaces agricoles. L'agriculture y est diversifiée.

Le Nord du territoire du SCOT est dominé par les cultures céréalières et les cultures industrielles (betterave, lin...).

Les emplois liés à l'agriculture représentent 5% de l'emploi salarié, un taux important comparativement à celui de la Normandie qui plafonne à 2%. Cela suppose donc une activité agricole, ou du moins une pratique agricole développée. Les cartes des productions agricoles en Normandie permettent de disposer de premiers éléments de réponse.

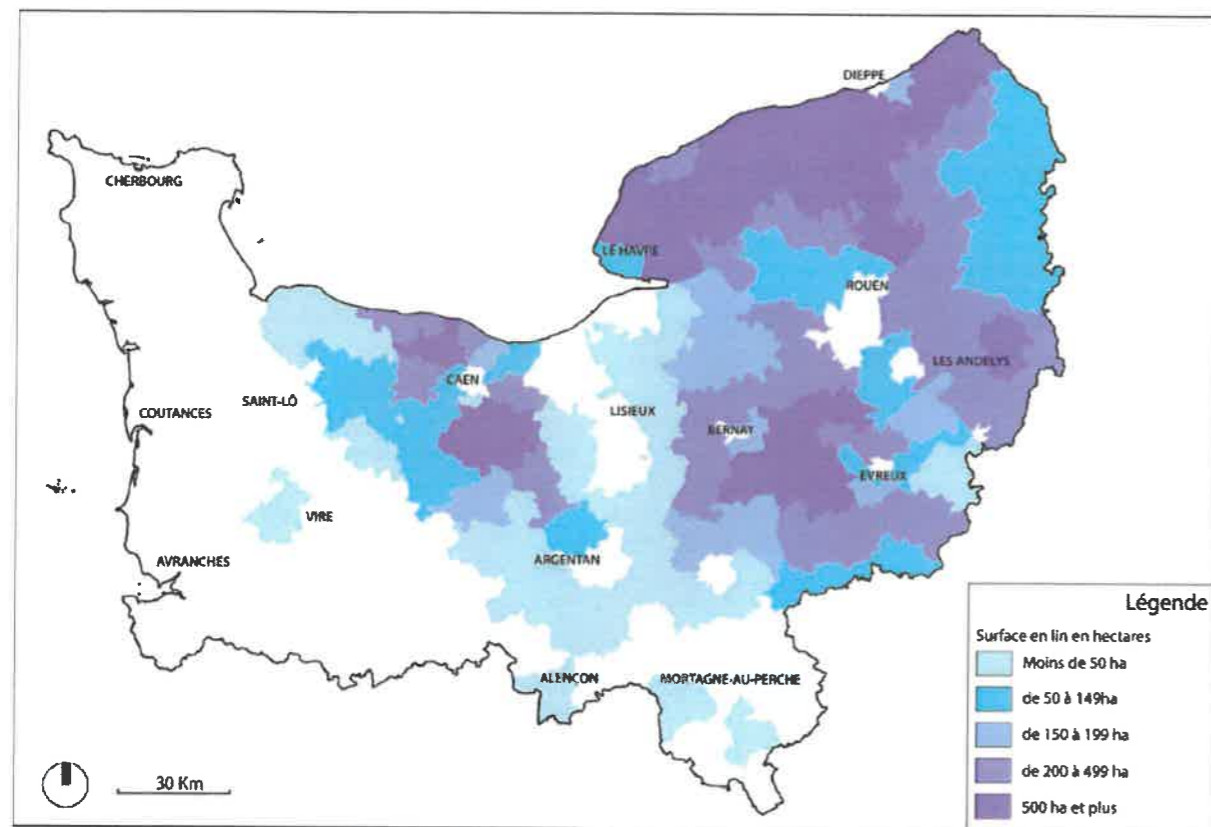


Figure 12 : Carte de la culture de lin par canton en Normandie en 2015.

Source : Dossier Normandie n°5 INSEE - 2015.

Premièrement, la CCCA et le Pays de Caux sont réputés dans le monde entier pour être le berceau du lin. Le lin est une des sources de fibres textiles les plus anciennes du monde et pousse naturellement en Normandie.

La Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre rassemble en son sein plusieurs acteurs stratégiques en amont de cette filière, c’est-à-dire des producteurs de lin fibreux et oléagineux et un site de teillage et de peignage du lin. En effet, la coopérative Terre de Lin, le quatrième employeur sur le territoire avec 250 postes, est une coopérative spécialisée dans la transformation et la culture du lin de la semence à la fibre. Localisée à Saint-Pierre-le-Viger et Vittefleury sur le territoire, elle représente un réseau de 600 agriculteurs adhérents. Ainsi, la plupart des agriculteurs du territoire participent à la culture du lin qui présente plusieurs avantages écosystémiques et environnementaux.

En effet, dans une culture en rotation sur parcelles le lin a l’avantage d’être une culture rapide (100 jours du semis au ramassage) et nourrissante des sols.

De plus, selon la Confédération Européenne du Lin et du Chanvre (CELC) un hectare de lin retient 3,7t de CO² par hectare par an et sur l’ensemble de la chaîne de transformation et de production.

Deuxièmement, la CCCA se trouve au cœur du système agricole de la betterave à sucre qui est un secteur agricole où la Normandie se distingue par la qualité de sa production.

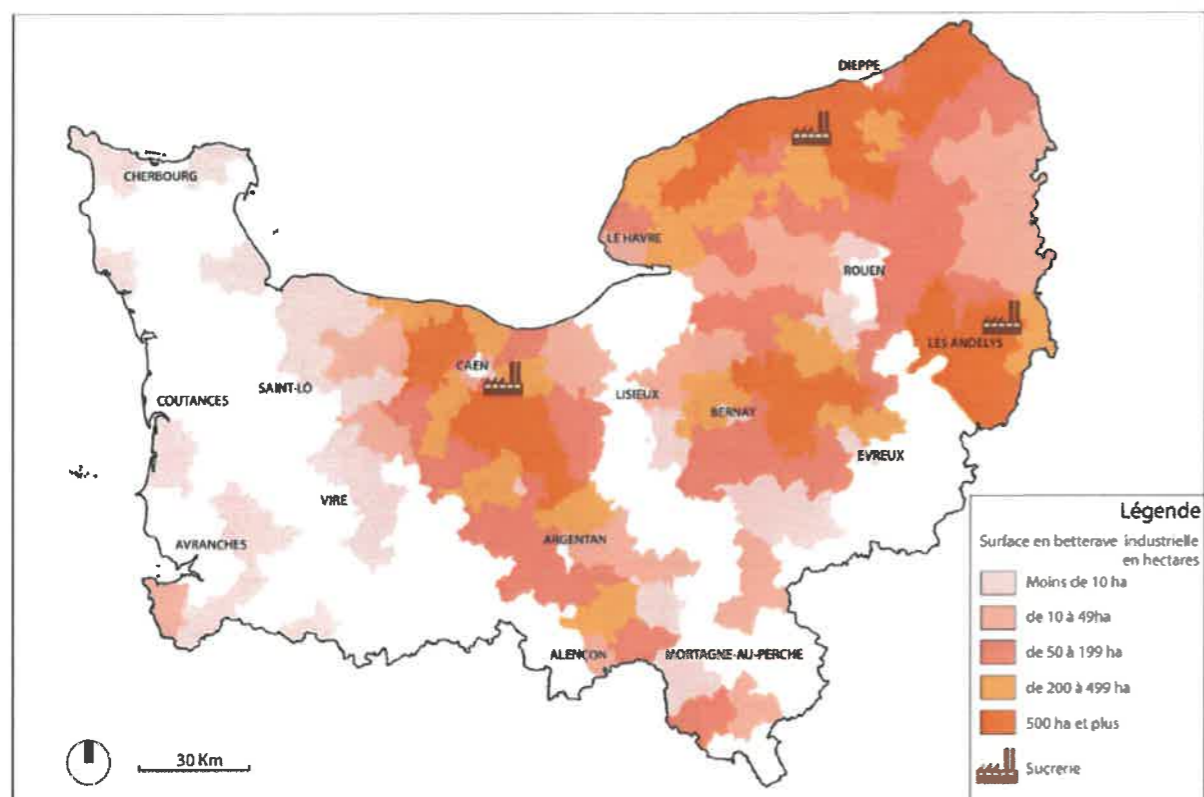


Figure 13 : Carte de la culture de betterave industrielle par canton en Normandie en 2015.

Source : Dossier Normandie n°5 INSEE - 2015.

La filière de la betterave à sucre en Côte d'Albâtre se compose de la presque totalité des agriculteurs exploitants et d'une sucrerie, située à Fontaine-le-Dun. Employant 120 salariés à temps plein et de nombreux saisonniers pendant la campagne de ramassage (septembre à décembre).

La sucrerie de Fontaine-le-Dun fait partie du groupe Cristal Union et fournit la matière première aux produits de la marque Daddy Sucre, c'est la seule sucrerie du département de Seine-Maritime.

La production de betterave à sucre est une production importante en Seine-Maritime. Elle se distingue aujourd'hui par une stratégie de qualité-produit et notamment une progressive orientation vers la production bio.

En 2018, la sucrerie de Fontaine-le-Dun a ainsi semé 150 ha de betterave à sucre en production bio et compte passer à 1 000 ha en 2019.

Le bio est une production trois fois plus chère à la vente puisqu'elle concerne l'ensemble de la chaîne de production. En production conventionnelle, la tonne de sucre se vend à 25 euros quand elle atteint 75 euros en production bio, mais elle demande plus de main-d'œuvre du fait du retour de travaux pénibles comme le désherbage, les champs n'étant plus arrosés de pesticides ou fongicides ni autres intrants chimiques dont l'objectif est de détruire tous nuisibles sur une parcelle.

3.2.5 Actions en matière de biodiversité

- Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc.

Deux Zones Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont présentes sur le territoire. Ce ne sont pas des dispositifs de protections réglementaires, mais des outils de connaissances devant être pris en compte lors de projet d'aménagement. Elles permettent ainsi de protéger la biodiversité présente sur le territoire.

Les vallées de la Durdent et du Dun sont concernées par une ZNIEFF type 2. Leurs diversités faunistique et floristique sont à protéger et mettre en valeur.

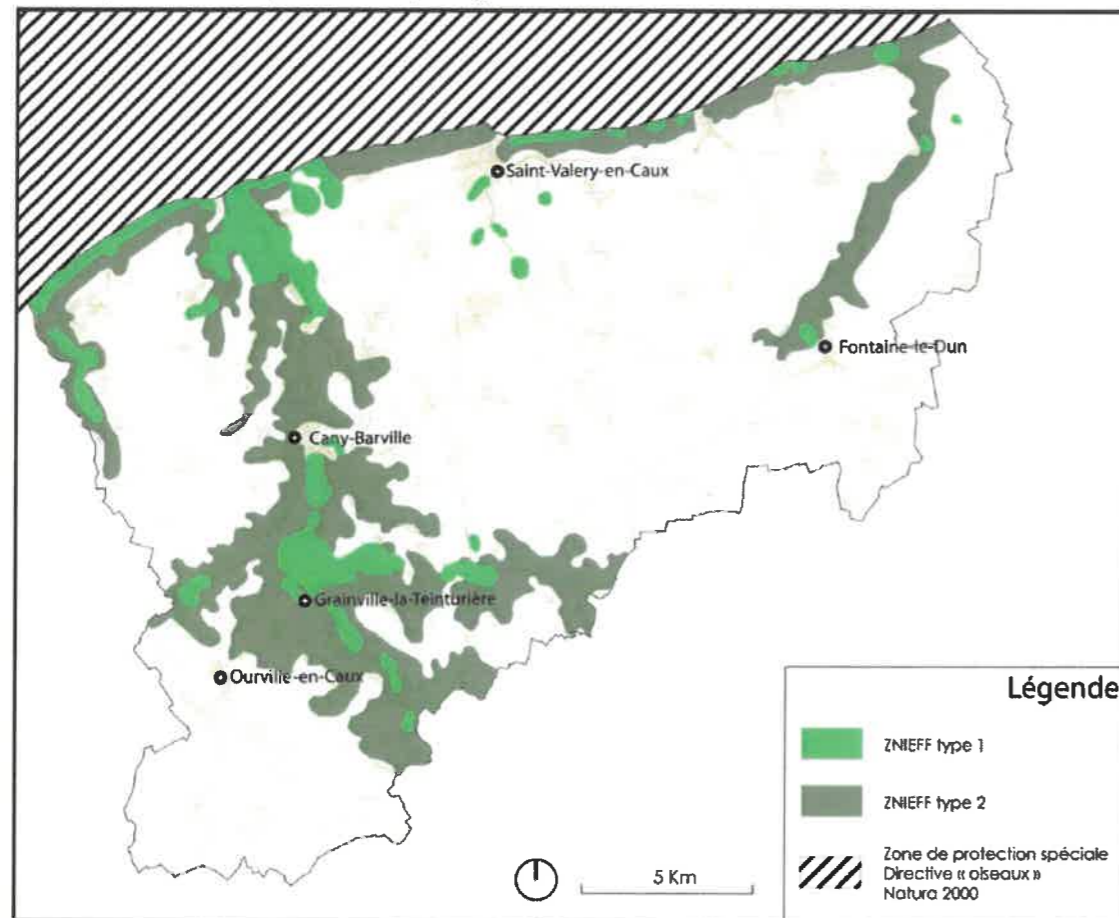


Figure 21 : Carte des ZNIEFF de la CCCA en 2019.

Source : Data.Gouv (Plateforme de diffusion de données publiques de l'État français) - 2019.

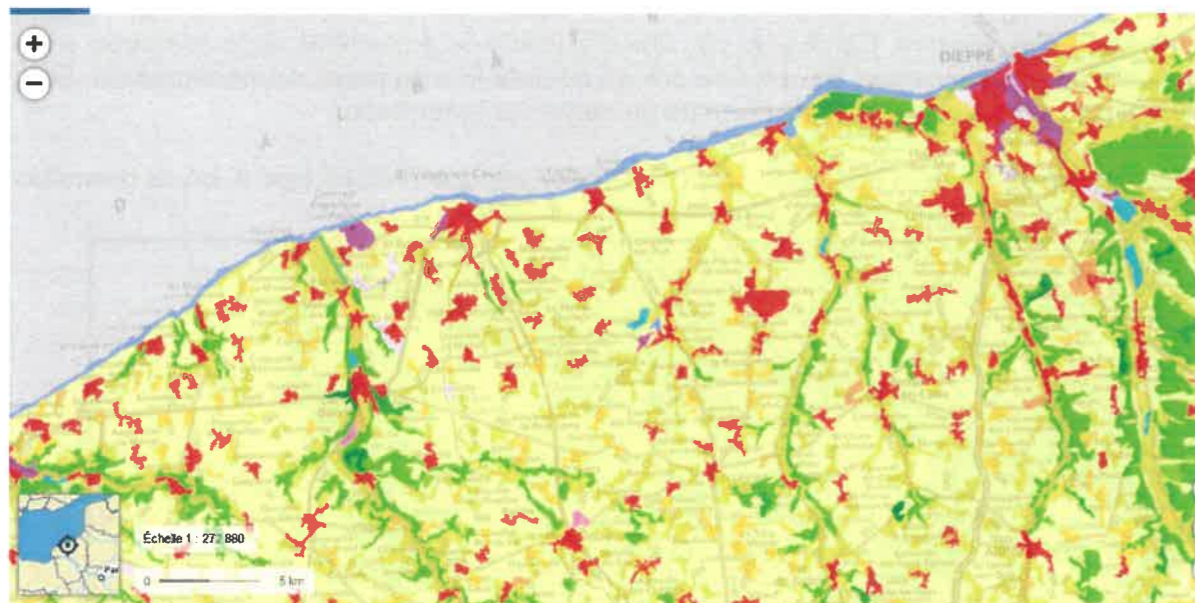
Lutte contre l'artificialisation des sols

- État d'avancement du PLUi;

Un PLUi est en cours de réflexion : les communes de la CCCA pourront dans les trois mois précédant le 1^{er} juillet 2021, soit du 1^{er} avril au 30 juin 2021, se prononcer « pour ou contre » cette prise de compétence.

- Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières ;

Le territoire du SCOT Pays Plateau de Caux Maritime est composé à plus de 80% de terres agricoles.



Les forêts et milieux semi-naturels représentent un peu plus de 5% du territoire principalement localisés dans la vallée de la Durdent.

Les terrains urbanisés représentent eux aussi un peu plus de 5% du territoire. Les secteurs où l'urbanisation est la plus forte sont Cany-Barville et Saint-Valery-en-Caux

Ces dernières années, la pression foncière, le prix de l'immobilier en centre-ville, le modèle de la maison individuelle ont favorisé l'étalement urbain en dépit de terres naturelles, agricoles ou forestières.

Les conséquences de cette périurbanisation sont aujourd'hui bien connues : forte dépendance à l'automobile, réduction des espaces agricoles, naturels ou forestiers, conflits avec les activités agricoles, imperméabilisation des sols, modifications des paysages...

Evolution 1990-2006	En hectares	Evolution
Terres arables*	-929	Baisse (consommation)
Prairies	-377	Baisse (consommation)
Zones urbanisées	+328	Augmentation (création)
Forêts	+11	Augmentation (création)
Zones agricoles hétérogènes*	+943	Augmentation (création)
Zones industrielles, commerciales, réseaux de comm.	+4,8	Augmentation (création)
Espaces verts artificialisés, non agricoles	-82	Baisse (consommation)
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	+26	Augmentation (création)
Mines, décharges et chantiers	+53	Augmentation (création)
Zones humides maritimes	0	Stabilité
Eaux continentales	-6,7	Baisse (consommation)
Cultures permanentes	+28	Augmentation (création)

- Potentiel de recyclage foncier (incluant les surfaces de friches à réhabiliter) ;

Deux friches industrielles appartenant à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ont été réhabilitées pour accueillir des entreprises.

La première réhabilitation concerne l'ancienne usine Symphonie située sur la zone du plateau

Ouest à Saint-Vlaery-en-Caux.

Les xxm² d'usine ont laissé place à un Hôtel d'entreprises composé de 13 cellules d'ateliers et de bureaux.

A ce jour, seuls deux locaux sont encore disponibles à la location.

La seconde opération concerne ancien centre de formation Techman et l'atelier Eurobaches (PM : ces deux entreprises sont restées sur le territoire et ont poursuivi leur croissance).

La encore, la Communauté de Communes a souhaité investir dans de l'immobilier d'entreprises afin de proposer des locaux adaptés aux PME.

Un coworking a ouvert ainsi qu'un Hôtel d'entreprises d'ici mai 2021. Des surfaces de bureaux et quelques ateliers seront disponibles à la location.

Une friche industrielle subsiste sur le territoire : la vibratechniques. L'usine est fermée depuis 2015. Le bâtiment appartient à un propriétaire privé. La présence d'amiante au niveau de la toiture du bâtiment et la vétusté du bâtiment, ne facilite pas la reprise du bâtiment.

3.2.6 Eau et assainissement :

Depuis le 1er janvier 2012, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement pour les communes de l'ex Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a été confiée à la Société Eaux de Normandie, par délégation de service public, pour une durée de 12 ans.

- L'eau et assainissement en quelques chiffres

- Eau potable

- 16 forages
- 22 réservoirs
- 17 stations de reprise ou de surpression
- 557.9 km de réseau eau potable hors branchements
- 15 423 abonnés au réseau d'eau potable
- Volume d'eau consommée : 1 666 000 m³

- Assainissement collectif

77,57 % de la population de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre bénéficie d'un raccordement au réseau d'assainissement collectif. 24,3 % de la population du territoire dispose d'une installation d'Assainissement Non Collectif.

- 34 stations d'épuration
- 109 postes de relèvement des eaux usées
- 265.35 km de réseau assainissement collectif hors branchements
- 11 027 abonnés au réseau d'assainissement collectif
- Volume d'eaux usées entrant sur les sites de traitement : 1 313 000 m³

- Assainissement non collectif

- 2 239 installations d'assainissement non collectif

Sur les 2 239 installations, 850 sont conformes et 1389 non-conformes. Pour palier à ce constat, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a décidé de mettre en place une subvention de 50% de l'investissement plafonnée à 4 000 € en faveur de la réhabilitation de l'assainissement non collectif.

En 2019, 62 subventions ont été accordées.

3.3 Les enjeux et les ambitions en matière de transition écologique

	Atouts	Faiblesses
Origine interne	<p>Territoire rural qui met l'accent sur les services proposés et sur son cadre de vie : la mer à la campagne. Il faut maintenir et développer les services à la population notamment en termes de commerces de proximité, accès aux soins, déplacements... pour l'attractivité du territoire.</p> <p>Territoire touristique avec des offres diversifiées (sport, nature, culture, loisirs...). La Communauté de communes doit proposer des offres complémentaires pour que les visiteurs prolongent leurs séjours</p> <p>La collectivité s'est engagée dans des projets de valorisation environnementale de certains sites. Les gouvernances qui se succèdent ont une sensibilité à l'environnement et au Développement Durable.</p> <p>Tissu économique dense et diversifié, pour lequel la collectivité poursuit son investissement</p> <p>La Communauté de Communes dispose d'un secteur industriel important dans l'énergie (Centrale de Paluel) et dans l'agroalimentaire</p>	<p>Le territoire a besoin de développer des nouveaux modes de déplacements actifs (pistes cyclables) et collectifs.</p> <p>L'absence de formation supérieur sur le territoire fragilise la population. La part importante de personnes peu qualifiées et de jeunes en difficultés d'insertion prouve la nécessité de palier à ce manquement sur le territoire.</p> <p>La couverture internet (haut débit, fibre...) et mobile (4G-5G) pour les entreprises et les administrés. Aujourd'hui, la couverture numérique fait partie intégrante de l'attractivité du territoire pour répondre au nouveau mode de vie, aux nouvelles façons de travailler (télétravail)...</p> <p>Agir sur les consommations d'énergies en fonction des secteurs énergivores : le transport, l'habitat l'industrie.</p> <p>La collectivité doit poursuivre les efforts entrepris pour réduire la part d'assainissement non collectif non conforme</p>

	Opportunités	Menaces
Origine externe	<p>Construire un réseau d'entreprises pour favoriser les synergies et une économie solidaire</p> <p>Présence d'un aérodrome sur le territoire, qui pourrait permettre le développement d'une mobilité aérienne (marchandise) et d'une formation pour la réparation de petits avions</p> <p>Concrétiser les projets de création de formation (approche du GRETA pour l'implantation d'un centre sur la Côte d'Albâtre).</p> <p>Renforcer via l'élaboration du PLUi la vision prospective du territoire tout en garantissant, grâce à la vision d'ensemble des besoins l'implantation et le dimensionnement des équipements, espaces bâtis... Le PLUI consolide durablement le projet communautaire et les projets communaux.</p> <p>Faire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre un territoire « 0 chômeurs »</p> <p>Développer une approche transversale sur le chauffage collectif pour les bâtiments publics</p>	<p>Les impacts de l'après-centrale (emploi, fonds de péréquation, infrastructures...)</p> <p>Le changement climatique et ses conséquences sur l'environnement, la population.</p>

3.4 La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le contrat de relance et de transition écologique se construit avec les acteurs du territoire. L'élaboration du diagnostic, de la vision et de la stratégie d'actions qui en découle, font l'objet d'une association large et d'une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes.

Le diagnostic du CRTE se base en partie sur le Plan Climat Air Energie mis en œuvre à l'échelle du Pays Plateau de Caux Maritime. Une concertation a été organisée dans le cadre de cette opération. Plusieurs réunions publiques ont été organisées avec les acteurs locaux et la population.

En outre, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a amorcé un Projet de territoire. La volonté des élus est de faire du CRTE et du projet de territoire, un moment privilégié pour fédérer les idées et favoriser les synergies. Il est donc envisagé de s'appuyer sur l'ensemble des acteurs du territoire dans un espace de dialogue à définir.

3.5 Présentation des priorités stratégiques du territoire

3.5.1 Objectifs stratégiques et les axes du projet

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants

- 1.1 Exemplarité des équipements publics, plus performant et plus économes en énergie
- 1.2 Développer des modes de déplacement alternatifs
- 1.3 Améliorer l'offre de services et le parcours résidentiel des habitants (primo accédants, personnes âgées...)

AXE 2 : Des espaces, des sites protégés et valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie

AXE 3 : Un développement durable des activités économiques

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de pilotage.

3.5.2 Programme d'actions

Chaque Axe est détaillé en actions qui sont ensuite instruites par le ou les partenaire(s) financeur(s) concerné(s) par ladite Action.

Le tableau de l'ensemble des actions figure est présenté ci-après. Le plan d'action est mis à jour annuellement

Chaque action fait l'objet d'une Fiche action annexée au présent contrat (annexe n°3)

Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après, déployées conformément aux axes ci-avant exposés. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article "Durée, évolution et fonctionnement général du contrat.

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants

Référence	Description et objectif du projet	Porteur	Calendrier réalisation	de	Modalité de mise en œuvre et de suivi
1	Réhabilitation de deux logements communaux dans l'ancien presbytère	Commune de Drosay	2021-2022		Maitrise d'œuvre en cours DPE du bâtiment communal
2	Réhabilitation du presbytère en mairie Le projet de réhabilitation du presbytère de Manneville-Es-Plains au profit de l'aménagement des futurs locaux de la mairie et des clubs & associations locales sera réalisé dans le respect des normes en vigueur (accessibilité, sécurité des ERP). La réhabilitation contribuera à faire vivre et valoriser ce bâtiment de caractère au sein de la commune	Commune de Manneville-es-Plains	2021-2022		Dépôt du permis de construire mai-juin 2021 / Lancement des appels d'offres 2 ^{ème} semestre 2021 DPE du bâtiment communal
3	Agrandissement du centre municipal de santé, mise aux normes phoniques et électriques	Commune de Fontaine-le-Dun	2021-2022		Consultation des entreprises réalisée DPE du bâtiment communal Evolution du nombre de patients et de professionnels de santé
4	Réhabilitation de la toiture du centre municipal de santé	Commune de Fontaine-le-Dun	2021-2022		Consultation des entreprises réalisée DPE du bâtiment communal Evolution du nombre de patients et de professionnels de santé
5	Accessibilité de la salle municipale et de la mairie	Commune de Fontaine-le-Dun	2021-2022		Consultation des entreprises réalisée Accessibilité des PMR aux bâtiments communaux / Diagnostic ADAP
6	Remplacement de la chaudière de la salle polyvalente	Commune de Bosville	2021-2022		Avancement des travaux DPE du bâtiment communal Contrôle comptable de la baisse des consommations d'énergies
7	Passage des éclairages au LED – Groupe scolaire	Commune de Bosville	2021-2022		Avancement des travaux Contrôle comptable de la baisse des consommations d'énergies
8	Remplacement des menuiseries de la mairie	Commune de Butot-Vénesville	2021-2022		Avancement des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
9	Rénovation des menuiseries extérieures sur l'école élémentaire Louis Pergaud Changement de l'ensemble des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Louis Pergaud, afin de garantir l'étanchéité, et optimiser les économies d'énergie (devis réalisés, consultation des entreprises à lancer),	Commune de Cany-Barville	2021-2022		Avancement des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
10	Réfection et isolation thermiques des toitures des bâtiments de la place Robert Gabel	Commune de Cany-Barville	2022-2023		Lancement du marché travaux – notification du marché aux titulaire – démarrage du chantier – réception des travaux DPE du bâtiment communal Suivi des consommations via les factures d'énergies

	Le projet a pour but de procéder à la restauration de la couverture des bâtiment communaux de la place Robert GABEL abritent des commerces ainsi que l'Hôtel de ville.			
11	Etanchéité et rénovation énergétique des tennis couverts	Commune de Cany-Barville	2022-2023	Lancement du marché travaux – notification du marché aux titulaire – démarrage du chantier – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
12	Rénovation thermique de la salle communale	Commune de Saint-Vaast-Dieppedalle	2021-2022	Maitrise d'œuvre en cours – lancement des marchés travaux pour juin 2021 - notification du marché aux titulaire – démarrage du chantier – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
13	Réfection de la toiture de la Cantine du Groupe scolaire Charles de Gaulle	Commune de Grainville-la-Teinturière	2021-2022	Avancement des travaux Disparition des infiltrations d'eau
14	Réfection de la salle cachoise	Commune de Grainville-la-Teinturière	2021-2022	Avancement des travaux
15	Installation d'un système de vidéoprotection	Commune de Grainville-la-Teinturière	2021-2022	Avancement de l'installation Evolution du nombre d'incivilité par an
16	Rénovation des huisseries de la mairie	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer	2021-2022	Avancement des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
17	Rénovation des menuiseries du bâtiment principal du camping ainsi que de l'accueil et la barrière	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer	2021-2022	Avancement des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
18	Travaux dans le camping municipal Travaux sur les douches, l'éclairage, le chauffage...	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer	2021-2022	Avancement des travaux Taux de satisfaction des usagers du camping
19	Opération de reprise de concessions dans le cimetière	Saint-Aubin-sur-Mer	2021-2022	Avancement des travaux Surface (m ²) libérée et disponible
20	Réfection de la toiture de l'école	Commune d'Angiens	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
21	Salle de sport LECORDIER	Commune de Vittefleury	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
22	Rénovation des menuiseries du secrétariat de la mairie <i>DETR 2021 déposé</i>	Commune d'Ourville-en-Caux	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
23	Remplacement des postes informatiques du secrétariat de la mairie	Commune d'Ourville-en-Caux	2021-2022	Mise en place du matériel Processus de dématérialisation
24	Réhabilitation de la Mairie Changement des menuiseries, mise aux normes de l'électricité, isolation...	Commune de Sainte-Colombe	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies Accessibilité des PMR aux bâtiments communaux / Diagnostic ADAP
25	Rénovation énergétique de la mairie	Commune de Vinnemerville	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
26	Création d'un ossuaire, relevé de concession et création d'un jardin du souvenir	Commune de Butot-Vénesville	2021-2022	Avancement des travaux Surface (en m ²) libérée et disponible

	Opérations de reprises de concessions nécessaire compte tenu de la pression exercée sur le foncier.			
27	Rénovation de la toiture de la salle de sport et installation de panneaux solaire Salle de sport à dimension communale et intercommunale (cours de danse du conservatoire) Des travaux sur la charpente sont prévus pour pouvoir accueillir les panneaux solaires. La couverture actuelle contient de l'amiante, une opération de désamiantage est prévue. La toiture sera refaite afin d'améliorer l'isolation du bâtiment.	Commune de Néville	2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies – nombre de KWH d'électricité produit via l'installation
28	Isolation du logement communal	Commune de Néville	2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies - DPE du bâtiment communal
29	Restauration d'une maison d'habitation La mairie souhaite restaurer une maison d'habitation de caractère avec des matériaux anciens pour créer deux logements communaux. Des travaux d'isolation, en fonction des nouvelles normes en vigueur, sont prévus afin de réaliser des économies d'énergies	Commune d'Ingouville	Début 2022	Maitrise d'œuvre – lancement des marchés travaux - notification du marché aux titulaires – démarrage du chantier – réception des travaux DPE du bâtiment communal
30	Création d'un colombarium	Commune du Bourg-Dun	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Taux d'occupation
31	Aménagement d'un espace cinéraire	Commune de Veules-les-Roses	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Taux d'occupation
32	Réfection d'un chemin communal	Commune de Thiouville	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Nombre d'utilisateurs par an
33	Mise aux normes PMR des bâtiments communaux, voiries, parking	Commune d'Autigny	2021-2022	Avancement des travaux Accessibilité des PMR aux bâtiments communaux – Diagnostic ADAP
34	Accessibilité du cimetière	Commune d'Ancourteville-sur-Héricourt	2021-2022	Avancement des travaux Accessibilité des PMR aux équipements publics – Diagnostic ADAP
35	Équipement numérique de l'école	SIVOS de Gueuteville-les-Grès	2021-2022	Avancement de l'installation Évolution du nombre de projets pédagogiques numériques
36	Numériques dans les classes élémentaires	SIVOS de la Veules et du Dun	2021-2022	Avancement de l'installation Évolution du nombre de projets pédagogiques numériques
37	Sécurisation du bâtiment communal	Commune de Blossville	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux
38	Équipements informatiques, accès au numérique des écoles maternelles « les lutins » de Cany-Barville	Commune de Cany-Barville	2021-2022	Avancement de l'installation Évolution du nombre de projets pédagogiques numériques
39	Aménagement de vestiaires dans un local technique	Commune de Clasville	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux
40	Socle numérique des écoles	Commune d'Ourville-en-Caux	2021-2022	Avancement de l'installation Évolution du nombre de projets pédagogiques numériques
41	Accessibilité du terrain de tennis	Commune de la Gaillarde	2021-2022	Avancement des travaux Accessibilité des PMR aux équipements publics – Diagnostic ADAP

42	Accessibilité du cimetière DETR 2021 déposé	Commune de la Gaillarde	2021-2022	Avancement des travaux Accessibilité des PMR aux équipements publics – Diagnostic ADAP
43	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	Commune de Saint-Martin-aux-Buneaux	2021-2022	Avancement des travaux Accessibilité des PMR aux bâtiment communaux – Diagnostic ADAP
44	Ecoles numériques Angiens, Bourville, Houdetot	SIVOS des Castels	2021-2022	Avancement de l'installation Evolution du nombre de projets pédagogiques numériques
45	Création d'un périscolaire en remplacement d'une salle de classe	Thiouville	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Nombre d'enfants accueillis par an au périscolaire
46	Travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées et aux PMR des sanitaires de la salle des sports Aimé Gayraud	Syndicat du collège de Saint-Valery-en-Caux	2021-2022	Avancement des travaux Accessibilité des PMR aux équipements publics – Diagnostic ADAP
47	Mise aux normes de la défense incendie	Commune de Cailleville	2021-2022	Avancement des travaux taux de couverture de la commune en terme de défense incendie - Débit en bar par bouche d'incendie
Avenant ultérieur	Changement du système de chauffage de l'église de Malleville-les-Grès + changement du parquet au niveau du clocher et traitement de la maçonnerie Le chauffage actuel de l'église est au gaz, le contrôle de conformité précise que des travaux seront à entreprendre. Un mode de chauffage électrique est donc envisagé pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.	Commune de Malleville-les-grès	2023	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
Avenant ultérieur	Réhabilitation de la salle polyvalente Le projet prévoit de revoir le mode de chauffage, actuellement au fuel, par l'installation d'une pompe à chaleur et la pose de panneaux photovoltaïques	Commune de Saint-Martin-aux-Buneaux	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
Avenant ultérieur	Projet de restructuration du centre hospitalier de Saint-Valer-en-Caux Ce projet concerne principalement l'EHPAD, l'accueil de jour et le service de soin de suite et réadaptation. Il a pour vocation de répondre aux aspirations des usagers ainsi qu'aux besoins de la population de proximité.	Centre Hospitalier du Grand Large	2022-2025	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Evolution de la capacité d'accueil du centre hospitalier
Avenant ultérieur	Rénover énergétiquement tous les logements construit avant 2010 d'ici 2050 PCAET La création d'un fonds de concours dédié à la rénovation énergétique des logements construit avant 2010, permettrait d'inciter les propriétaires à entreprendre ces travaux. La consommation en énergie serait alors moindre	CCCA	Au-delà de 2022	Intégrer la CCCA au programme FAIRE - Elargir la coopération de conseil en énergie du SDE Suivi des consommations via les factures d'énergies
Avenant ultérieur	Développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture PCAET La prise de compétence "mobilité" par la CCCA comprend l'aspect transports en commun mais également le développement des modes de déplacement actif. Ainsi la Communauté de Communes souhaite initier un plan vélo sur le territoire communautaire.	CCCA	Au-delà de 2022	Déployer des bornes de recharge vélo sur les bâtiments communautaires et sur les lieux touristiques. Aménagement d'aires de stationnement de vélos, parcours vélo balisé et sécurisé en centre-ville Intégrer une démarche cyclable aux projets de voirie Mise en place du Plan Vélo
Avenant ultérieur	Réduire les impacts de la mobilité et augmenter le taux d'occupation des voitures PCAET	CCCA	Au-delà de 2022	Installer de nouvelles bornes à des endroits stratégiques en lien avec le SDE Déployer l'autopartage Création d'une base open data CCCA sur l'autopartage, le covoiturage, etc...

Avenant ultérieur	Réduire la consommation d'énergie des collectivités PCAET La création de deux centrales photovoltaïques sur des bâtiments communautaires.	CCCA	Au-delà de 2022	Estimer le gisement local de biomasse (bois fragmenté, granulés, matières agricoles...) pour créer un réseau de chaleur en fonction de celui-ci. x
Avenant ultérieur	Réduire les impacts de la mobilité des collectivités PCAET Le changement progressif de la flotte de véhicule via l'achat de nouveaux véhicules moins polluants ou électriques ou hybrides. Ainsi que l'achat de quelques vélos électriques pour les petits trajets des agents de la CCCA	CCCA	Au-delà de 2022	Programme de renouvellement du parc véhicule en électrique / hydrogène, etc... Taux de renouvellement du parc automobile de la CCCA
Avenant ultérieur	Favoriser les coopérations PCAET Il est proposé de mutualiser les matériels au maximum entre les communes.	CCCA	Au-delà de 2022	Achat d'un tracteur performant et/ ou d'un broyeur à mutualiser entre CCCA et les communes adoptant un plan de gestion différenciée. Valorisation du BRF dans la gestion des espaces verts. Etablissement d'un plan de communication commun. Lancer des appels à candidature pour fauche tardive par des agriculteurs.
Avenant ultérieur	Rénovation de l'Hôtel de ville de Saint-Valery-en-Caux notamment de l'accueil et de l'état civil <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Saint-Valery-en-Caux	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
Avenant ultérieur	Rénovation de la gendarmerie et les logements des pompiers (avec économies d'énergie). <i>Petite Ville de Demain</i> Le diagnostic du bâtiment est en cours	Commune de Saint-Valery-en-Caux	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
Avenant ultérieur	Etanchéité thermique du bâtiment des tennis couverts, avec gestion des eaux pluviales <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Cany-Barville	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
Avenant ultérieur	Amélioration des performances énergétiques de l'ensemble sportif du Sporticaux <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Cany-Barville	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
Avenant ultérieur	Bien vieillir : rénovation des logements et des espaces communs de la résidence d'autonomie les Marronniers <i>Petite Ville de Demain</i> Rénovation des salles de bains en cours, réhabilitation des menuiseries extérieures et réfection des balcons réalisées déjà réalisées, rénovation des espaces communs et modernisation des logements : à engager	Commune de Cany-Barville	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux DPE des logements rénovés
Avenant ultérieur	Création d'une résidence pavillonnaire et petits collectifs – opération menée par Seminor sur la zone du champ de foire – implantation de logements seniors dans le programme afin de favoriser la mixité. <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Cany-Barville	Au-delà de 2022	Avancement des travaux – réception des premiers logements DPE des logements créés
Avenant ultérieur	Création d'une zone pavillonnaire « l'Orée du Bois » : accession à la propriété et logements locatifs, projet mené par Logéal immobilière. <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Cany-Barville	Au-delà de 2022	Avancement des travaux – réception des premiers logements DPE des logements créés

Avenant ultérieur	Réhabiliter la turbine électrique pour une production énergétique hydraulique, à titre de « vitrine de productions d'énergies renouvelables » <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Cany-Barville	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux KWH produits par la turbine par an
Avenant ultérieur	Rénovation du stade Nallet, du gymnase et de la toiture du Théâtre du « Rayon vert » <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Saint-Valery-en-Caux	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
Avenant ultérieur	Rénovation importante de la Maison Henri IV . <i>Petite Ville de Demain</i> Circulation entre salles d'expo ; isolation et nouvelle alimentation énergétique.	Commune de Saint-Valery-en-Caux	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
Avenant ultérieur	Rénovation de l'office de tourisme au RDC de la Mairie <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Saint-Valery-en-Caux	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
Avenant ultérieur	Maintenir les aires de stationnement, et développer une aire de co-voiturage <i>PCAET</i>	CCCA	Au-delà de 2022	Avancement de la réflexion présentation en comité technique et validation par un comité de pilotage Taux d'occupation de l'aire de co-voiturage – évolution du nombre de stationnement (voiture et vélo)
Avenant ultérieur	Politique publique en faveur de l'habitat Résorption de la vacance de logements en cœur de ville et notamment au-dessus des commerces en centre-ville (problème d'accessibilité). <i>PCAET</i>	CCCA	Au-delà de 2022	Avancement de la réflexion présentation en comité technique et validation par un comité de pilotage
Avenant ultérieur	Créer un service de dessertes des hameaux vers le centre-bourg, ainsi que vers les points excentrés de la commune (ex : cimetière – accès difficile pour les personnes âgées). <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Cany-Barville	Au-delà de 2022	Avancement de la réflexion présentation en comité technique et validation par un comité de pilotage
Avenant ultérieur	Construire un plan de déplacement territorial. <i>Petite Ville de Demain</i> L'objectif serait de : - Développer les déplacements des populations (domicile-travail, domicile-services et commerces, domicile-loisirs), - Optimiser les transports en commun vers les plateformes ferroviaires d'Yvetot et de Motteville, afin de relier les métropoles (Rouen, Paris, Le Havre), - Développer les aires de co-voiturage et les modes de déplacement doux - Favoriser le déplacement des piétons au sein des villages en aidant les communes à réhabiliter les anciens sentiers. - Etudier la faisabilité de réhabiliter l'ancienne voie de chemin de fer Motteville - St Valery pour le grand public	CCCC	Au-delà de 2022	Avancement de la réflexion présentation en comité technique et validation par un comité de pilotage Taux d'occupation de l'aire de co-voiturage – évolution du nombre de stationnement (voiture et vélo)
Avenant ultérieur	Fusionner les deux écoles distantes et prévoir des travaux d'adaptation (avec économie d'énergie) <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Saint-Valery-en-Caux	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Evolution du nombre d'enfants par an et du nombre de classes
Avenant ultérieur	Accessibilité de la mairie et restructuration des locaux* Travaux de mise aux normes et accessibilité PMR des locaux de la mairie conformément à l'AD'Ap Réorganisation des locaux en les rendant plus fonctionnel Remplacement de la chaudière actuelle par un système plus performant	Communes de Veules-les-Roses	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Accessibilité des PMR aux bâtiments communaux / Diagnostic ADAP

Avenant ultérieur	Réhabilitation des logement communaux Travaux de mise aux normes, réfections des toitures, isolation thermique, isolation des combles	Communes de Veules-les-Roses	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
Avenant ultérieur	Aménagement et mise aux normes des locaux des tennis Travaux de mise aux normes, isolation thermique des locaux du club House, des vestiaires et du bâtiment annexe en toit de chaume	Communes de Veules-les-Roses	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
Avenant ultérieur	Restructuration des bâtiments de l'école Travaux de mise aux normes des bâtiments scolaires et annexes : Isolation par l'extérieur, Aménager les locaux de l'étage, restructuration des espaces	Communes de Veules-les-Roses	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
Avenant ultérieur	Remplacement du chauffage de la salle polyvalente Remplacer la chaudière actuelle par un système plus performant, plus adapté afin de réaliser des économies d'énergie	Communes de Veules-les-Roses	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Suivi des consommations via les factures d'énergies
Avenant ultérieur	Mobilité des services communaux Remplacer la flotte automobile de la collectivité par des véhicules moins polluants ou électriques, ou hybrides. Achat de vélos électriques pour circuler dans le village	Communes de Veules-les-Roses	Au-delà de 2022	Programme de renouvellement du parc automobile Taux de renouvellement du parc automobile
Avenant ultérieur	Réaménagement des équipements sportifs Réaménager le terrain de sport Jean Lamy (terrain de baskets et terrain de foot) en parc multi-activités et skate parc	Communes de Veules-les-Roses	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Taux d'occupation – nombre d'utilisateurs

AXE 2 : Des espaces et des sites valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie

Référence	Description et objectif du projet	Porteur	Calendrier de réalisation	Modalité de mise en œuvre et de suivi
48	<p>Projet de Valorisation du Territoire par le biais de parcours de mémoire « Juin 1940 » <i>Revoyure du contrat de territoire</i></p> <p>La communauté de communes souhaite, à travers des parcours de mémoire sur le thème de Juin 1940, étayer son offre touristique mémorielle et contribuer à l'offre culturelle locale.</p> <p>Le projet a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permettre la découverte d'un fait important de l'Histoire de France pour tous les publics • Offrir une nouvelle attraction originale pour le territoire • Rendre plus ludique les circuits de randonnée • Contribuer à affirmer l'identité du territoire • Renforcer les liens sociaux créés à travers les différents jumelages communaux • Etayer l'offre créée sur le territoire avec le site du Pont rouge à Paluel 	CCCA	2021-2022	Lancement d'un marché de fourniture 2 ^{ème} semestre 2021 – notification du marché au titulaire – démarrage des travaux – réception des travaux Fréquentation du site : nombre de visiteurs - Nombre d'animations et de manifestations organisées
49	<p>Aménagement d'un skate parc sur le lac de Caniel <i>DETR + département</i></p>	CCCA	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Nombre d'usagers
50	<p>Réhabilitation des centres nautique de Veulettes-sur-Mer et Saint-Aubin-sur-Mer <i>Revoyure du contrat de territoire</i></p> <p>Pour parfaire l'aménagement de son territoire, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre souhaite réhabiliter la base nautique de Saint-Aubin-sur-Mer et le centre nautique de Veulettes-sur-Mer, et y déployer de nouvelles activités sportives.</p> <p>L'objectif du projet est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dynamiser l'attractivité du Centre Nautique et de la base nautique en offrant un cadre d'activité agréable et conviviale. - renforcer et pérenniser l'offre touristique du territoire de la Côte d'Albâtre et ainsi d'inciter les visiteurs à prolonger la durée de leur séjour (actuellement de 2 jours en moyenne). 	CCCA	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Evolution du nombre de prestations vendues par an – Evolution de la durée du séjour
51	<p>Aménagement paysager et environnemental d'un terrain communal</p> <p>Sur un terrain total de 7000m², la commune souhaite aménager une mare, des cheminements doux, un espace de convivialité pour les habitants.</p>	Commune d'Ingouville	Début 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Surface non imperméabilisée – panneaux pédagogique autour de la mare
52	<p>Aménagements portuaires pour le développement touristique du territoire de la Côte d'Albâtre <i>Revoyure contrat de territoire</i></p> <p>Pour parfaire l'aménagement de son territoire, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre souhaite moderniser les installations de son port intercommunal, pour favoriser son impact sur l'environnement et développer</p>	CCCA	2022-2023	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Evolution du taux d'occupation des anneaux du port – Evolution de la durée du séjour

	l'attractivité touristique du territoire dans le but de créer des emplois non délocalisables en matière d'offres touristiques.			
53	Promouvoir la destination touristique « Côte d'Albâtre Authentique par Nature » Création d'un site internet dédié à la promotion touristique du territoire	CCCA	2021-2022	Mise en ligne du site internet ainsi que des améliorations prévues Statistique de l'Office du Tourisme Côte d'Albâtre (OTCA)
54	Aménagement d'un terrain communal en un lieu « Nature et Culture Centre Village » Détail de l'aménagement envisagé : <ul style="list-style-type: none"> - Une placette - Une hâlette, espace de repos et de rencontre, pouvant accueillir un marché de producteurs locaux - Un espace de pique-nique - Des haies, des vergers à dimension conservatoire, des prairies, une mare - Un parcours pédagogique nature (découverte du patrimoine bâti) - Un terrain de boules - Un jardin en permaculture à vocation pédagogique - Un rucher, géré avec des apiculteurs locaux 	Commune de la Chapelle-sur-Dun	??	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Nombre d'exposant lors des marchés de producteurs locaux Population d'abeilles
55	Étanchéité de la mare communale Cette mare se situant au cœur du village, récupère toutes les eaux de pluie des alentours, Au fur et à mesure des années, le mur faisant l'étanchéité de la mare se fissure par endroit et son rôle s'en trouve dégradé. L'eau s'infiltré dans les terrains se situant à proximité.	Commune de Manneville-es-Plains	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Capacité en m3 d'eau collecté
56	Restauration de l'église	Commune de Normanville	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Préservation du patrimoine bâti
57	Restauration des murs de l'église <i>DETR 2021 déposé</i>	Commune d'Autigny	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Préservation du patrimoine bâti
58	Travaux dans l'église pour endiguer la mэрule <i>DETR 2021 déposé</i>	Commune de Manneville-es-Plains	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Préservation du patrimoine bâti
59	Travaux de rénovation du pignon de l'église <i>DETR 2021, Département</i> Depuis maintenant quelques années, la commune rénove l'intérieur de l'église. Cette année, elle souhaite rénover le dernier mur endommagé par le temps.	Commune de Manneville-es-Plains	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Préservation du patrimoine bâti

60	Restauration du clos et du couvert de l'église Saint-Martin dit Saint-Lezin	Commune de Blosserville	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Préservation du patrimoine bâti
61	Aménagement du Front de mer – phase 2	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Evolution de la capacité d'accueil - évolution du nombre de visiteurs
62	Rénovation de l'église	Commune de Vittefleury	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Préservation du patrimoine bâti
63	Création d'une aire de jeux	Commune de Butot-Vénesville	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Taux occupation – nombre d'utilisateurs
64	Nettoyage du mur du cimetière et réparation des barrières	Commune de Crasville-la-Rocquefort	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Préservation du patrimoine bâti
65	Réfection du calvaire	Commune de Crasville-la-Rocquefort	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Préservation du patrimoine bâti
66	Sécurisation de la sortie de l'école par des protections	Commune de Néville	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux
67	Installation d'un « Free Ride »	Commune de Néville	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Taux occupation – nombre d'utilisateurs
68	Installation d'un terrain multisports	Commune de Néville	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Taux occupation – nombre d'utilisateurs
69	Travaux sur l'église	Commune de Saint-Pierre-le-Viger	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Préservation du patrimoine bâti
70	Rénovation des trois courts de tennis	Commune de Veules-les-Roses	2021-2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Taux occupation – nombre d'utilisateurs
Avenant ultérieur	Finalisation de l'itinéraire cyclable de la Seine à la Mer sur le territoire de la Côte d'Albâtre (tronçon situé à Somesnil et Caniel-Paluel)	CCCA	2022	Lancement de la maîtrise d'œuvre fin 2021 Evolution du ml de l'itinéraire cyclable sur le territoire communautaire
Avenant ultérieur	Augmenter la séquestration annuelle de carbone PCAET x Aide financière pour le stockage du carbone	CCCA	Au-delà de 2022	Quantité de carbone stocké
Avenant ultérieur	Protéger les sols et la ressource en eau PCAET	CCCA	Au-delà de 2022	Mettre en place un PLUi avec un règlement adapté. x Développer la SMARTCITY en exploitation du service d'eau potable.
Avenant ultérieur	Le Lac de Caniel base de loisirs et site environnemental Nouveau projet sur le lac de caniel, repositionnement stratégique du site à définir dans le cadre du projet de territoire : - Nouvelles activités - Une dimension environnementale à développer -	CCCA	2023-2025	Etude faune-flore en cours, préservation des espaces recensés
Avenant ultérieur	Mener une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) Petite Ville de Demain	CCCA	A partir de 2023	Taux de vacances des logements et des commerces Nombre d'animations commerciales proposées sur le territoire Travaux de rénovation entrepris sur les logements

	A l'issue de la réflexion menée dans le cadre de Petites Villes de Demain, l'objectif est de lancer une ORT sur l'ensemble du territoire communautaire et ainsi agir sur le dynamisme des centres-bourgs, l'habitat, les vacances commerciales...			
Avenant ultérieur	Protéger les zones naturelles et la biodiversité <i>PCAET</i> Participer sur le site du Pont Rouge à une étude entomologique pluriannuelle régionale diligentée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie visant à évaluer les incidences du réchauffement climatique sur les populations d'insectes.	CCCA	Au-delà de 2022	Populations d'insectes, leur nombre, espaces de reproduction existant...
Avenant ultérieur	Actions de rénovation du bâti existant : réhabiliter ou supprimer les « immeubles verrues » de la ville ; <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Saint-Valery-en-Caux	Au-delà de 2022	Mission de maîtrise d'œuvre au préalable Identification des bâtiments à réhabiliter et à démolir
Avenant ultérieur	Création d'un espace de co-working au sein de l'espace tennistique <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Saint-Valery-en-Caux	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Taux occupation – nombre d'utilisateurs
Avenant ultérieur	Bien vieillir : Programme de développement de la Silver économie avec la création d'une résidence seniors (contacts avec Domitys) <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Saint-Valery-en-Caux	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux DPE des logements créés
Avenant ultérieur	Aménagement paysager des places, et des cœurs de villes. <i>Petite Ville de Demain</i>	Communes de Cany-Barville et Saint-Valery-en-Caux	Au-delà de 2022	Maîtrise d'œuvre - Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Evolution du nombre de cheminement doux, de mobilier urbain, la part entre stationnement voiture et vélos...
Avenant ultérieur	Valorisation des espaces boisés, des parcs de la ville, des personnages emblématiques de la ville <i>Petite Ville de Demain</i> Création d'une promenade thématique autour des jardins (jardin du rail, jardin médicinal, parc du Clos St Martin,...) Création d'un sentier des poètes, mise en valeur du berceau de Louis Bouilhet, ami de Gustave Flaubert,	Commune de Cany-Barville	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Nombre de parcours créés
Avenant ultérieur	Création d'un circuit piétonnier en ville et dans les bois. Continuité du GR 21 (passer devant le camping) <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Saint-Valery-en-Caux	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Nombre de parcours créés
Avenant ultérieur	Restructuration du front de mer avec zone « pêche » et « ostréiculture » Restructurer la partie centrale du front de mer (aire de jeux, pataugeoire,...) Prolonger la promenade vers la zone « pêche »	Communes de Veules-les-Roses	Au-delà de 2022	Maîtrise d'œuvre - Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Définition de la destination espaces (promenade, pêche, ostréiculture, aire de jeux)
Avenant ultérieur	Aménagement paysager et environnemental des terrains communaux Sur plusieurs terrains communaux, la municipalité souhaite aménager une mare, des jardins partagés, une serre, un poulailler, un compost. La commune souhaite reboiser divers terrains communaux afin de créer des « zones vertes »	Communes de Veules-les-Roses	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Surface non imperméabilisée – définition de espaces et de leur usages
Avenant ultérieur	Création d'une aire de Camping-cars Aménager une aire d'accueil dédiée aux camping-cars (70 emplacements)	Communes de Veules-les-Roses	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Capacité d'accueil

AXE 3 : Un développement durable des activités économiques

Référence	Description et objectif du projet	Porteur	Calendrier de réalisation	Modalité de mise en œuvre et de suivi
71	<p>Développer l'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire</p> <p>Un territoire desservi par le haut débit contribue à l'attractivité du territoire, en effet cela permet de répondre aux nouvelles pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le télétravail des nouvelles populations urbaines viennent s'implanter en milieu rural - la télémédecine se développe de plus en plus. - l'implantation de nouvelles sociétés à fort potentiel technologique. 	CCCA	2022	Prises FTTH à construire sur le territoire : 15 628/an pendant 25 ans.
72	<p>Recrutement d'un animateur Petites Villes de Demain</p>	Saint-Valery-en-Caux / Cany-Barville/CCCA	2021-2022	Lancement du recrutement (été 2021) Poursuivre la démarche avec le lancement d'une ORT
73	<p>Aide locale aux commerces</p> <p>La Communauté de Communes et la Région Normandie accordent une aide directe aux entreprises artisanales et commerciales locales. L'objectif est de maintenir, dynamiser et développer le tissu économique local. Les dépenses éligibles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La rénovation de devantures et vitrines. <input type="checkbox"/> La modernisation de l'éclairage (basse tension, économie d'énergie) <input type="checkbox"/> L'accompagnement à la modernisation des outils de production (matériel, atelier, etc...) <input type="checkbox"/> La mise en accessibilité des points de vente pour les Personnes à Mobilité Réduite. <input type="checkbox"/> Les équipements destinés à la sécurisation des entreprises 	CCCA	2021-2022	Convention de partenariat signée avec la Région Normandie Nombre de commerçants/artisans accompagnés
74	<p>Elaboration d'un projet de territoire pour la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre</p>	CCCA	2021-2022	Lancement du marché mars 2021 Concertation/partage de la réflexion
75	<p>Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GEPCT) – phase diagnostic <i>Territoire d'Industrie Dieppe Côte d'Albâtre (TIDCA)</i></p> <p>L'objectif principale est d'anticiper les emplois et les compétences pour maintenir la compétitivité des entreprises et renforcer l'attractivité du TIDCA</p> <p>Pour le territoire : cette démarche permettra de mieux valoriser les ressources territoriales existantes, assurer leur correspondance avec les besoins territoriaux, prévoir leur adaptation aux évolutions à venir afin de renforcer l'attractivité du territoire.</p> <p>Pour les entreprises : cela permettra d'avoir une meilleure connaissance des ressources territoriales disponibles et leurs évolutions, afin de participer</p>	CCCA	2022	Lancement de la phase de diagnostic Mobilisation des acteurs économiques

	d'avantages à la qualification des emplois ; consolider les liens entre les entreprises et les divers partenaires économiques et sociaux du territoire. Pour les actifs : Permettre de repérer, de valoriser, de développer et de renouveler leurs compétences afin de renforcer leur employabilité, et de sécuriser leurs parcours professionnels. Pour les demandeurs d'emploi : Favoriser l'accès et le retour à l'emploi.			
Avenant ultérieur	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment industriel à Paluel Travaux de rénovation d'un bâtiment industriel occupé par plusieurs entreprises du territoire. Les travaux concernent : la toiture, les façades, les menuiseries (porte, porte sectionnelle, fenêtre).	CCCA	2023-2024	Intégration dans le cahier des charges des performance énergétiques souhaitées pour les menuiseries et les travaux de couverture. DPE du bâtiment communal
Avenant ultérieur	Préserver et renforcer cette diversité des activités économiques <i>PCAET</i> Le développement de filières locales et innovantes comme l'utilisation des fibres de lin ou de laine comme isolant peut être une idée encouragée par la CCCA.	CCCA	Au-delà de 2022	✕ Etablir une charte agricole territoriale.
Avenant ultérieur	Développer la production des énergies renouvelables <i>PCAET</i> Projet de réseau de chaleur autour de la piscine de Saint-Valery-en-Caux, du collège et des salles de sport ; bâtiment communautaire, les habitats collectifs à proximité Création d'une aire de stockage de la biomasse pour alimenter une filière bio-énergie avec une Chaudière bois collective pour les bâtiments publics ;	CCCA	Au-delà de 2022	✕ Estimer le gisement local de biomasse (bois fragmenté, granulés, matières agricoles...) pour créer un réseau de chaleur en fonction de celui-ci. ✕ La création de Société d'économie Mixte dans le cadre du renouvellement du parc éolien.
Avenant ultérieur	Intégrer l'agriculture dans les réflexions d'urbanisme <i>PCAET</i> Le PLUi doit être l'outil majeur pour ce thème. La CCCA aide les administrés à planter des haies. Ce dispositif peut être élargi	CCCA	Au-delà de 2022	✕ Mettre en place un PLUi avec un règlement adapté. ✕ Etablir une aide à la plantation de haies plus large et plus incitative.
Avenant ultérieur	Réaménagement de la rue principale – rue du Général de Gaulle, cœur de la ville, accueillant la majorité des commerces, véritable galerie marchande à ciel ouvert (inscrite dans l'OAP du PLU) <i>Petite Ville de Demain</i>	Commune de Cany-Barville	Au-delà de 2022	Maitrise d'œuvre - Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Evolution du nombre de commerces et de services
Avenant ultérieur	Miser sur le développement de l'aérodrome pour développer une mobilité aérienne (marchandise) et une formation pour la réparation de petits avions	CCCA	Au-delà de 2022	Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Mise en place de la formation – nombre d'élèves formés par an Trafic (mouvement) sur l'aérodrome
Avenant ultérieur	La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre : un territoire « 0 chômeur »	CCCA	Au-delà de 2022	Taux de chômage sur le territoire Nombre d'emploi sur la zone
Avenant ultérieur	Construire un réseau d'entreprises pour favoriser les synergies et une économie solidaire et circulaire	CCCA	Au-delà de 2022	Mobilisation des acteurs économiques

3.5.3 Actions matures

Le programme doit permettre de stimuler l'investissement public et privé dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2021 et dont l'achèvement sera réalisé fin 2022.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de territoire pourraient être lancées dès la signature du présent contrat.

Il s'agit des actions suivantes :

Axe de rattachement	Référence	Description succincte	Porteur	Budget TTC	Partenaires Financeurs concernés	Financements 2021-2022 attendus
AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants	1	Réhabilitation de deux logements communaux dans l'ancien presbytère	Commune de Drosay	434 900,40€	DSIL Lauréal 199 329,35€	199 329,35€
	2	Réhabilitation du presbytère en mairie Le projet de réhabilitation du presbytère de Manneville-Es-Plains au profit de l'aménagement des futurs locaux de la mairie et des clubs & associations locales sera réalisé dans le respect des normes en vigueur (accessibilité, sécurité des ERP). La réhabilitation contribuera à faire vivre et valoriser ce bâtiment de caractère au sein de la commune	Commune de Manneville-es-Plains	380 075,26€	DSIL Lauréal 126 691,75€ DETR 2019 : Lauréal 49 712,66€	176 404,41€
	3	Agrandissement du centre municipal de santé, mise aux normes phoniques et électriques	Commune de Fontaine-le-Dun	18 134,08,00€	DSIL Lauréal 3 022,00€ DETR Lauréal 4 533,00€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre Lauréal 1 662,29€	9 217,29€
	4	Réhabilitation de la toiture du centre municipal de santé	Commune de Fontaine-le-Dun	37 602,00€	DSIL Lauréal 6 267,00€ DETR Lauréal 9 400,50€ Département Lauréal 7 833,75€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre Lauréal 1 566,75€	25 068,00€
	5	Accessibilité de la salle municipale et de la mairie	Commune de Fontaine-le-Dun	15 181,44€	DETR Lauréal 3 795,36€ Département (en cours) 2 530,24€	3 795,36€

					Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (en cours) 2 277,21€	
6	Remplacement de la chaudière de la salle polyvalente <i>DSIL et DETR 2021 déposé</i>	Commune de Bosville	10 542,79,00€	DSIL Lauréat 1 757,13€ DETR Lauréat 1 757,13€ Département Lauréat 2 635,00€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre Lauréat 879,27€	7 028,53€	
7	Passage des éclairages au LED – Groupe scolaire <i>DSIL 2021 déposé</i>	Commune de Bosville	7 644,00€	DSIL Lauréat 1 592,50€ DETR Lauréat 1 592,50€ Département Lauréat 1 9011,00€	5 096,00€	
8	Remplacement des menuiseries de la mairie <i>DSIL 2021 déposé</i>	Commune de Butot-Vénesville	11 860,08€	DSIL Lauréat 1 976,80€ DETR Lauréat 1 976,80€ Département (en cours) 2 471,00€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre Lauréat 1 389,99€	5 343,59€	
9	Rénovation des menuiseries extérieures sur l'école élémentaire Louis Pergaud <i>DSIL 2021 déposé</i> Changement de l'ensemble des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Louis Pergaud, afin de garantir l'étanchéité, et optimiser les économies d'énergie (devis réalisés, consultation des entreprises à lancer),	Commune de Cany-Barville	177 170,00€	DETR Lauréat 44 292,60€ Département (en cours) 29 528,00€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (en cours) 14 764€	44 292,60€	

	10	Réfection et isolation thermiques des toitures des bâtiments de la place Robert Gabel <i>Revue contrat de territoire</i> Le projet a pour but de procéder à la restauration de la couverture des bâtiment communaux de la place Robert GABEL abritant des commerces ainsi que l'Hôtel de ville.	Commune de Cany-Barville	425 295,00€	<u>Demande en cours de finalisation</u>	
	11	Etanchéité et rénovation énergétique des tennis couverts	Commune de Cany-Barville	226 267,00€	<u>Demande en cours de finalisation</u>	
	12	Rénovation thermique de la salle communale	Commune de Saint-Vaast-Dieppedalle	164 073,52€	DETR Lauréat 41 018,38€ Département (en cours) 34 181,98€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (en cours) 24 611,03€	41 018,38€
	13	Réfection de la toiture de la Cantine du Groupe scolaire Charles de Gaulle	Commune de Grainville-la-Teinturière	58 138,60€	DSIL Lauréat 14 534,40€ DETR Lauréat 9 689,60€ Département Lauréat 14 669,02€	38 893,02€
	14	Réfection de la salle cauchoise	Commune de Grainville-la-Teinturière	24 120,00€	DETR Lauréat 6 030,00€ Département (en cours) 5 025,00€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (en cours) 3 618,00€	6 030,00€
	15	Installation d'un système de vidéoprotection	Commune de Grainville-la-Teinturière	75 645,35€	DETR Lauréat 18 911,34€ Département (en cours) 15 680,95€	118 911,34€

16	Rénovation des huisseries de la mairie	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer	6 600,00€	Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (en cours) 2 200,00€	
17	Rénovation des menuiseries du bâtiment principal du camping ainsi que de la réception du camping le Mesnil	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer	21 769,28,00€	DETR Lauréat 5 442,32€ Région (en cours) 7 816,00€	5 442,32€
18	Travaux dans le camping municipal Travaux sur les douches, l'éclairage, le chauffage...	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer	16 920,00€	DETR Lauréat 4 230,00€	4 230,00€
19	Opération de reprise de concessions dans le cimetière	Saint-Aubin-sur-Mer	10 970,61€	DETR non lauréat	
20	Réfection de la toiture de l'école DETR 2021 déposé	Commune d'Angiens	52 648,65€	DETR non lauréat	
21	Salle de sport LECORDIER DETR 2021 déposé	Commune de Vittefleur	163 973,77€	DETR Lauréat 27 328,96€ Département (en cours) 34 161,20€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (en cours) 30 061,86€	27 328,96€
22	Rénovation des menuiseries du secrétariat de la mairie DETR 2021 déposé	Commune d'Ourville-en-Caux	14 892,00€	DETR Lauréat 3 723,00€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre Lauréat 3 971,20€	7 694,20€
23	Remplacement des postes informatiques du secrétariat de la mairie	Commune d'Ourville-en-Caux	6 009,78€	DETR non lauréat	

24	<p>Réhabilitation de la Mairie <i>DSIL DETR 2021 déposé + Fonds de concours</i></p> <p>Changement des menuiseries, mise aux normes de l'électricité, isolation...</p>	Commune de Sainte-Colombe	19 472,98€	<p>DETR Lauréat 4 868,24€</p> <p>Département (en cours) 4 056,87€</p> <p>Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (en cours) 2 920,95€</p>	4 868,24€
25	<p>Rénovation énergétique de la mairie <i>DSIL 2021 déposé</i></p>	Commune de Vinnemerville	19 994,64€	<p>DSIL Lauréat 2 491,20€</p> <p>Département (en cours) 4 152,00€</p> <p>Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre Lauréat 2 234,12€</p>	4 725,32€
26	<p>Création d'un ossuaire, relevé de concession et création d'un jardin du souvenir <i>DETR 2021 déposé</i></p> <p>Opérations de reprises de concessions nécessaire compte tenu de la pression exercée sur le foncier.</p>	Commune de Butot-Vénesville	5 882,40€	DETR non lauréat	
27	<p>Rénovation de la toiture de la salle de sport et installation de panneaux solaire</p> <p>Salle de sport à dimension communale et intercommunale (cours de danse du conservatoire) Des travaux sur la charpente sont prévus pour pouvoir accueillir les panneaux solaires. La couverture actuelle contient de l'aimante, une opération de désamiantage est prévue. La toiture sera refaite afin d'améliorer l'isolation du bâtiment.</p>	Commune de Néville	58 584,00€	<u>Demande en cours de finalisation</u>	
28	<p>Isolation du logement communal</p>	Commune de Néville	283 800,00€		
29	<p>Restauration d'une maison d'habitation</p> <p>La mairie souhaite restaurer une maison d'habitation de caractère avec des matériaux ancien pour créer deux logements communaux. Des travaux d'isolation, en fonction des nouvelles normes en vigueur, sont prévus afin de réaliser des économies d'énergies</p>	Commune d'Ingouville	552 500,00€	<p>DSIL non Lauréat</p> <p><u>Autres demandes en cours de finalisation</u></p>	

30	Création d'un colombarium <i>DETR 2021 déposé</i>	Commune du Bourg-Dun	7 395,00€	DETR non lauréat	
31	Aménagement d'un espace cinéraire <i>DETR 2021 déposé</i>	Commune de Veules-les-Roses	5 625,00€	DETR non lauréat	
32	Réfection d'un chemin communal <i>DETR 2021 déposé</i>	Commune de Thiouville	70 704,00€	DETR Lauréat 14 730,00€	14 730,00€
33	Mise aux normes PMR des bâtiment communaux, voiries, parking <i>DETR 2021 déposé</i>	Commune d'Autigny	11 257,56€	DETR Lauréat 2 814,39€ Département (en cours) 2 345,32€	2 814,39€
34	Accessibilité du cimetière <i>DETR 2021 déposé</i>	Commune d'Ancourteville-sur- Héricourt	26 474,40€	DETR Lauréat 5 515,50€ Département (en cours) 5 515,50€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (en cours) 4 412,40€	5 515,50€
35	Equipement numérique de l'école <i>DETR 2021 déposé</i>	SIVOS de Gueuteville-les- Grès	18 205,20€	DETR Lauréat 4 551,30€ Académie de Normandie Lauréat 7 000,00€	11 551,30€
36	Numériques dans les classes élémentaires <i>DETR 2021 déposé</i>	SIVOS de la Veules et du Dun	21 961,11€	DETR Lauréat 5 607,60€ Académie de Normandie Lauréat 7 930,00€	13 537,60€
37	Sécurisation du bâtiment communal	Commune de Blosseville	5 050,00	DETR Lauréat 1 262,55€	1 262,55€

AXE 1 : Un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants

38	Equipements informatiques, accès au numérique des écoles maternelles « les lutins » de Cany-Barville	Commune de Cany-Barville	22 350,00€	DETR Lauréat 5 587,50€	5 587,50€
39	Aménagement de vestiaires dans un local technique	Commune de Clasville	10730,00€	DETR Lauréat 3 576,73€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre Lauréat 1 682,77€	5 259,50€
40	Socle numérique des écoles	Commune d'Ourville-en-Caux	3 886,00€	DETR Lauréat 971,50€	971,50€
41	Accessibilité du terrain de tennis DETR 2021 déposé	Commune de la Gaillarde	7 773,00€	DETR Lauréat 1 943,25€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre Lauréat 2 072,80€	4016,05€
42	Accessibilité du cimetière DETR 2021 déposé	Commune de la Gaillarde	12 130,74€	DETR Lauréat 3 032,69€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre Lauréat 2 223,97€	5 256,66€
43	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	Commune de Saint-Martin-aux-Buneaux	15 991,21€	DETR Lauréat 5 330,40€	5 330,40€
44	Ecoles numériques Angiens, Bourville, Houdetot	SIVOS des Castels	18 009,08€	DETR Lauréat 3 001,51€	3 001,51€
45	Création d'un périscolaire en remplacement d'une salle de classe	Thiouville	14 751,60€	DETR Lauréat 4 917,20€	4 917,20€

	46	Travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapées et aux PMR des sanitaires de la salle des sports Aimé Gayraud	Syndicat du collège de Saint-Valery-en-Caux	90 582,00	DETR Lauréat 22 645,50€	22 645,50€
	47	Mise aux normes de la défense incendie	Commune de Cailleville	362 934,46€	DSIL Lauréat 120 978,15€	120 978,15€
AXE 2 : Des espaces et des sites valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie	48	Projet de Valorisation du Territoire par le biais de parcours de mémoire « Juin 1940 » <i>Revoyure du contrat de territoire</i> La communauté de communes souhaite, à travers des parcours de mémoire sur le thème de Juin 1940, étayer son offre touristique mémorielle et contribuer à l'offre culturelle locale. Le projet a pour objectifs de : <ul style="list-style-type: none"> • Permettre la découverte d'un fait important de l'Histoire de France pour tous les publics • Offrir une nouvelle attraction originale pour le territoire • Rendre plus ludique les circuits de randonnée • Contribuer à affirmer l'identité du territoire • Renforcer les liens sociaux créés à travers les différents jumelages communaux Etayer l'offre créée sur le territoire avec le site du Pont rouge à Paluel	CCCA	256 000,00€	<u>Demande en cours de finalisation</u>	
	49	Aménagement d'un skate parc sur le lac de Caniel <i>DETR + département</i>	CCCA	63 000,00€	DETR Lauréat 15 900,00€ Département Lauréat 15 000,00€	30 900,00€
	50	Réhabilitation des centres nautique de Veulettes-sur-Mer et Saint-Aubin-sur-Mer <i>Revoyure du contrat de territoire</i> Pour parfaire l'aménagement de son territoire, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre souhaite réhabiliter la base nautique de Saint-Aubin-sur-Mer et le centre nautique de Veulettes-sur-Mer, et y déployer de nouvelles activités sportives. L'objectif du projet est de : <ul style="list-style-type: none"> - dynamiser l'attractivité du Centre Nautique et de la base nautique en offrant un cadre d'activité agréable et conviviale. renforcer et pérenniser l'offre touristique du territoire de la Côte d'Albâtre et ainsi d'inciter les visiteurs à prolonger la durée de leur séjour (actuellement de 2 jours en moyenne).	CCCA	519 600,00€	<u>Demande en cours de finalisation</u>	

AXE 2 : Des espaces et des sites valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie

51	Aménagement paysager et environnemental d'un terrain communal - Sur un terrain total de 7000m ² , la commune souhaite aménager une mare, des cheminements doux, un espace de convivialité pour les habitants.	Commune d'Ingouville	490 800,00€	<u>Demande en cours de finalisation</u>	
52	Aménagements portuaires pour le développement touristique du territoire de la Côte d'Albâtre <i>Revoiture contrat de territoire</i> Pour parfaire l'aménagement de son territoire, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre souhaite moderniser les installations de son port intercommunal, pour favoriser son impact sur l'environnement et développer l'attractivité touristique du territoire dans le but de créer des emplois non délocalisables en matière d'offres touristiques.	CCCA	2 099 990,00€	<u>Demande en cours de finalisation</u>	
53	Promouvoir la destination touristique « Côte d'Albâtre, Authentique par Nature »	CCCA	11 424,00€	Département Lauréal 3 808€	3 808,00€
54	Aménagement d'un terrain communal en un lieu « Nature et Culture Centre Village » Détail de l'aménagement envisagé : - Une placette - Une hâlette, espace de repos et de rencontre, pouvant accueillir un marché de producteurs locaux - Un espace de pique-nique - Des haies, des vergers à dimension conservatoire, des prairies, une mare - Un parcours pédagogique nature (découverte du patrimoine bâti) - Un terrain de boules - Un jardin en permaculture à vocation pédagogique Un rucher, géré avec des apiculteurs locaux	Commune de la Chapelle-sur-Dun	216 600,00€	<u>Demande en cours de finalisation</u>	
55	Etanchéité de la mare communale	Commune de Manneville-es-Plains	50 030,52 €	Département (en cours) 4 000,00€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (en cours) 11 876,84€ <u>Demande en cours auprès d'autres financeurs</u>	€

AXE 2 : Des espaces et des sites valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie

56	Restauration de l'église <i>DETR 2021 déposé</i>	Commune de Normanville	70 411,32€€	DSIL Lauréat 17 602,83€ DETR Lauréat 14 669,03€ Département Lauréat 14 669,20€	46 941,06€
57	Restauration des murs de l'église <i>DETR 2021 déposé</i>	Commune d'Autigny	20 160,00€	DETR Lauréat 5 040,00€ Département (en cours) 4 200,00€	5 040,00€
58	Travaux dans l'église pour endiguer la méréule <i>DETR 2021 déposé</i>	Commune de Manneville-ès-Plains	23 642,98€	DETR Lauréat 5 913,34€ Département 4 925,62€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre Lauréat 1 874,87€	7 788,21€
59	Travaux de réfection du pignon intérieur ouest de l'abside de l'église	Commune de Manneville-ès-Plains	7 370,16€	DETR Lauréat 1 842,54€ Département (en cours) 1 535,45€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre Lauréat 2 459,68€	4 302,22€
60	Restauration du clos et du couvert de l'église Saint-Martin dit Saint-Lezin	Commune de Blosserville	797 886,95€	DSIL Lauréat 152 928,33€ DRAC Lauréat 167 464,00€ Département Lauréat 125 000€ Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre Lauréat 85 457,44€	530 849,77€

	61	Aménagement du Front de mer – phase 2	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer	772 458,24€	DSIL Lauréat 96 557,28€	96 557,28€
	62	Rénovation de l'église	Commune de vittefleury	36 950,40	DSIL Lauréat 9 237,60€	9 237,60€
	63	Création d'une aire de jeux	Commune de Butot-Vénesville	33 370,20€	DETR Lauréat 8 342,55€	8 342,55€
AXE 2 : Des espaces et des sites valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie	64	Nettoyage du mur du cimetière et réfection des barrières	Commune de Crasville-la-Rocquefort	6 451,87€	DETR Lauréat 2 150,62€	2 150,62€
	65	Réfection du calvaire	Commune de Crasville-la-Rocquefort	9 552,00€	DETR Lauréat 2 388,00€	2 388,00€
	66	Sécurisation de la sortie de l'école par des protections	Commune de Néville	8 340,00€	DETR Lauréat 2 085,00€	2 085,00€
	67	Installation d'un « Free Ride »	Commune de Néville	33 958,80€	DETR Lauréat 8 489,70€	8 489,70€
	68	Installation d'un terrain multisports	Commune de Néville	31 482,74€	DETR Lauréat 7 870,69€	7 870,69€
	69	Travaux sur l'église	Commune de Saint-Pierre-le-Viger	39 791,76€	DETR Lauréat 13 263,92€	13 263,92€
	70	Rénovation des trois courts de tennis	Commune de Veules-les-Roses	120 000€	DETR Lauréat 25 000€	25 000€

AXE 3 : Un développement durable des activités économiques

71	<p>Développer l'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire</p> <p>Un territoire desservi par le haut débit contribue à l'attractivité du territoire, en effet cela permet de répondre aux nouvelles pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le télétravail des nouvelles populations urbaines viennent s'implanter en milieu rural - la télémédecine se développe de plus en plus. <p>L'implantation de nouvelles sociétés à fort potentiel technologique.</p> <p>Participation annuelle au budget annexe de Seine-Maritime numérique consacré aux investissements pour la réalisation du réseau de desserte FTTH sur le territoire.</p>	CCCA	170 033,00€		
72	<p>Recrutement d'un animateur Petites Villes de Demain</p>	CCCA / Saint-Valery-en-Caux / Cany-Barville	45 000€	<u>Demande en cours de finalisation</u>	42 750,00€
73	<p>Aide locale aux commerces</p> <p>La Communauté de Communes et la Région Normandie accordent une aide directe aux entreprises artisanales et commerciales locales.</p> <p>L'objectif est de maintenir, dynamiser et développer le tissu économique local. Les dépenses éligibles sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La rénovation de devantures et vitrines. <input type="checkbox"/> La modernisation de l'éclairage (basse tension, économie d'énergie) <input type="checkbox"/> L'accompagnement à la modernisation des outils de production (matériel, atelier, etc...) <input type="checkbox"/> La mise en accessibilité des points de vente pour les Personnes à Mobilité Réduite. - Les équipements destinés à la sécurisation des entreprises 	CCCA	100 000,00€	Région FRADT 25 000,00€	17 000,00€
74	<p>Elaboration d'un projet de territoire pour la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre</p>	CCCA	80 000,00€	<u>Demande en cours de finalisation</u>	
75	<p>Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GEPCT) – phase diagnostic <i>Territoire d'Industrie Dieppe Côte d'Albâtre (TIDCA)</i></p> <p>L'objectif principale est d'anticiper les emplois et les compétences pour maintenir la compétitivité des entreprises et renforcer l'attractivité du TIDCA</p> <p>Pour le territoire : cette démarche permettra de mieux valoriser les ressources territoriales existantes, assurer leur correspondance avec les besoins territoriaux, prévoir leur adaptation aux évolutions à venir afin de renforcer l'attractivité du territoire.</p>	CCCA	50 000,00€	<u>Demande en cours de finalisation</u>	

	<p>Pour les entreprises : cela permettra d'avoir une meilleure connaissance des ressources territoriales disponibles et leurs évolutions, afin de participer d'avantages à la qualification des emplois ; consolider les liens entre les entreprises et les divers partenaires économiques et sociaux du territoire.</p> <p>Pour les actifs : Permettre de repérer, de valoriser, de développer et de renouveler leurs compétences afin de renforcer leur employabilité, et de sécuriser leurs parcours professionnels.</p> <p>Pour les demandeurs d'emploi : Favoriser l'accès et le retour à l'emploi.</p>				
--	---	--	--	--	--

3.6 Budget prévisionnel

Le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs apparaît dans le tableau au 3.5.1 des actions matures.

Le budget estimatif consolidé du projet est évalué à 8 448 656,77 d'euros HT soit 10 138 338,12 d'euros TTC pour la période 2021-2026.

Pour chaque action mature, il est identifié l'ensemble des financements sollicités.

Le budget détaillé du projet, sera mis à jour annuellement.

Article 4 : Gouvernance

4.1 Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est co-présidé par M. LHEUREUX, Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et par le Préfet de département représenté à l'échelon territorial le plus adapté.

Le comité de pilotage sera composé comme suit :

- M. DURAND, Préfet de Département ou son représentant à l'échelon le plus adapté
- M. LHEUREUX, Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
- M. TASSE Vice-Président au développement Economique
- M. OUVRY, Vice-Président au Développement durable
- M. DUBOC, Vice-Président aux fiances
- M. FOUICHE, Vice-Président mobilité

Les Partenaires Financeurs et les Partenaires Locaux y sont représentés.

Le Comité valide les orientations et les priorités et est en charge de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure des validations des conventions d'application

Il se réunit de façon formelle à minima de façon annuelle pour faire le bilan de la mise en œuvre du contrat et proposer des évolutions, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

4.2 Equipe projet

Pour assurer le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, la collectivité s'engage à constituer une équipe projet :

- La désignation et le rôle qui sera joué par le chef de projet : Le projet est suivi par un chef de projet placé sous l'autorité du président de l'établissement public de coopération intercommunale.
- Il s'appuie sur une **équipe projet** mobilisée en fonction des projets et des problématiques rencontrées afin d'apporter un soutien aux porteurs de projets (service urbanisme, services techniques, juridiques, environnement, marchés publics...).

L'État s'engage à désigner un interlocuteur unique afin de participer à l'équipe projet. Cet interlocuteur sera en charge de mobiliser les différents services de l'Etat et ses opérateurs afin d'accompagner la mise en œuvre du CRTE.

Des équipes-projet par action pourront être désignées, si l'importance et la complexité de l'action à mettre en œuvre le nécessitent.

4.3 Organisation générale

Pour assurer l'ordonnancement général du projet la collectivité s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

La Direction Générale des Services de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre sera garante de l'ordonnancement, du pilotage et de la coordination au sein de la collectivité. Elle en confie la mise en œuvre au Chef de projet.

Il prend en charge, en lien étroit avec l'équipe opérationnelle, les missions destinées à assurer la vie du contrat (identification des actions et formalisation des fiches correspondantes, formalisation, actualisation et diffusion des outils de pilotage, de suivi et de reporting, suivi de la mise en œuvre des actions, préparations des instances, des éléments d'arbitrage et de la communication, relations avec les partenaires et parties prenantes).

Les instances existantes au sein de l'EPCI (Commission Développement Economique, le bureau), en lien avec les communes membres (conférences des maires, réunions des secrétaires généraux, commissions transversales auxquelles sont associées autant que de besoin les acteurs du territoires – associations, partenaires institutionnels – en fonction des sujets abordés...),

Enfin, les COPIL, (COTECH) et CTR spécifiques au CRTE rempliront également ce rôle et marqueront des points d'étapes formels entièrement dédiés au sujet. Ces derniers feront l'objet de compte-rendu diffusés à l'ensemble des participants.

Outre ces instances, des focus seront dédiés au projet via les différents outils de communication de l'EPCI (magazine, site internet, réseaux sociaux...) et dans la presse locale pour diffuser l'information au plus grand nombre.

Des outils spécifiques seront spécifiquement établis pour assurer le suivi du contrat et permettre d'assurer le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs tel que défini à l'article 6 du présent contrat. Ainsi, un tableau de bord permettra de recenser :

- Les actions inscrites,
- Leur coût et leur financement,
- Leur calendrier de réalisation,
- Leur avancement opérationnel et financier,
- Leur évaluation qualitative.

Pour faciliter la compréhension et l'appropriation de ces informations, elles pourront être déclinées sous forme de cartes et diagrammes.

Article 5 : Le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des indicateurs.

L'équipe projet définie ci-dessus, assure de manière annuelle, le suivi de la mise en œuvre des actions et des indicateurs du territoire pour alimenter les réflexions et les orientations qui seront prises par comité de pilotage.

Les dispositifs de suivi sont décrits à l'annexe 4 ci-après.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet.

Article 7 : Durée, évolution et fonctionnement général du contrat

La présente convention-cadre est signée pour une durée de 5 ans, à savoir jusqu'au/2026.

Toute **évolution de l'économie générale du contrat** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires du contrat.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de pilotage.

A tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité de pilotage installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.



La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 8 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Rouen.

Convention signée en deux (2) exemplaires, le 15 juillet 2021

Intercommunalité	Etat
Le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre M. Jérôme LHEUREUX	Pour le Préfet et par délégation, le sous-préfet de Dieppe M. Alain GUEYDAN
	

ANNEXES

- **Annexe 1 – Délibération du Conseil Communautaire**

● **Annexe 2 - Liste des contrats en cours signés avec l'État**

Cette annexe doit permettre d'avoir une vue d'ensemble des contrats avec l'Etat, mais aussi si besoin avec les autres collectivités, éviter les doublons et favoriser les synergies.

▪ **Territoire d'industrie Dieppe Côte d'Albâtre.**

Le territoire Dieppe Côte d'Albâtre a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Il se compose de 4 EPCI :

- La Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,
- La Communauté de Communes Côte d'Albâtre,
- La Communauté de Communes Falaises du Talou,
- La Communauté de Communes Terroir de Caux.

Le protocole d'accord a été signé le 30 avril 2019

▪ **Contrat de territoire 2017-2021**

Le contrat de territoire a pour objectif principal de contribuer à un développement local durable et structurant, assurant la mise en valeur de toutes les potentialités du territoire. Il a pour vocation de favoriser l'intégration locale des logiques de développement économique et de solidarité.

Le contrat de territoire a été signé le 5 décembre 2019 entre la Région Normandie, le Département de Seine-Maritime et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

▪ **Petites Villes de Demain**

Les communes de Cany-Barville et Saint-Valery-en-Caux, avec a soutien de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, ont été labellisées au titre du programme Petites Villes de Demain par la préfecture de Seine-Maritime, le 18 Décembre 2020

La convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La signature de la convention est prévue prochainement

● Annexe 3 - Fiches Actions

1- Réhabilitation de deux logements communaux dans l'ancien presbytère

Pilote de l'action	Mairie de DROSAY
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre et économie d'énergie
Date de signature	Maitrise d'œuvre en cours
Délai de mise en oeuvre	15/12/2021 – 15/12/2022
Description générale	<p>La commune de Drosay prévoit de réhabiliter les deux logements situés dans l'ancien presbytère.</p> <p>Les travaux entrepris prennent en considération la performance énergétique des futurs logements, en effet toutes les menuiseries seront déposées, une chape thermique sera réalisée en rez-de-chaussée, isolation de la charpente et des murs de façade, les anciens modes de chauffage (fuel et poêle à bois) sont remplacés par système de pompe à chaleur.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Préserver le patrimoine bâti de la commune (ancien presbytère) ● Réhabilité des logements, afin d'améliorer des conditions d'hébergement des locataires ● Economie énergétique
Intervenants	Mairie de DROSAY
	Etat, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	342 760€ TTC

Subvention sollicitée	<ul style="list-style-type: none"> ● DSIL : dépôt fin février – Lauréat ● Fond de concours : dépôt fin avril – en cours d’instruction
Indicateurs d’avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Maîtrise d’œuvre en cours
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Performance énergétique des logements (DPE)

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>- Etat ; DSIL; 60% sollicité</p> <p>-Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre ; Fond de concours ; 18% sollicité (40% du RAC)</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Réhabilitation de deux logements communaux dans l’ancien presbytère	DSIL	Décembre 2021 – Décembre 2022	362 417€ HT	362 417€	199 329.35 €	55%
	Fond de concours		362 417€ HT	163 097,67€	65 235,06€	18%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

2- Réhabilitation du presbytère en mairie

Pilote de l'action	Commune de Manneville-ès-Plains
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Nom de l'axe Axe 1 : un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Contribution à la TE Réhabilitation complète de l'ancien presbytère comprenant la performance énergétique du bâtiment
Date de signature	16/01/2019
Délai de mise en oeuvre	01/11/2021-30/04/2022
Description générale	La commune de MANNEVILLE-ES-PLAINS (76460) souhaite aujourd'hui s'engager dans un projet de réhabilitation de son ancien presbytère, d'une superficie de 140 m ² , afin d'y installer à la fois la mairie et des locaux à destination des associations et des clubs locaux. La volonté des élus est de créer un lieu de vie, d'échange intergénérationnel. La durée des travaux est d'environ 6 mois.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Redonner vie à un bâtiment faisant partie du patrimoine de la commune et aujourd'hui vacant ; ● Aménager les locaux de la future mairie et améliorer ainsi l'accueil des habitants dans leur mairie ; ● Accueillir les associations et les clubs locaux avec la mise à disposition de nouveaux locaux ; ● Mettre aux normes PMR l'accès à ce futur ERP, ainsi que les espaces intérieurs du RDC ; ● Améliorer le confort des usagers : performances thermiques, chauffage, ventilation, électricité, traitement de l'acoustique, traitement des espaces intérieurs, aménagements, etc.
Intervenants	Manneville-ès-Plains
	Etat

Budget global	380 075.26 €
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DETR ● 29.03.2019 ● Accordé par arrêté du 28.06.2019 ● DSIL ● 28.04.2021 ● Sollicité en attente de décision
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Dépôt de permis mai-juin 2021 ● Appel d'offres durant l'été 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Réhabilitation d'un bâtiment vacant ● Amélioration des coûts énergétiques ● Accueil de multiples associations

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>- Etat, au titre de la DETR ; 20 % accordé du précédent estimatif</p> <p>- Etat au titre de la DSIL ; 40 % sollicité du nouvel estimatif</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Réhabilitation du Presbytère en Mairie	Etat/DETR	01/11/2021 30/04/2022	248 563.28 € HT (ancien estimatif)	248 563.28 € HT	49 712.66 € accordé	20 %
Réhabilitation du Presbytère en Mairie	Etat/DSIL	01/11/2021 30/04/2022	316 729.38 € HT (nouvel estimatif)	316 729.38 € HT	126 691.75 € sollicité	40 %

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

3 – Agrandissement du centre municipal de santé, mise aux normes phoniques et électriques

Pilote de l'action	Commune de FONTAINE-LE-DUN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : Territoires équilibrés, attractifs et solidaires pour ses habitants
	Travaux répondant aux critères de la transition écologique
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	. Début des travaux initialement prévu le 19 avril 2021 (en attente notifications démarrage anticipé du Département et de l'Intercommunalité) . Fin des travaux initialement prévue le 1 ^{er} juin 2021
Description générale	La commune souhaite entreprendre des travaux d'agrandissement du Centre Municipal de Santé. Dans cette optique, une mise aux normes des portes intérieures et de l'électricité sera effectuée.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Protection environnement ● Accueillir les patients et les praticiens dans de bonnes conditions
Intervenants	Commune de FONTAINE LE DUN
	ETAT : subvention DETR et subvention DSIL DÉPARTEMENT : subvention Conseil Général COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE
Budget global	18 134,08 €

Réponse à AAP	<p>ETAT : subvention DETR et subvention DSIL</p> <p>DÉPARTEMENT : subvention Conseil Général</p> <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Devis « Electricité du Dun » du 20/02/2021 ● Proposition « Point P » du 18/02/2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● 3 praticiens et 3 secrétaires ● 2 500 patients

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>- Etat ; DETR; 30% accordé</p> <p>- Etat ; DSIL; 20% accordé</p> <p>-Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ; Fond de concours ; 11% sollicité (40% du RAC)</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Agrandissement du centre municipal de santé, mise aux normes phoniques et électriques</i>	DETR	01/04/2021 – 31/07/2021	15 111,73€ HT	15 111,73€ HT	4 533,00€	30
	DSIL		15 111,73€ HT	15 111,73€ HT	3 022,35€	20%
	Fond de concours		15 111,73€ HT	15 111,73€ HT	1 662,29€	11%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

4- Réhabilitation de la toiture du centre municipal de santé

Pilote de l'action	Commune de FONTAINE-LE-DUN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : Territoires équilibrés, attractifs et solidaires pour ses habitants
	Travaux répondant aux critères de la transition écologique
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	. Début des travaux initialement prévu le 19 avril 2021 (en attente notifications démarrage anticipé du Département et de l'Intercommunalité) . Fin des travaux initialement prévue le 1 ^{er} septembre 2021
Description générale	La commune souhaite entreprendre des travaux de réhabilitation de la toiture du Centre Municipal de Santé. En effet, la réalisation de la nouvelle couverture permettra d'éviter les infiltrations d'eau et des pertes de tuiles. En outre, la déperdition en chaleur sera moindre grâce à ces travaux
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Protection environnement et sécurisation du bâtiment ● Accueillir les patients et les praticiens dans de bonnes conditions sanitaires
Intervenants	Commune de FONTAINE LE DUN
	ETAT : subvention DETR et subvention DSIL DÉPARTEMENT : subvention Conseil Général COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE

Budget global	37 602,00 €
Réponse à AAP	ETAT : subvention DETR et subvention DSIL DÉPARTEMENT : subvention Conseil Général COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Devis «entreprise couverture DELALONDE» du 22/02/2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> 3 praticiens et 3 secrétaires 2 500 patients

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat ; DETR; 30% accordé - Etat ; DSIL; 20% accordé - Département ; 25% accordé -Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ; Fond de concours ; 5% sollicité (40% du RAC) 					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Agrandissement du centre municipal de santé, mise aux normes phoniques et électriques</i>	DETR	01/04/2021 – 30/09/2021	31 335,00€ HT	31 335,00€ HT	9 400,50€	30%
	DSIL		31 335,00€ HT	31 335,00€ HT	6 267,00€	20%
	Département		31 335,00€ HT	31 335,00€ HT	7 833,75€	25%
	Fond de concours		31 335,00€ HT	31 335,00€ HT	1 566,75€	5%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

5- Accessibilité de la salle municipale et de la mairie

Pilote de l'action	Commune de FONTAINE-LE-DUN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : Territoires équilibrés, attractifs et solidaires pour ses habitants
	Travaux répondant aux critères pour faciliter la mobilité pour l'accès aux équipements publics
Date de signature	[XX/XX/XX]
Délai de mise en oeuvre	. Début des travaux initialement prévu le 19 mai 2021 . Fin des travaux initialement prévue le 2 septembre 2021
Description générale	La commune souhaite entreprendre des travaux de mise en accessibilité de l'entrée de la salle municipale et de la mairie
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Accueillir des personnes à mobilité réduite à la salle municipale et à la mairie
Intervenants	Commune de FONTAINE LE DUN
	ETAT : subvention DETR
	DÉPARTEMENT : subvention Conseil Général COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE
Budget global	15 181,44 €

Réponse à AAP	<p>ETAT : subvention DETR</p> <p>DÉPARTEMENT : subvention Conseil Général</p> <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE D'ALBÂTRE</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Devis cabinet d'architecte DUMONT du 03/12/2019 pour un montant H.T. de 2 250 € ● Devis entreprise Christophe ALLIGNY du 08/02/2021 pour un montant H.T. de 10 401,20 €
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ●

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>[financeurs, modalités]</p> <p>- Financeurs 1; type de subvention demandée ; % sollicité</p> <p>- Financeurs 2; type de subvention demandée ; % sollicité</p>					
Description	Financeur	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'ENTRÉE DE LA SALLE MUNICIPALE ET DE LA MAIRIE	Etat/DETR			12 651,20 € H.T.	3 795,36 €	30
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'ENTRÉE DE LA SALLE MUNICIPALE ET	Département			12 651,20 € H.T.	2 530,24 €	25

DE LA MAIRIE						
TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE L'ENTRÉE DE LA SALLE MUNICIPALE ET DE LA MAIRIE	Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre			12 651,20 € H.T.	2 277,21 €	18

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

6- Remplacement de la chaudière de la salle polyvalente

Pilote de l'action	Commune de BOSVILLE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Economies d'énergie et réduction des gaz à effet de serre
Date de signature	17 février 2021
Délai de mise en œuvre	22/02/2021 au 28/02/2021
Description générale	<p>La Chaudière de la Salle Polyvalente, lieu de vie du village où se déroulent toutes manifestations festives et culturelles communales et intercommunales, où est accueillie la restauration scolaire pour 95 à 100 élèves par jour, est en fin de vie avec environ 26 années de services. Elle est grande consommatrice de gaz et grande créatrice de gaz à effet de serre.</p> <p>Le projet consiste au remplacement de cet appareil par un appareil moins énergivore et moins polluant.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Economies d'énergies ● Réduction des gaz à effet de serre
Intervenants	BOSVILLE
	Etat DETR, Etat DSIL (rénovation énergétique), Département de la Seine Maritime, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	10 542.79 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat DSIL Rénovation énergétique : ● Date du dépôt : 09/02/2021 ● Réponse de l'AAP : lauréat ● Etat DETR : ● Date du dépôt de l'AAP : 09/02/2021 ● Réponse de l'AAP lauréat

	<ul style="list-style-type: none"> ● Département de la Seine Maritime : ● Date du dépôt de l'AAP : 11/02/2021 ● Réponse de l'AAP : Accordée 30 % ● Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre : ● Date du dépôt de l'AAP : 11/02/2021 ● Réponse de l'AAP : Accordée 40 % RAC
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Devis signé le 17/02/2021 ● Achèvement des travaux le 28/02/2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Contrôle comptable de la baisse de la consommation de gaz et des meilleures performances de chauffage

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>-Etat ; DSIL Rénovation énergétique ; 25 % sollicité – 20% accordé</p> <p>-Etat ; DETR ; 25 % sollicité – 20% accordé</p> <p>-Département de la Seine-Maritime ; 25 % sollicité, 30 % accordée</p> <p>-Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ; Fonds de concours ; 40 % RAC % sollicité, 40 % RAC accordé</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Remplacement de la chaudière de la salle polyvalente Phase 1</i>	<i>Etat/DSIL</i>	21/02/2021 28/02/2021	6 370,00€ HT	6 370,00€ HT	1 757.13	20%
	<i>Etat DETR</i>	21/02/2021 28/02/2021	8 785.66 € HT	8 785.66 € HT	1757.13	20%
	<i>Département</i>	21/02/2021 28/02/2021	8 785.66 € HT	8 785.66 € HT	2 635.00	30%
	<i>CCCA</i>	21/02/2021 28/02/2021	8 785.66 € HT	8 785.66 € HT	879,27€	10%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

7- Passage des éclairages au LED du Groupe scolaire

Pilote de l'action	Commune de BOSVILLE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Economies d'énergie
Date de signature	12 avril 2021
Délai de mise en œuvre	Juillet 2021
Description générale	Les éclairages du Groupe Scolaire datent de la construction du bâtiment il y a une vingtaine d'années. Il s'agit d'un grand poste de consommation énergétique. Le projet consiste à Remplacer et/ou adapter tous les éclairages fluorescents en LED.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Economies d'énergies
Intervenants	Commune de BOSVILLE
	Etat, Département de la Seine Maritime, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	7 644.00 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat DSIL Rénovation énergétique : ● Date du dépôt de l'AAP : 26/02/2021 ● Réponse de l'AAP Lauréat ● Etat DETR : ● Date du dépôt de l'AAP : 22/03/2021 ● Réponse de l'AAP Lauréat ● Département de la Seine Maritime : ● Date du dépôt de l'AAP : 11/02/2021 ● Réponse de l'AAP : Accordée 30 % ● Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre : ● Date du dépôt de l'AAP : 22/03/2021 ● Réponse de l'AAP : En cours

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Devis signé le 12 avril 2021 ● Achèvement des travaux estimé au 31/07/2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Contrôle comptable de la baisse de la consommation d'électricité

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>-Etat DSIL Rénovation énergétique ; 25 % accordé</p> <p>-Etat DETR ; 25 % sollicité</p> <p>-Département de la Seine-Maritime ; 25 % sollicité, 30 % accordée</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Passage des éclairages au LED du Groupe scolaire</i>	<i>Etat/DSIL</i>	12/07/2021 31/07/2021	6 370.00 € HT	6 370.00 € HT	1 592.50	25%
	<i>Etat DETR</i>	12/07/2021 31/07/2021	6 370.00 € HT	6 370.00 € HT	1 592.50	25%
	<i>Département</i>	12/07/2021 31/07/2021	6 370.00 € HT	6 370.00 € HT	1 911.00	30%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

8 – Remplacement des menuiseries de la mairie

Pilote de l'action	Mairie de Butot-Vénesville
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Economies d'énergie et réduction des gaz à effet de serre
Date de signature	25/02/2021
Délai de mise en œuvre	Prévisionnel : 2 ^{ème} semestre 2021
	Réel : 1 ^{er} semestre 2021
Description générale	Les menuiseries de la mairie sont vieillissantes et laissent passer l'air. Nous souhaitons donc procéder au remplacement des 8 fenêtres du rez-de-chaussée ainsi que la porte d'entrée.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réduire fortement la consommation électrique ● Réduire nos émissions de gaz à effet de serre
Intervenants	Butot-Vénesville
	Etat, Département, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
	Travaux réalisés par l'entreprise B.MORICE à Louvetot
Budget global	11 860.08 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DSIL rénovation énergétique ● Lauréat ● DETR ● Lauréat ● Subventions sollicitées : Département et Fonds de concours
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● 26/04/2021 : Les menuiseries sont posées, nous attendons la pose des stores.

Indicateurs de résultat	● Suivi des consommations via les factures d'énergie
--------------------------------	--

Prévisionnel de financement

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat ; Subvention DETR : 20% sollicité - Etat ; Subvention DSIL rénovation énergétique : 20% accordé - Subvention du Département : 25% sollicité - Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ; Subvention du Fonds de Concours : 14% (ou 40% du reste à charge sollicité) - Autofinancement : 2075.64 € HT 					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Remplacement des menuiseries de la mairie</i>	<i>Etat/DETR</i>	Premier semestre 2021	9 884€ HT	9884.00 € HT	1976.80 € HT	20 %
	<i>Etat/DSIL</i>	Premier semestre 2021	9 884€ HT	9884.00 € HT	1976.80 € HT	20 %
	<i>Département</i>	Premier semestre 2021	9 884€ HT	9884.00 € HT	2471.00 € HT	25 %
	<i>Fonds de concours</i>	Premier semestre 2021	9 884€ HT	3 459,40 € HT	1389,99€ HT	14%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]

9 – Rénovation des menuiseries extérieures sur l'école élémentaire Louis Pergaud

Pilote de l'action	Commune de CANY-BARVILLE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Economie d'Energie
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	2021 – 2022
Description générale	Rénovation énergétique des bâtiments scolaires
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Les systèmes d'ouvertures des fenêtres en bois étant vétustes, il est nécessaire de procéder au remplacement des menuiseries, afin de faciliter leur ouverture et leur fermeture. Tout ceci afin d'améliorer l'isolation thermique de l'Ecole.
Intervenants	Commune de CANY BARVILLE
	Etat – Département – Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre – Commune de CANY-BARVILLE
Budget global	177 170 € TTC
Réponse à AAP	DSIL – DETR – Département – C.C.C.A Fonds de Concours – Commune de CANY BARVILLE
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	En attente du financement

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	Etat, DETR ; 30% accordé					
	Département ; 20% sollicité					
	CCCA, Fonds de concours, 10% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Rénovation des menuiseries extérieures sur l'école élémentaire Louis Pergaud</i>	DETR		147 641,66€ HT	147 641,66€ HT	44 292,60€	30%
	Département		147 641,66€ HT	147 641,66€ HT	29 528,00€	20 %
	CCCA Côte d'Albâtre		147 641,66€ HT	147 641,66€ HT	14 764,00	10 %

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune de CANY	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Jean-Pierre THEVENOT	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

10 – Réfection et isolation thermique des toitures des bâtiments de la place Robert Gabel

Pilote de l'action	Commune de CANY-BARVILLE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Economie d'Énergie
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	2022 – 2023
Description générale	Réfection des toitures des bâtiments de la Place Robert GABEL à CANY BARVILLE pour isolation thermique et énergétique
Objectifs	La Place Robert Gabel revêt un caractère architectural de forme rectangulaire d'une superficie de 5.000 m2 occupée par des commerces ou services de proximité, de logements à caractère d'habitation et de bureaux. C'est un lieu d'échange avec la tenue du marché hebdomadaire et l'organisation de manifestations locales.
Intervenants	Commune de CANY-BARVILLE
	Etat – Département – Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre – Commune de CANY-BARVILLE
Budget global	425 295 € TTC
Réponse à AAP	DSIL - DETR– Département – Fonds de concours de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre – Commune de CANY BARVILLE
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	En attente de financement

Plan prévisionnel de financement

NB : Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Plan de financement						
<p><i>Etat ; DSIL ; 20% projeté</i></p> <p><i>Etat ; DETR ; 30% projeté</i></p> <p><i>Département ; 20% Projeté</i></p> <p><i>CCCA, Fonds de concours ; 10% projeté</i></p>						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base Subventionnable HT	Montant sollicité	%
<i>Réfection et isolation thermique des toitures des bâtiments de la place Robert Gabel</i>	<i>DSIL</i>		354 410 € HT	354 410 € HT	70 882	20%
	<i>DETR</i>		354 410 € HT	354 410 € HT	106 323	30%
	<i>Département</i>		354 410 € HT	354 410 € HT	53 161,50	20%
	<i>Région</i>		354 410 € HT	354 410 € HT	35 441	10%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune de CANY	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Jean-Pierre THEVENOT	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

11 –Etanchéité et rénovation des tennis couverts

Pilote de l'action	Commune de CANY-BARVILLE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Economie d'Energie
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	2022 - 2023
Description générale	Réfection toiture des Tennis Couverts en vue de l'amélioration de l'isolation thermique et énergétique
Objectifs	La couverture du bâtiment des Tennis Couverts est vétuste et il est nécessaire de procéder à la remise en état par la réfection complète de l'ensemble du bâtiment afin d'optimiser l'isolation thermique et énergétique.
Intervenants	Commune de CANY-BARVILLE
	Etat – Département – Communauté de Commune de la Côte d'Albâtre – Commune de CANY-BARVILLE
Budget global	226 267 € TTC
Réponse à AAP	DSIL – DETR - Département – Fonds de concours de la Communauté de Commune de la Côte d'Albâtre – Commune de CANY-BARVILLE
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	En attente du financement

Plan prévisionnel de financement

NB : Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Plan de financement						
<p><i>Etat ; DETR ; 30% projeté</i></p> <p><i>Etat ; DSIL ; 20% projeté</i></p> <p><i>Département ; 20% Projeté</i></p> <p><i>CCCA, Fonds de concours ; 10% projeté</i></p>						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable HT	Montant sollicité	%
<i>Etanchéité et rénovation des tennis couverts</i>	<i>DETR</i>	2022-2023	188 556 € HT	188 556 € HT	56 567	30
	<i>DSIL</i>	2022-2023	188 556 € HT	188 556 € HT	37 711	20%
	<i>Département</i>	2022-2023	188 556 € HT	188 556 € HT	37 711	20%
	<i>Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre</i>	2022-2023	188 556 € HT	188 556 € HT	18 855	10%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune de CANY	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Jean-Pierre THEVENOT	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

12 – Rénovation énergétique de la salle des Fêtes

Pilote de l'action	SAINT-VAAST-DIEPPEDALLE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n°1 - Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Contribution à la TE : Économies d'énergie et réduction des gaz à effet de serre
Date de signature	Lancement Appel d'Offre prévu courant juin 2021
Délai de mise en oeuvre	Signature du marché juillet-août 2021
	Travaux : 01/09/2021 - 31/12/2021
Description générale	Isolation des Sols et des plafonds Remplacement des menuiseries fuyantes Installation d'une PAC et d'un nouveau système de ventilation Passage des éclairages au LED
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Economie d'énergie ● Réduction des gaz à effet de Serre
Intervenants	SAINT-VAAST-DIEPPEDALLEE
	Etat, Département de la Seine-Maritime, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (Fonds de Concours)
Budget global	164 073.52 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Etat DSIL (Rénovation énergétique) ● Date du dépôt de l'AAP : 25/02/2021 ● Réponse de l'AAP : non lauréat ● Nom de l'AAP : Etat DETR ● Date du dépôt de l'AAP : 30/03/2021 ● Réponse de l'AAP : LAuréat ● Nom de l'AAP : Département de la Seine-Maritime ● Date du dépôt de l'AAP : 13/04/2021 ● Réponse de l'AAP : En cours ● Nom de l'AAP : Communauté de Communes de la Côte

	<ul style="list-style-type: none"> d'Albâtre (Fonds de Concours) ● Date du dépôt de l'AAP : 08/04/2021 ● Réponse de l'AAP : En cours
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● APS mars 2021 ● Appel d'offres en préparation pour lancement en juin 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi comptable des dépenses et des consommations d'énergie

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat; DETR ; 30% accordé - Département de la Seine-Maritime ; 25 % sollicité - Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ; Fonds de concours ; 18 % sollicité (ou 40% du RAC) 					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Rénovation énergétique de la salle des Fêtes</i>	<i>Etat/DETR</i>	01/09/2021 31/12/2021	136 727.93 € HT	136 727,93€ HT	41 018,38€	30%
	<i>Département</i>	01/09/2021 31/12/2021	136 727.93 € HT	136 727,93€ HT	34 181.98 €	25
	<i>CCCA</i>	01/09/2021 31/12/2021	136 727.93 € HT	61 527,57€	24 611,03€ €	18%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

13- Réfection de la toiture de la Cantine du Groupe scolaire Charles de Gaulle

Pilote de l'action	Commune de GRAINVILLE LA TEINTURIERE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Economie d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre
Date de signature	01/06/2021
Délai de mise en œuvre	01/06/2021 - 01/09/2021
Description générale	La structure du toit plat s'est dégradée et les salles de restaurant subissent des infiltrations d'eau lors des intempéries.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réaliser des travaux de toiture ● Préserver la structure saine du bâtiment ● Améliorer le confort des élèves
Intervenants	Grainville la Teinturière
	Etat – Département de la Seine-Maritime – Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	58 138,60 euros TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DETR ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : Lauréat
	<ul style="list-style-type: none"> ● DSIL ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : Lauréat
	<ul style="list-style-type: none"> ● Fonds de concours (CCCA) ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement des travaux

Indicateurs de résultat	● Disparition des fuites
--------------------------------	--------------------------

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>- Etat ; DSIL ; 30% accordé</p> <p>- Etat ; DETR ; 20% sollicité</p> <p>- Département 30%</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Réfection de la toiture de la Cantine du Groupe scolaire Charles de Gaulle</i>	<i>Etat/DSIL</i>	01/06/2021 01/09/2021	48 448,00	48 448,00	14 534,40	30%
	<i>Etat/DETR</i>	01/06/2021 01/09/2021	48 448,00	48 448,00	9 689,60	20
	<i>Département</i>	01/06/2021 01/09/2021	48 448,00	48 448,00	14 669,02€	30%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
VIMONT René, Maire	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

14 – Réfection de la salle cauchoise

Pilote de l'action	Commune de GRAINVILLE LA TEINTURIERE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Economie d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre
Date de signature	01/06/2021
Délai de mise en oeuvre	01/06/2021 - 30/10/2021
Description générale	La salle cauchoise a été construite en 1999. Les conditions météorologiques ont participé à la dégradation des enduits et des colombages
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Rénover l'aspect extérieur de la salle cauchoise
Intervenants	Grainville la Teinturière
	Etat – Département de la Seine-Maritime – Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	24 120,00 euros TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DETR ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : Lauréat
	<ul style="list-style-type: none"> ● DSIL ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : non lauréat
	<ul style="list-style-type: none"> ● Fonds de concours (CCCA) ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement des travaux

Indicateurs de résultat	
--------------------------------	--

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>- <i>Etat ; DETR ;20% sollicité</i></p> <p>- <i>Département 25% sollicité</i></p> <p>- <i>Communauté de Communes, Fonds de concours 40%du RAC</i></p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Réfection de la salle cauchoise</i>	<i>Etat/DETR</i>	01/06/2021 01/09/2021	20 100,00€ HT	20 100,00	6 030,00	30%
	<i>Département</i>	01/06/2021 01/09/2021	20 100,00€ HT	20 100,00	5 025,00	25
	<i>C.C.C.A.</i>	01/06/2021 01/09/2021	20 100,00€ HT	9 045,00	3 618,00	18%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
VIMONT René, Maire	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

15- Installation d'un système de vidéoprotection

Pilote de l'action	Commune de GRAINVILLE LA TEINTURIERE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Diminution de l'incivilité
Date de signature	01/06/2021
Délai de mise en oeuvre	01/01/2021 - 30/06/2021
Description générale	Mise en place d'une vidéoprotection dans la commune
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminuer les incivilités au sein de la commune
Intervenants	Grainville la Teinturière
	Etat – Département de la Seine-Maritime
Budget global	75 645,35 euros TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DETR ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : Lauréat ● DSIL ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : non lauréat ● Département ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● % de couverture de la commune
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'incivilité/an

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement		- Etat; DETR ;30% accordé - Département 25%				
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Installation d'un système de vidéoprotection	Etat/DETR	01/01/2021 01/06/2021	63 037,79€ HT	63 037,79	18 911,00	30%
	Département	01/01/2021 01/06/2021	63 037,79€ HT	63 037,79	15 680,95	25%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
VIMONT René, Maire	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

16 – Rénovation des huisseries de la mairie

Pilote de l'action	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Economie d'énergie
Date de signature	[30/09/2021]
Délai de mise en oeuvre	[30/09/2021]- [31/12/2021]
Description générale	La mairie de Saint-Aubin-sur-Mer prévoit le remplacement des fenêtres de la mairie et de la salle du conseil
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer l'isolation thermique ● Réaliser à terme des économies d'énergie
Intervenants	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer
	Etat, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	6 600€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : DSIL ● Date du dépôt de l'AAP : NC ● Réponse de l'AAP : non lauréat ● Nom de l'AAP : DETR ● Date du dépôt de l'AAP : NC ● Réponse de l'AAP : non lauréat ● Nom de l'AAP : Fonds de concours (CCCA) ● Date du dépôt de l'AAP : NC ● Réponse de l'AAP :
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat d'avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi des factures et des consommations d'énergie

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ; Fonds de concours ;40% du RAC					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Rénovation des menuiseries</i>	CCCA	[30/09/2021]- [31/12/2021]	5 500€ HT	5 500€	2 200,00	40%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

17 – Rénovation des menuiseries du bâtiment principal du camping ainsi que l'accueil et la barrière

Pilote de l'action	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Economie d'énergie
Date de signature	Non communiqué
Délai de mise en oeuvre	Non communiqué
Description générale	La mairie de Saint-Aubin-sur-Mer prévoit la rénovation des menuiseries du bâtiment principal du camping ainsi que de l'accueil et la barrière
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Améliorer la qualité de l'accueil et des locaux ● Pérenniser les bâtiments ● Permettre des économies d'énergie ● Sécuriser l'accès au camping par la barrière
Intervenants	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer
	Etat, Région, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	46 392€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : DSIL ● Date du dépôt de l'AAP : NC ● Réponse de l'AAP : non lauréat ● Nom de l'AAP : DETR ● Date du dépôt de l'AAP : NC ● Réponse de l'AAP : Lauréat ● Nom de l'AAP : Région ● Date du dépôt de l'AAP : NC ● Réponse de l'AAP :
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat d'avancement des travaux

d'avancement	
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi des factures et des consommations d'énergie

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	-Etat ; DETR; 30% sollicité - Région, FRADT ; 40% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Changement de la barrière</i>	<i>Etat/DETR</i>	NC	19 540€ HT	18 141,07€HT	5 442,32€	20%
	<i>Région</i>	NC	19 540€ HT	19 540,00€	7 816€	40%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

18 – Travaux dans le camping municipal

Pilote de l'action	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Economie d'énergie
Date de signature	Non communiqué
Délai de mise en oeuvre	Non communiqué
Description générale	<p>La mairie de Saint-Aubin-sur-Mer prévoit la réalisation des travaux au sein du camping à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finalisation de la rénovation des douches (faïence, lavabos...) - Eclairage extérieur du bâtiment - Vidange des camping-cars - Installation du chauffage dans les locaux sanitaires
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Sécuriser les locaux via l'installation de l'éclairage ● Rénover les bâtiment et mise aux normes (murs, vidange caping-car...)
Intervenants	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer
	Etat
Budget global	16 920€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : DETR ● Date du dépôt de l'AAP : NC ● Réponse de l'AAP : Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat d'avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux de satisfaction des touristes

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	-Etat ; DETR; 30% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux camping</i>	<i>Etat/DETR</i>	NC	14 100€	14 100€	4 230€	30%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

19 – Opération de reprise de concession dans le cimetière

Pilote de l'action	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants Projet économe en foncier
Date de signature	15/04/2021
Délai de mise en œuvre	15/04/2021 – 30/09/2021
Description générale	La mairie de Saint-Aubin-sur-Mer prévoit la relève de sépultures et la reprise de concessions dans le cimetière. Au total cela concerne 13 sépultures
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Reprendre dans une première phase sur 2021 des concessions abandonnées du cimetière pour disposer d'emplacement disponibles ● Eviter d'éventuels accidents sur les emplacements avec des monuments en état d'abandon.
Intervenants	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer Etat
Budget global	10 970,61€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : DETR ● Date du dépôt de l'AAP : NC ● Réponse de l'AAP : non lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat d'avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ●

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<i>-Autofinancement 100% par la commune</i>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

20 – Réfection de la toiture de l'école

Pilote de l'action	Commune d'ANGIENS
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Economie d'énergie
Date de signature	22/03/2021
Délai de mise en œuvre	Octobre/Novembre 2021
Description générale	Réfection de la toiture de l'école qui est en très mauvais état
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Rénover la toiture de l'école ● Préserver la sécurité des élèves ● Améliorer la performance énergétique du bâtiment
Intervenants	Commune d'Angiens
	Etat
Budget global	52 648,65 euros TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DETR ● Date du dépôt de l'AAP : 30 mars 2021 ● Réponse de l'AAP : non lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Réception des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Suivi des consommations d'énergie

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	-Autofinancement 100% par la commune					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
VIMONT René, Maire	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

21 – Salle de sport LECORDIER

Pilote de l'action	COMMUNE DE VITTEFLEUR
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Contribution à la TE : travaux isolation, économie d'Energie
Date de signature	Consultation des entreprises en cours
Délai de mise en oeuvre	Début juillet 2021 / fin octobre 2021
Description générale	CHARPENTE MACONNERIE ISOLATION ECLAIRAGE
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration bâtiment, confort énergétique
Intervenants	COMMUNE DE VITTEFLEUR
	ETAT, DEPARTEMENT, CCCA
Budget global	Montant : 163 973,77€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DSIL : non lauréat ● DETR : Lauréat ● Département : sollicité ● Fonds concours : sollicité
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Consultation en cours
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Performance énergétique ● Entretien patrimoine

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>-Etat ; DETR ; 20% accordé</p> <p>-Département ; 25% sollicité</p> <p>-CCCA, Fonds de concours 22% (ou 40% du RAC)</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Salle de sport LECORDIER	Etat/DETR	2021	136 644.81 € HT	136 644.81 € HT	27 328.96€	20
	Département	2021	136 644.81 € HT	136 644.81 € HT	34 161.20€	25
	CCCA	2021	136 644.81 € HT	75 154,65 € HT	30 061,86€	22%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
Franck FOIRET, Maire,	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

22 – Rénovation des menuiseries du secrétariat de la mairie

Pilote de l'action	Commune d'Ourville-en-Caux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Nom de l'axe : AXE 1 : Territoire équilibré, attractif et solidarité pour ses habitants
	Contribution à la TE : performance énergétique
Date de signature	13/04/2021
Délai de mise en œuvre	30/09/2021
Description générale	<p>Les menuiseries en aluminium du secrétariat datent des années 80. Elles ferment mal et ne s'ouvrent plus.</p> <p>Il en résulte d'importante déperdition d'énergie et les locaux sont peu sécurisés</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration des performances énergétiques du bâtiment ● Sécurisation des locaux situés au rez-de-chaussée
Intervenants	Commune d'Ourville-en-Caux
	Etat, Communauté de Communes
Budget global	14 892,00 TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : DETR ● Date du dépôt de l'AAP 28/01/2021 ● Réponse de l'AAP : Lauréat
	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Fonds de concours (CCCA) ● Date du dépôt de l'AAP NC ● Réponse de l'AAP : en instruction
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Devis signé ● Etat d'avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Performances énergétiques, suivi de la facturation et des consommations

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement		- Etat ; DETR ; 30% - Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ; Fonds de concours ; 40; % sollicité du reste à charge				
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Rénovation des menuiseries de la mairie	Etat/DETRL	13/04/2021-30/09/2021	12 410€ HT	12 410€ HT	3 723	30%
	CCCA/Fonds de concours	13/04/2021-30/09/2021	12 410€ HT	8 687€ HT	3 474,80	28%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

23 – Remplacement des postes informatiques du secrétariat de la mairie

Pilote de l'action	Commune d'Ourville-en-Caux
	Contribution à la TE
Date de signature	30/06/2021
Délai de mise en œuvre	31/08/2021
Description générale	Actuellement 2 postes sont très vétustes datant de 2007. Ils ne sont plus mis à jour. Certains logiciels ne sont plus compatibles. Achat d'un Pc portable pour les réunions de conseil situées à l'étage
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration des conditions de travail ● Dématérialisation des échanges avec la Préfecture...
Intervenants	Commune d'Ourville-en-Caux
	Etat, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	6 009,78€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : DETR ● Date du dépôt de l'AAP 17/03/2021 ● Réponse de l'AAP : non lauréat ● Nom de l'AAP : Fonds de concours (CCCA) ● Date du dépôt de l'AAP NC ● Réponse de l'AAP : en instruction
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Consultation en cours
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration des conditions de travail ● Dématérialisation des échanges avec la Préfecture

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	Autofinancement 100% par la commune					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

24 – Réhabilitation de la mairie

Pilote de l'action	Commune de Sainte-Colombe
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Contribution à la TE : performance énergétique
Date de signature	27/04/2021
Délai de mise en œuvre	15/06/2021 au 31/12/2021
Description générale	<p>La Mairie de Sainte-Colombe, bâtiment communal de 55 m², a été construite dans les années 70, et n'a jamais connu de rénovation depuis.</p> <p>Le bâtiment public étant vétuste, devient énergivore. La commune souhaitant réduire la consommation d'énergie et par la même occasion les dépenses de fonctionnement, a décidé de réhabiliter la Mairie. Ces travaux seront répartis sur plusieurs exercices comptables afin d'étaler les dépenses d'investissement.</p> <p>Pour cette première phase de travaux, le conseil municipal et moi-même avons décidé de changer les menuiseries et de mettre aux normes l'électricité du secrétariat de la Mairie.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Diminuer la consommation d'énergie et par conséquent les coûts en fonctionnement ● Permettre l'accès aux PMR
Intervenants	Commune de Sainte-Colombe
	Etat/ Département/ Communauté de communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	Montant : 19 472.98 €
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DETR ● 26/03/2021 ● Lauréat ● DSIL ● 09/04/2021 ● Non lauréat ● Département : Subvention pour les bâtiments administratifs et techniques ● 12/04/2021

	<ul style="list-style-type: none"> ● Sollicitée ● Fonds de concours à la CCCA ● 19/04/2021 ● Sollicitée
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Signature du devis pour le changement des menuiseries
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Gain en énergie donc une baisse en coût en fonctionnement ● Accès aux PMR

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>- Etat; ; 30% sollicité</p> <p>- Département : Subvention pour les bâtiments administratifs et techniques, 25 % sollicitée</p> <p>- CCCA, Fonds de concours, 40 % du restant dû</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Réhabilitation de la mairie	Etat/DETR	15/06/2021 au 31/12/2021	16 227,48€ HT	16 227,48€ HT	4 868,24€	30%
	Département	15/06/2021 au 31/12/2021	16 227,48€ HT	16 227,48€ HT	4 056,87€	25%
	CCCA	15/06/2021 au 31/12/2021	16 227,48€ HT	7 302,37€ HT	2 920,95€	18%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

25 – Rénovation énergétique de la mairie

Pilote de l'action	Commune de VINNEMERVILLE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° : Un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Contribution à la TE Economie d'énergie – diminution des gaz à effet de serre
Date de signature	28 avril 2021
Délai de mise en œuvre	17 mai 2021 au 30 juin 2021
Description générale	Le système de chauffage électrique renouvelé en 2019, demande une meilleure calorifugation dans un souci d'économie d'énergie. La pose de laine de verre aux murs et aux plafonds, le changement d'une porte simple par une porte isolante et la baisse du plafond vont contribuer à améliorer les performances énergétiques. Un éclairage LED encastré au plafond va lui aussi concourir à un meilleur confort.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Economie d'énergie ● Méthode de calcul réglementaire THCEx passe de l'étiquette G avec conso avant travaux de 562 kWhEp/m² SHON.an à E avec une conso après travaux de 377 562 kWhEp/m² SHON.an ● Diminution des GES ● 37 avant travaux / 26 après travaux
Intervenants	Commune de VINNEMERVILLE
	Etat ; Département ; Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	19 994.64 €
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention sollicitée auprès du Conseil Général 76 ● DETR : non lauréat ● DSIL : lauréat ● CCCA (Fonds de Concours)

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Performance énergétique du bâtiment

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat, DSIL ;15% sollicité - Département ; 25% sollicité - Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, Fonds de concours ; 14% sollicité 					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet HT	Base subventionnable HT	Montant sollicité	%
AUDIT ENERGETIQUE PEINTURE ISOLATION ELECTRICITE	Etat/DSIL	17/06/2021-30/06/2021	16 608.04	16 608.04	2 491,20	15%
	Département	17/06/2021-30/06/2021	16 608.04	16 608.04	4 152,00	25%
	CCCA/FDC	17/06/2021-30/06/2021	16 608.04	9 964.84	3 985,94	24%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

26 – Création d'un ossuaire, relevé de concession et création d'un jardin du souvenir

Pilote de l'action	Mairie de Butot-Vénesville
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Limiter la consommation de surface non bâti
Date de signature	08/02/2021
Délai de mise en œuvre	Prévisionnel : 1er semestre 2021
Description générale	<p>Selon la loi N°2008-1250 du 19 décembre 2008, l'ossuaire est obligatoire dans le cimetière communal. Nous devons réaliser ces travaux.</p> <p>La commune souhaite entreprendre des aménagements complémentaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sécuriser : une concession orné d'une chapelle se dégrade et menace de tomber. Il est projeté de démolir cette construction. - Pour répondre aux besoins des familles en deuil, via la création d'un jardin du souvenir
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise aux normes du cimetière ● Eviter l'agrandissement du cimetière
Intervenants	Butot-Vénesville
	Etat
	Travaux réalisés par l'entreprise PFG de Fécamp
Budget global	5 882,40 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Subvention sollicitée : DETR ● Non lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Les travaux devraient commencer courant mai 2021

Indicateurs de résultat	●
--------------------------------	---

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	-Autofinancement 100% par la commune					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]

27 – Rénovation de la toiture de la salle de sport et installation de panneaux solaires

Pilote de l'action	Commune Neville
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : territoire équilibré, attractif et solidaire pour ces habitants
	Contribution à la TE : économie et production d'énergie
Date de signature	01/09/2021
Délai de mise en œuvre	01/01/2022-30/11/2022
Description générale	<p>La commune souhaite en partenariat avec le SDE76, installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de la salle de sports, pour ainsi produire de l'électricité verte.</p> <p>Cependant la salle des sports étant âgée il convient d'effectuer certains travaux, dont le désamiantage de la toiture pour procéder ensuite à l'isolation et la réfection de la toiture par des panneaux solaires.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Isoler par la toiture la salle de sport ● Améliorer la performance énergétique du bâtiment ● Produire de l'électricité verte
Intervenants	Commune Neville
	SDE pour installation des panneaux photovoltaïques
Budget global	58 584.00€
Réponse à AAP	<p>Aucune subvention n'est demandée pour le désamiantage de la salle de sports</p> <p>Sollicitation DETR/DSIL 2022</p>
Indicateurs d'avancement	Projet en cours d'élaboration
Indicateurs de résultat	Performance énergétique

Plan prévisionnel de financement

NB : Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Plan de financement						
- Etat, DETR2022 : 30% projeté						
- Etat ; DSIL2022 :30% projeté						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Rénovation de la toiture de la salle de sport et installation de panneaux solaires	Etat/DETR	01/01/2022-30/11/2022	48 820€ HT	48 820€ HT	14 646,00€	30 %
	Etat/DSIL	01/01/2022-30/11/2022	48 820€ HT	48 820€ HT	14 646,00€	30%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

28 – Isolation du logement communal

Pilote de l'action	Commune Néville
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : territoire équilibré, attractif et solidaire pour ces habitants
	Contribution à la TE : performance énergétique
Date de signature	01/09/2021
Délai de mise en œuvre	01/01/2022-30/11/2022
Description générale	<p>Un logement communal ainsi qu'une classe ont été touchés par la présence de la mэрule. Ces derniers ont été traités.</p> <p>La Commission a travaillé sur ce projet et a décidé de réaliser deux logements et rénover une ancienne classe.</p> <p>Ce projet consistera en la rénovation du logement et de la classe pour permettre un gain énergétique pour les futurs locataires</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Isolation et performance énergétique
Intervenants	Commune de Neville
	Etat ; Région
Budget global	283 800.00€
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DSIL 2022
Indicateurs d'avancement	Projet en cours d'élaboration
Indicateurs de résultat	Performance énergétique

Plan prévisionnel de financement

NB : Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Plan de financement	DSIL2022 = rénovation énergétique 80% projeté					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Isolation du logement communal</i>	<i>Etat/DSIL</i>	01/09/2021-30/11/2022	236 500€ HT	57 000€	45 600	19%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

29 – Réhabilitation d'une habitation communale typique et de caractère

Pilote de l'action	Commune D'INGOUVILLE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Rénovation, isolation thermique et phonique, performance énergétique.
Date de signature	1 ^{er} juillet 2021
Délai de mise en oeuvre	[01/07/2021]- [31/12/2022]
Description générale	<p>Ce projet consiste, à partir d'une habitation de caractère du XVI^{ème} siècle construite avec des matériaux locaux de l'époque, à conserver les bases de cette construction ancienne, rurale et cauchoise. La réhabilitation prévue pour 2 logements d'environ 90 m² chacun consistera, en conservant les techniques et matériaux anciens (grés, silex, torchis et bois) à prendre en compte les normes actuelles d'urbanisme. Il sera fait usage de matériaux à base essentiellement de matières végétales en termes de régulation thermique et phonique (fibre ou ouate de cellulose, laine de bois,...).</p> <p>Le choix d'une énergie renouvelable type pompe à chaleur sera complété par la mise en place de planchers chauffants basse température.</p> <p>Une demande d'autorisation d'urbanisme (Permis de Construire) sera préalablement déposée.</p>
2 Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Conserver et préserver notre patrimoine rural et typique cauchois par une restauration adaptée aux normes environnementales actuelles en mettant en oeuvre des techniques nouvelles à partir de matériaux anciens ● Augmenter l'offre de logements en milieu rural à proximité d'un centre-bourg (à environ 2 kms) et de bassins d'emplois proches (à moins de 5 kms)
Intervenants	Commune d'INGOUVILLE

	Etat-Région-Département
Budget global	552 500 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DSIL : ● 30-04-2021 ● Réponse de l'AAP : non lauréat ● DETR 2022 : projeté ● Région : projeté ● Département : projeté
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Début de Maitrise d'œuvre : juillet 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Performance énergétique du bâtiment

Plan prévisionnel de financement

NB : Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Plan de financement	<p>- ETAT / DETR 2022; 20% projeté</p> <p>- Département 20% projeté</p> <p>- Région ; 20% projeté</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base à subventionner	Montant sollicité	%
Réhabilitation d'une habitation communale typique et de caractère	ETAT/DETR2022	[01/07/2021]-[30/12/2022]	460 417€ HT	460 417€	92 083€	20%
	Région/CPER	[01/07/2021]-[30/12/2022]	460 417€ HT	460 417€	92 083€	20%
	Département	[01/07/2021]-[30/12/2022]	460 417€ HT	460 417€	92 083€	20%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

30 – Création d'un columbarium

Pilote de l'action	COMMUNE DU BOURG-DUN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Contribution à la TE : projet économe en foncier
Date de signature	Automne 2021
Délai de mise en oeuvre	Automne 2021
Description générale	Fourniture et pose d'un columbarium de 12 cases au cimetière
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter l'offre funéraire du cimetière
Intervenants	Commune du Bourg-Dun
	Etat
Budget global	Montant : 8 875 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> • DETR : non lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation en cours
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Etat d'avancement des travaux

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	-Autofinancement 100% par la commune					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

31 – Aménagement d'un espace cinéraire

Pilote de l'action	COMMUNE DE VEULES LES ROSES
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Contribution à la TE : projet économe en foncier
Date de signature	Non déterminé
Délai de mise en oeuvre	2021
Description générale	Installation d'un columbarium de 10 cases et 2 cavurnes. Mise en place d'un puisard au pied de la stèle du souvenir
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Répondre à la demande des familles pour les défunts incinérés ● Se conformer à la réglementation en matière de dispersion des cendres
Intervenants	COMMUNE DE VEULES LES ROSES
	Etat
Budget global	6 750€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DETR ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<i>-Autofinancement 100% par la commune</i>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

32 – Réfection d'un chemin communal

Pilote de l'action	Commune de Thiouville
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Favoriser la mobilité douce
Date de signature	11/02/2021
Délai de mise en oeuvre	Date prévu de démarrage : 15/05/2021
	Date de fin de travaux : 31/05/2021
Description générale	Transformation d'un chemin de terre communal en chemin empierré pour réaliser la jonction entre deux chemins de randonnées.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Relier un chemin de randonnée permettant l'accès à un autre chemin de randonnée ● Permettre le passage de convoi agricole
Intervenants	Commune de Thiouville
	Etat
Budget global	70 704€TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DETR ● Date du dépôt : 01/03/2021 ● Réponse de l'AAP : Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Commencement des travaux mi-mai
Indicateurs de résultat	

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Etat, DETR ; 30% sollicité, 25% Accordé					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Réfection d'un chemin communal de randonnée	Etat	Mai 2021	70 704€	58 920€	14 730,00€	25%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

33 - Mise aux normes PMR des bâtiment communaux, voiries, parking

Pilote de l'action	Mairie d'Autigny
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Accessibilité des administrés
Date de signature	Juin 2021
Délai de mise en oeuvre	Début (2 nd trimestre 2021) – fin (mai 2021)
Description générale	Nous souhaitons aménager l'accès voirie et une place de parking "handicapés" au terrain de tennis (actuellement en gazon) afin de faciliter l'accès aux personnes handicapées et être aux normes PMR.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Rendre accessible les services communaux aux personnes à mobilité réduite
Intervenants	Commune d'AUTIGNY
	Etat, Département
Budget global	11 257.56 €
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat – DETR -> Mise aux Normes PMR sur Bâtiment communaux – Voirie – Accès et Place de Parking "Handicapés" au Terrain de Tennis ● Lauréat ● Département -> Mise aux normes PMR - voirie - accès et place de parking "handicapes" au vestiaire du terrain de tennis
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat d'avancement du chantier
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Diagnostic ADAP

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement						
- Etat -> DETR ; 30 %						
- Département ; 25%						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Mise au normes PMR	Etat/DETR	Début (2 nd trimestre 2021) – fin (mai 2021)	9 381.30€	9 381.30€	2 814.39€	30%
	Département	Début (2 nd trimestre 2021) – fin (mai 2021)	9 381.30€	9 381.30€	2 345.32€	25%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

34 – Accessibilité du cimetière

Pilote de l'action	Commune d'Ancourteville sur Héricourt
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Contribution à la TE : accessibilité d'un équipement communal
Date de signature	01/04/2021
Délai de mise en oeuvre	Date prévisionnelle de début de travaux : 01/09/2021
	Date prévisionnelle fin des travaux : 30/10/2021
Description générale	<p>A ce jour les équipements communaux listés ci-dessous sont accessibles aux publics : Mairie, Salle du Conseil Municipal, Salle des Mariages, Salle Municipale André Canu.</p> <p>Le seul édifice qui n'est pas encore mis aux normes est l'église et le cimetière</p> <p>Il est ainsi prévu de rendre accessible l'église par la création d'une rampe accessible et le cimetière par un cheminement piéton en béton le long de l'Eglise. Le stationnement handicapé sera prévu comme la réglementation le stipule.</p> <p>Le dossier a été présenté en SDCA le 28 janvier 2020 et a obtenu un avis favorable.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en accessibilité du cimetière et du monuments aux morts
Intervenants	Commune d'Ancourteville sur Héricourt
	Etat, Département, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	26 474,40€ TTC
Réponse à AAP SUBVENTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : DETR ● Date du dépôt de l'AAP : 26/02/2021 ● Réponse de l'AAP : Lauréat ● Nom de l'AAP : DSIL

	<ul style="list-style-type: none"> ● Date du dépôt de l'AAP : 09/03/2021 ● Réponse de l'AAP : Non lauréat ● Nom de l'AAP : Département ● Date du dépôt de l'AAP : 27/11/2020 ● Réponse de l'AAP : Lauréat ● Nom de l'AAP : Fond de Concours ● Date du dépôt de l'AAP : 12/03/2021 ● Réponse de l'AAP : Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Devis signé, début des travaux en septembre
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Accessibilité des PMR au cimetière

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat DETR : 25 % - Département : 25% - Fonds de concours CCCA : 40% du reste à charge 					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Accessibilité cimetière et Eglise	Etat/DETR	01/09/2021 – 30/10/2021	22 062€ HT	22 062 € HT	5 515.50	25%
	Département	01/09/2021 – 30/10/2021	22 062€ HT	22 062 € HT	5 515.50	25%
	CCCA / Fonds de concours	01/09/2021 – 30/10/2021	22 062€ HT	11 031,00 € HT	4 412,40	20%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

35 – Equipement numérique pour l'école

Pilote de l'action	SIVOS DE GUEUTTEVILLE-LES-GRES
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants.
	Contribution à la TE : apprentissage, familiarisation avec les outils du numérique
Date de signature	02/02/2021
Délai de mise en oeuvre	18/03/2021 au 31/08/2021
Description générale	L'école « Les Marronniers » de Gueutteville-les-Grès a déposé un dossier de candidature à l'appel à projets « Label Ecoles Numériques 2020 » pour équiper les classes de PC portables, tablettes et écrans numériques interactifs (convention de partenariat signée entre le SIVOS de Gueutteville-les-Grès et l'Académie de Normandie en date du 02/02/2021)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Accompagner les personnels de l'école dans la mise en oeuvre de leur projet numérique qui s'intègre dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, au titre des investissements d'avenir. ● Favoriser l'acquisition des fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui) et l'individualisation de la pédagogie, ● Renforcer la dimension inclusive de l'école, ● Favoriser la relation entre les familles et l'école.
Intervenants	SIVOS DE GUEUTTEVILLE-LES-GRES
	Etat, Académie de Normandie
Budget global	15 300 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Inspection Académique : ● Date du dépôt de l'AAP : 20/08/2020 ● Réponse de l'AAP : 02/02/2021 ● Demande subvention Etat DETR : ● Date du dépôt de l'AAP : 12/02/2021 ● Réponse de l'AAP : 24/02/2021

Indicateurs d'avancement	● En cours
Indicateurs de résultat	● Taux d'équipement

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	Etat – subvention DETR : 30 % Etat – Académie de Normandie – Label Ecole Numérique 2020 : 46,14 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Achat et pose de l'Équipement Numérique</i>	<i>Etat/DETR</i>	18/03/2021]- [31/08/2021]	15 171,00	15 171,00	4 551,30	30%
	Académie de Normandie	18/03/2021]- [31/08/2021]	15 171,00	14 472,00	7 000€	46,14%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

36 – Equipement numérique pour les classes élémentaires de l'école

Pilote de l'action	SIVOS DE LA VEULES ET DU DUN
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe n° 1 : Territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Contribution à la TE : accès au numérique dans 3 classes élémentaires
Date de signature	30/06/2021
Délai de mise en œuvre	20/08/2021
Description générale	Accès au numérique dans 3 classes élémentaires
Objectifs	<p>Installation d'un socle numérique dans 3 classes dans les écoles élémentaires. Ce projet vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 et 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.</p> <p>Pour ce faire, nous avons besoin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 écrans numériques 1 pack de 15 tablettes 3 PC enseignants 1 PC direction <p>Des cartes prépayées pour télécharger des applications pédagogiques</p> <p>1 ENT.</p>
Intervenants	SIVOS DE LA VEULES ET DU DUN
	Etat, Département
Budget global	21 961,11 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Plan de relance : ● Date du dépôt de l'AAP : 12/03/2021 ● Réponse de l'AAP : 1 ● Demande subvention Etat DETR : ● Date du dépôt de l'AAP : 19/03/2021 ● Réponse de l'AAP :

Indicateurs d'avancement	● En cours
Indicateurs de résultat	● Taux d'équipement

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	Etat – subvention DETR : 30 %					
	Etat – Académie de Normandie – Label Ecole Numérique 2020 : 48,37 %					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Achat et pose de l'Équipement Numérique</i>	<i>Etat/DETR</i>	30/06/2021 – 20/08/2021	18 692,76	18 692,76	5 607	30%
	<i>Département</i>	30/06/2021 – 20/08/2021	18 692,76	18 692,76	7 930	43%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

- 37 – Sécurisation d'un bâtiment communal**
- 38 – Equipement informatique, accès au numérique des école maternelles « les lutins » de Cany-Barville**
- 39 – Aménagement de vestiaires dans un local technique**
- 40 – Socle numérique des écoles**
- 41 – Accessibilité du terrain de tennis**
- 42 – Accessibilité du cimetière**
- 43 – Mise en accessibilité des bâtiment communaux**
- 44 – Ecoles numériques Angiens, Bourville, Houdetot**
- 45 – Création d'un périscolaire en remplacement d'une salle de classe**
- 46 – Travaux de mise en accessibilité aux personnes handicapés et aux PMR des sanitaires de la salle des sports Aimé Gayraud**
- 47 – Mise aux normes de la défense incendie**

48 - Projet de valorisation du territoire par le biais de parcours de mémoire « juin 1940 »

Pilote de l'action	Communauté de communes de la Côte d'Albâtre
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE n°2 : des espaces et des sites valorisés pour conforter l'identité rural et la qualité du cadre de vie
	Incitation à la pratique de loisirs pédestres
Date de signature	Lancement du marché à l'issue du Conseil Communautaire du 28 juin
Délai de mise en œuvre	[01/07/2021]- [10/06/2022]
Description générale	<p>Création de 2 parcours d'interprétation pour découvrir le déroulement de la Bataille autour de St Valery-en-Caux et Veules-les-Roses :</p> <p>Chaque parcours a un point de départ et un point d'arrivée. Pour chacun, une exposition de 8 à 10 panneaux d'interprétation permet d'exposer au public les acteurs et le déroulement des faits.</p> <p>Tout au long des deux parcours, des panneaux d'interprétation, ainsi que des silhouettes de combattants (appelés profils) permettent de présenter et de localiser l'action de certains régiments.</p> <p>Des montages photographiques mélangeant des photographies d'époque avec des prises de vue actuelle, permettront d'offrir aux visiteurs une présentation exhaustive mais ludique des lieux visités.</p> <p>Au total le projet couvre 21 communes. Une centaine de médias sont à concevoir et à poser.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Permettre la découverte d'un fait important de l'Histoire de France par tous les publics ● Offrir une nouvelle offre touristique le territoire ● Rendre plus ludique les circuits de randonnée ● Contribuer à affirmer l'identité du territoire ● Renforcer les liens sociaux créés à travers les différents jumelages communaux ● Etayer l'offre créée sur le territoire avec le site du Pont rouge à Paluel
Intervenants	Communauté de communes de la Côte d'Albâtre

	Région, Département, Office Nationale des Anciens combattants et des Victimes de Guerres (ONAG-VG)
Budget global	256 000 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Région (contrat de territoire 2017-2021) ● Date du dépôt de l'AAP : FRADT ● Réponse de l'AAP : en prévision ● Nom de l'AAP : Département (contrat de territoire 2017-2021) ● Date du dépôt de l'AAP : FDADT ● Réponse de l'AAP : en prévision
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat d'avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Fréquentation du site

Plan prévisionnel de financement

NB : Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Plan de financement						
<ul style="list-style-type: none"> - Région, FRADT, 20% projeté - Département, FDAT, 20% projeté 						
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Aménagement de 2 parcours de mémoire sur le thème de la Bataille de Juin 1940.	Région/FRADT	[01/07/2021]-[30/06/2022]	213 334€ HT	213 334€ HT	42 667€	20%
	Département /FDADT	[01/07/2021]-[30/06/2022]	213 334€ HT	213 334€ HT	42 667€	20%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

49 - Réaménagement du skate-park sur la base de loisirs du Lac de Caniel.

Pilote de l'action	Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE n°2 : des espaces et des sites valorisés pour conforter l'identité rural et la qualité du cadre de vie
	Contribution à la TE : Non artificialisation du sol
Date de signature	Devis signé 15/03/2021
Délai de mise en oeuvre	01 juillet 2021 - 30 mai 2022
Description générale	<p>La communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, dans le cadre de la dynamisation de ses activités sur le site du Lac de Caniel, souhaite acquérir un skate-park éco-responsable, afin de remplacer en totalité son parc actuel en acier, obsolète et ne répondant plus aux normes de sécurité.</p> <p>Après validation des élus, il a été proposé la mise au rebut de cet équipement et l'installation en lieu et place d'un nouveau parc, qui serait modulable et en bois.</p> <p>Cette opération s'effectuera en deux temps, pour des raisons budgétaires.</p> <p>Acquisition d'un premier ensemble de modules en 2021 et finalisation de l'installation en 2022 avec l'acquisition d'une rampe.</p> <p>La superficie concernée par cette installation s'étend sur 750 m². (25m * 30m).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Dynamiser les activités de la base de Loisirs du Lac de Caniel ● S'inscrire dans une démarche éco-responsable : certifications greenguard / Rainforest Alliance Certified / FSC / Eco bind
Intervenants	Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
	Etat, Département

Budget global	63 600.00 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Département Date du dépôt de l'AAP : 29/03/2021 Réponse de l'AAP : Lauréat : 12/05/2021 ● Nom de l'AAP : Etat DETR Date du dépôt de l'AAP : 09/03/2021 Réponse de l'AAP :
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Date prévisionnelle travaux : 15 juillet 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Fréquentation de l'équipement

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - <i>DETR; type de subvention demandée ; 30% sollicité</i> - <i>Département; type de subvention demandée ; 30% sollicité</i> - <i>Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre</i> 					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Réaménagement d'un skate-park</i>	<i>Etat/DETR</i>	[01/07/2021]- [30/05/2022]	53 000€	50 000€	15 900€	30
	<i>Département</i>	[01/07/2021]- [30/05/2022]		50 000€	15 000€	30

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

50 – Réhabilitation des centres nautiques de Veulettes-sur-Mer et Saint-Aubin.

Pilote de l'action	Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE n°2 : des espaces et des sites valorisés pour conforter l'identité rural et la qualité du cadre de vie
	Contribution à la TE : développement d'activités de loisirs non motorisé
Date de signature	Janvier 2021 lancement de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage
Délai de mise en œuvre	Octobre 2021 à mai 2022
Description générale	Pour parfaire l'aménagement de son territoire, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre souhaite réhabiliter la base nautique de Saint-Aubin-sur-Mer et le centre nautique de Veulettes-sur-Mer et y déployer de nouvelles activités sportives à destination des administrés et de la population touristique de passage.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Dynamiser l'activité nautique sur le territoire, en offrant un cadre d'activité agréable et conviviale. ● Renforcer et pérenniser l'offre touristique du territoire de la Côte d'Albâtre et ainsi d'inciter les visiteurs à prolonger la durée de leur séjour (actuellement de 2 jours en moyenne).
Intervenants	Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
	Etat, Département
Budget global	519 600,00 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Région, FRADT (contrat de territoire 2017-2021) Date du dépôt de l'AAP : en prévision Réponse de l'AAP : ● Nom de l'AAP : Département, FDAT (contrat de territoire 2017-2021) Date du dépôt de l'AAP : en prévision Réponse de l'AAP :

Indicateurs d'avancement	● Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	● Taux de réservation des activités nautiques

Plan prévisionnel de financement

NB : Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Plan de financement	- Région ; FRADT ; 15% projeté - Département ; FDADT ; 11% projeté					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Réhabilitation des centres nautiques de Veulettes-sur-Mer et Saint-Aubin	Région/FRADT	[01/10/2021]-[30/05/2022]	433 000€ HT	400 000€	60 000€	15%
	Département/ FDADT	[01/10/2021]-[30/05/2022]		400 000€	44 000€	11%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	ré[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

51 - Aménagement paysager et environnemental d'un espace communal

Pilote de l'action	Commune D'INGOUVILLE
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE n°2 : Aménagement paysager et environnemental d'un espace communal
	Contribution à la TE : Développement d'une continuité écologique (aquatique et terrestre) et des potentialités biologiques du site en recherchant un équilibre entre faune et flore dans le cadre de la biodiversité.
Date de signature	Maitrise d'œuvre en cours
Délai de mise en œuvre	Du 01/05/2021 au 31/12/2022
Description générale	Aménagement d'environ 5 000 m ² d'un terrain communal intégrant une mare. Ce plan d'eau est d'une surface d'environ 360 m ² . L'espace proche de la mare nécessitera quelques travaux de drainage pour assainir ce site. Cet espace communal situé en plein centre du village intègre des circulations piétonnières adaptées PMR avec des équipements de convivialité pour petits et grands répartis sur le terrain et autour du plan d'eau. Des plantations d'arbres d'essence locales, d'arbustes d'ornement et diverses plantes aquatiques en bordure de mare permettront de faire cohabiter faune et flore dans le cadre de la biodiversité.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● - Réaliser un aménagement paysager respectant la biodiversité sur cet espace naturel ● - Développer le rôle social et pédagogique de ce site situé au centre de notre village rural
Intervenants	Commune d'INGOUVILLE
	[ETAT-REGION-DEPARTEMENT

Budget global	[490 800 € TTC]
Réponse à l'AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DSIL : ● Date de dépôt : 30-04-2021 ● Réponse de l'AAP : non lauréat ● DETR 2022 ● Date de dépôt : en prévision ● Région, FRADT (contrat de territoire 2017-2021) ● Date de dépôt : en prévision ● Département, FDADT (contrat de territoire 2017-2021) ● Date de dépôt : en prévision
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● [Maîtrise d'ouvrage à partir : Juillet 2021]
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Fréquentation du site

Plan prévisionnel de financement

NB : Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Plan de financement	<p>- Etat; DETR 2022 à demander début 2022 ; 20% projeté</p> <p>- Département ; 20% projeté</p> <p>- Région ; 20% projeté</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base à subventionner	Montant sollicité	%
<i>Aménagement paysager et environnemental d'un espace communal</i>	<i>Etat/DETR2022</i>	[01/05/2021]- [31/12/2022]	409 000€ HT	409 000€	81 800€	20%
	<i>Région/FRADT</i>	[01/05/2021]- [31/12/2022]	409 000€ HT	409 000€	81 800€	20%
	<i>Département/ FDADT</i>	[01/05/2021]- [31/12/2022]	409 000€ HT	409 000€	81 800€	20%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

52 – Aménagements portuaires pour le développement touristique du territoire de la Côte d'Albâtre

Pilote de l'action	Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE n°2 : des espaces et des sites valorisés pour conforter l'identité rural et la qualité du cadre de vie
	Contribution à la TE : contribution à la politique de développement touristique durable (pavillon bleu).
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	01/04/2021 au 30/12/2023
Description générale	Pour parfaire l'aménagement de son territoire, la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre souhaite moderniser les installations de son port intercommunal, pour favoriser son impact sur l'environnement et développer l'attractivité touristique du territoire dans le but de créer des emplois non délocalisables en matière d'offres touristiques.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Moderniser les installations du port intercommunal, ● Favoriser son impact sur l'environnement. ● Renforcer et pérenniser l'offre touristique du territoire de la Côte d'Albâtre et ainsi d'inciter les visiteurs à prolonger la durée de leur séjour (actuellement de 2 jours en moyenne).
Intervenants	Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
	Région, Département
Budget global	2 099 990,00€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Région, FRADT (contrat de territoire 2017-2021) Date du dépôt de l'AAP : en prévision Réponse de l'AAP : ● Nom de l'AAP : Département, FDAT (contrat de territoire 2017-2021) Date du dépôt de l'AAP : en prévision Réponse de l'AAP :

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Taux d'occupation des anneaux et des hébergements flottants

Plan prévisionnel de financement

NB : Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Région ; FRADT ; 30% projeté - Département ; FDADT ; 30% projeté 					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Réhabilitation des centres nautiques de Veulettes-sur-Mer et Saint-Aubin	Région/FRADT	[01/04/2021]- [30/12/2023]	1 749 992,00€ HT	1 749 992,00€	524 997,60€	30%
	Département/ FDADT	[01/04/2021]- [30/12/2023]		1 749 992,00€	524 997,60€	30%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	ré[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

53 – Promouvoir la destination touristique « Côte d’Albâtre, Authentique par nature »

Pilote de l’action	Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre
Axe de rattachement et Contribution de l’action à la transition, écologique	AXE n°2 : des espaces et des sites valorisés pour conforter l’identité rural et la qualité du cadre de vie
	Contribution à la TE : Tourisme durable
Date de signature	28/04/2021
Délai de mise en œuvre	07/05/2021 – 31/07/2021
Description générale	<p>Dans le cadre de sa compétence « promotion du tourisme », la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre a institué un Office de Tourisme Intercommunal au 1^{er} janvier 2020.</p> <p>Un nouveau site internet dédié à la promotion de son territoire a été créé et mis en ligne en mars 2021.</p> <p>Des fonctionnalités supplémentaires doivent être développées, notamment pour renforcer le positionnement marketing de la destination et son attractivité/</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer le positionnement marketing de la destination : « Côte d’Albâtre, Authentique par nature » ● Renforcer et pérenniser l’offre touristique du territoire de la Côte d’Albâtre et ainsi d’inciter les visiteurs à prolonger la durée de leur séjour (actuellement de 2 jours en moyenne).
Intervenants	Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre
	Département
Budget global	11 424,00€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l’AAP : Département, Appel à projet promotion touristique et outils numériques ● Date du dépôt de l’AAP : 17/03/2021 Réponse de l’AAP : en instruction

Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement des prestations
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de consultation du nouveau site internet

Plan prévisionnel de financement

NB : Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Plan de financement	- Département; FDADT ; 40% projeté					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Promouvoir la destination touristique « Côte d'Albâtre, Authentique par nature »</i>	<i>Département/promotion touristique et outils numériques</i>	07/05/2021 – 31/07/2021	9 520,00€ HT	9 520€	3 808€	40%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	ré[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

54 – Aménagement d'un terrain communal en un lieu « Nature et Culture Centre Village »

Pilote de l'action	Commune de la Chapelle-sur-Dun
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE n°2 : des espaces et des sites valorisés pour conforter l'identité rural et la qualité du cadre de vie
	Contribution à la TE : Préserver et mettre en valeur un espace communal
Date de signature	20 mai 2021 (rendu de l'esquisse)
Délai de mise en oeuvre	Janvier 2022
Description générale	L'ambiance générale consiste à réaliser un jardin de campagne constitué d'un verger pâture, d'une mare, de haies fruitières et champêtres, d'un théâtre vert, d'une aire de pique-nique, jeux pour enfants, terrain de pétanque.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Réaliser un jardin de campagne
Intervenants	Commune de la Chapelle-sur-Dun
	Etat, Département, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	216 600€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : Etat DETR Date du dépôt de l'AAP : en prévision ● Nom de l'AAP : Département Date du dépôt de l'AAP : En prévision ● Nom de l'AAP : Fonds de concours (CCCA) Date du dépôt de l'AAP : en prévision
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat d'avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Fréquentation de l'équipement

Plan prévisionnel de financement

NB : Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Plan de financement	<p>- DETR; type de subvention demandée ; 30% projeté</p> <p>- Département; FDADT ; 30% projeté</p> <p>- Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre 40% du RAC</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Aménagement d'un espace communal	Etat/DETR	[01/01/2022]- [30/12/2022]	180 500€ HT	180 500€ HT	54 150€	30%
	Département	[01/01/2022]- [30/12/2022]		180 500€ HT	54 150€	30%
	Communauté de Communes	[01/01/2022]- [30/12/2022]		72 200€ HT	28 880€	16%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

55 - Etanchéité de la mare communale

Pilote de l'action	Commune de Manneville-ès-Plains
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 2 : des espaces et des sites valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie
	Contribution à la TE Gestion des eaux pluviales, protection des riverains
Date de signature	Dès l'accord des organismes financeurs soit aux alentours de septembre 2021
Délai de mise en oeuvre	01/09/2021-30/11/2021
Description générale	<p>Lors du dernier curage de la mare en 2017, j'ai constaté un creusement du mur faisant l'étanchéité de la mare. Au fur et à mesure des années, le mur se fissure par endroit et son rôle s'en trouve dégradé. L'eau s'infiltré dans les terrains se situant à proximité.</p> <p>De plus, cette mare se situant au cœur du village, récupère toutes les eaux de pluie des alentours, c'est pourquoi celle-ci est catégorisée en tant que réserve incendie du fait de son implantation. Afin de remédier à ce problème, le conseil municipal et moi-même souhaitons rénover ce mur pour que rendre la réserve incendie opérationnelle, et surtout qu'elle ne nuise pas aux riverains.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Etanchéfier la mare communale ● Valoriser le patrimoine de la commune
Intervenants	Manneville-ès-Plains
	Etat / Département / Fonds de concours de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre /Fondation du Patrimoine
Budget global	50 030.52 €

Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DETR ● 23.03.2021 ● Sollicitée ● Département : Préservation du patrimoine naturel ● 21.04.2021 ● Sollicitée ● Fonds de concours de la CCCA ● 27.04.2021 ● Sollicitée ● Fondation du patrimoine ● En mai 2021 ● En cours de sollicitation
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Attente d'autorisation de débiter les travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Etanchéification de la mare

Plan prévisionnel de financement

NB : Les demandes de financement des collectivités pour les années postérieures à 2021 qui sont indiquées dans les fiches actions ci-dessous seront étudiées par l'État dans le principe de l'annualité budgétaire et ne constituent en aucun cas un engagement de financement à ce stade.

Plan de financement	<p>- Département ; Préservation du patrimoine naturel ; 30% projeté</p> <p>- Fondation du patrimoine, en attente</p> <p>- Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre 40% du RAC</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Etanchéité de la mare</i>	<i>Département</i>	01/09/2021 – 30/11/2021	41 692,10€ HT	8 000€	4 000,00€	9,59%
	<i>Fondation du patrimoine</i>	01/09/2021 – 30/11/2021		41 692,10€ HT	20 846,05€	50%
	<i>Communauté de Communes</i>	01/09/2021 – 30/11/2021		16 846,05€ HT	6 738,42€	16,16%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

56 – Travaux de restauration de l’Eglise

Pilote de l’action	Commune de Normanville
Axe de rattachement et Contribution de l’action à la transition, écologique	AXE 2 : Des espaces et des sites valorisés pour conforter l’identité rurale et la qualité du cadre de vie
	Préservation du patrimoine
Date de signature	01/07/2021
Délai de mise en oeuvre	01/07/2021
Description générale	Le projet consiste à restaurer la toiture de l’église et la charpente du clocher.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Rénovation de la toiture ● Préservation du patrimoine bâti de la commune
Intervenants	Commune de Normanville
	Etat, Département
Budget global	70 411,32€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l’AAP : DETR ● Date du dépôt de l’AAP : Mars 2021 ● Réponse de l’AAP : Lauréat ● Nom de l’AAP : DSIL ● Date du dépôt de l’AAP : Mars 2021 ● Réponse de l’AAP : Lauréat ● Nom de l’AAP : Département ● Date du dépôt de l’AAP : Mars 2021 ● Réponse de l’AAP : Lauréat
Indicateurs d’avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat d’avancement des travaux

Indicateurs de résultat	
--------------------------------	--

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>- Etat ; DETR ; 25% sollicité</p> <p>- Etat ; DSIL ; 30% sollicité</p> <p>- Département ; FDADT ; 25% sollicité</p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Réfection de la toiture de l'église</i>	<i>Etat/DETR</i>	[01/07/2021]-[30/09/2021]	58 676,10	58 676,10	14 669,02	25%
	<i>Etat/DSIL</i>	01/07/2021]-[30/09/2021]	58 676,10	58 676,10	17 602,83	30%
	<i>Département</i>	[01/07/2021]-[30/09/2021]	58 676,10	58 676,10	14 669,02	25%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinancier1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

57 - Restauration des murs de l'église

Pilote de l'action	Mairie d'Autigny
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 2 : Des espaces et des sites valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie
	Préservation du patrimoine
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	Début (2 nd trimestre 2021) – fin (décembre 2021)
Description générale	Nous souhaitons réaliser une ceinture métallique afin de renforcer les murs de l'Eglise.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Préserver le patrimoine communal
Intervenants	Commune d'AUTIGNY
	Etat, Département
Budget global	20 160.00€
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat – DETR -> EDIFICES CULTURELS – Travaux de restauration des murs de l'Eglise non protégée au patrimoine historique ● Lauréat ● Département -> Aide à la restauration du patrimoine
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat d'avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ●

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Etat -> DETR ; 30 % - Département ; 25%					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Restauration des murs de l'église</i>	<i>Etat/DETR</i>	Début (2 nd trimestre 2021) – fin (décembre 2021)	16 800.00€ HT	16 800.00€	5 040.00€	30%
	<i>Département</i>	Début (2 nd trimestre 2021) – fin (décembre 2021)	16 800.00€ HT	16 800.00€	4 200.00€	25%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

58 – Travaux dans l'église pour endiguer la mэрule

Pilote de l'action	Commune de Manneville-ès-Plains
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Contribution à la TE Préservation du patrimoine bâti de la commune
Date de signature	19.01.2021
Délai de mise en œuvre	20.01.2021-30.05.2021
Description générale	<p>Cet édifice est un lieu de rassemblement pour les administrés de notre commune et des communes aux alentours. Depuis plusieurs années la municipalité entreprend des phases de réfection pour maintenir le monument en bon état.</p> <p>Lors de travaux de réfection, la commune a dû suspendre les travaux suite à la découverte de mэрule. Ne souhaitant pas que cette dernière s'étende, des travaux de traitement ont débuté courant janvier. La durée totale de ces travaux devrait se répartir sur un mois sauf si nous découvrons d'autres dégâts dans l'avancement du chantier.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Endiguer la mэрule Préservation du patrimoine bâti de la commune
Intervenants	Manneville-ès-Plains
	Etat / Département / Fonds de concours de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	23 642.98 €

Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DETR ● 08/12/2020 et 10/02/2021 ● Sollicitées ● Département ● 08/12/2020 et 11/02/2021 ● Sollicitées ● Fonds de concours à la CCCA ● 08/12/2020 et 15/02/2021* ● Sollicitées
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Les travaux sont terminés depuis le 04.05.2021.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Endiguement de la méréule

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>- <i>Etat ; DETR 30%</i></p> <p>- <i>Département ; Restauration du patrimoine ; 25%</i></p> <p>- <i>Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre 40% du RAC</i></p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux pour endiguer la méréule</i>	DETR	01/01/2021 – 30/05/2021	19 702,48€ HT	19 702,48€ HT	5 910,75€	30%
	<i>Département</i>	01/09/2021 – 30/11/2021		19 702,48€ HT	4 925,62€	25%
	<i>Communauté de Communes</i>	01/09/2021 – 30/11/2021		19 702,48€ HT	1 874,87€	9,51%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

59 – Travaux de rénovation du pignon de l'église

Pilote de l'action	Commune de Manneville-ès-Plains
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 1 : un territoire équilibré, attractif et solidaire pour ses habitants
	Contribution à la TE Préservation du patrimoine bâti de la commune
Date de signature	En attente de l'accord de démarrage anticipé des travaux auprès des organismes financeurs
Délai de mise en œuvre	Dès le retour des accords de démarrage anticipé
Description générale	Depuis maintenant quelques années, la commune rénove l'intérieur de l'église. Cette année, elle souhaite rénover le dernier mur endommagé par le temps.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● réfection du mur
Intervenants	Manneville-ès-Plains
	Etat / Département / Fonds de concours de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	7370.16 €
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DETR ● 26/03/2021 ● Sollicitée ● Département

	<ul style="list-style-type: none"> ● 20/04/2021 ● Sollicitée ● Fonds de concours à la CCCA ● 21/04/2021 ● Sollicitée
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● En attente de l'accord de démarrage anticipé des travaux auprès des organismes financeurs.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● mur rénové

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - Etat ; DETR 30% - Département ; Restauration du patrimoine ; 25% - Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre 40% du RAC 					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Travaux sur le pignon de l'église</i>	DETR	2021-2022	6 141,80€ HT	6 141,80€ HT	1 842,54€	30%
	<i>Département</i>	2021-2022		6 141,80€ HT	1 535,45€	25%
	<i>Communauté de Communes</i>	2021-2022		6 141,80€ HT	2 459,68€	40%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

60 – Restauration du clos et du couvert de l'église Saint-Martin dit Saint-Lezin

Pilote de l'action	Commune de Blossville
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : Un développement durable des activités économiques
	Préserver le patrimoine bâti de la commune
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	
Description générale	Le projet consiste à restaurer la toiture de l'église
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Rénovation de la toiture ● Préservation du patrimoine bâti de la commune
Intervenants	Commune de Blossville
	Etat,
Budget global	797 886,95€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DSIL ● Lauréat ● DRAC : Lauréat ● Département : Lauréat ● CCCA, Fonds de concours Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat d'avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ●

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Etat; DSIL ; 23% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Restauration du clos et du couvert de l'église	Etat/DSIL	NC	664 905,79€ HT	664 905,79€	152 928,33	23%
	DRAC	NC	664 905,79€ HT	664 905,79€	167 464,00	25%
	Département	NC	664 905,79€ HT	664 905,79€	125 000,00€	18,80%
	CCCA	NC	664 905,79€ HT	664 905,79€	85 457,44€	12,85%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinancier1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

61 – Aménagement du Front de mer – phase 2

Pilote de l'action	Commune de Saint-Aubin-sur-Mer
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : Un développement durable des activités économiques
	Attractivité du territoire
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	
Description générale	Le Front de mer a déjà fait l'objet d'une première phase d'aménagement, le but est de poursuivre ces aménagements pour gagner en visibilité et en attractivité
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Promouvoir le Front de mer et la plage de Saint-Aubin ● Développer l'attractivité
Intervenants	Commune de Saint-Aubin
	Etat,
Budget global	772 458,24€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DSIL ● Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat d'avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ●

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Etat; DSIL ; 15% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Aménagement du Front de mer – phase 2	Etat/DSIL		643 715.20€ HT	643 715.20€	96 557,28	15%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinancier1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

62 - Rénovation de l'église

Pilote de l'action	Commune de Vittefleur
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : Un développement durable des activités économiques
	Préserver le patrimoine bâti de la commune
Date de signature	
Délai de mise en oeuvre	
Description générale	Le projet consiste à rénover l'église de Vittefleur
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Rénovation de l'église ● Préservation du patrimoine bâti de la commune
Intervenants	Commune de Vittefleur
	Etat,
Budget global	36 950,40€ TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● DSIL ● Lauréat
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat d'avancement des travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ●

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- Etat; DSIL ; 23% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
Rénovation de l'église	Etat/DSIL		30 792€ HT	30 792€	9 237,60	30%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinancier1]	[cofinancier 2]	[cofinancier 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

63 – Création d'une aire de jeux

64 – Nettoyage du mur du cimetière et réfection des barrières

65 – Réfection du calvaire

66 – Sécurisation de la sortie de l'école par des protections

67 – Installation d'un « free ride »

68 – Installation d'un terrain multisports

69 – Travaux sur l'église

70 – Rénovation des trois courts de tennis

71 - Développer l'accès au très haut débit sur l'ensemble du territoire

Pilote de l'action	Communauté de communes de la Côte d'Albâtre
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : Un développement durable des activités économiques
	Répondre aux besoins des nouvelles pratiques (télétravail, télé médecine) afin de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre
Date de signature	2018
Délai de mise en oeuvre	2021
Description générale	<p>Un territoire desservi par le haut débit contribue à l'attractivité du territoire, en effet cela permet de répondre aux nouvelles pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le télétravail des nouvelles populations urbaines viennent s'implanter en milieu rural - la télé médecine se développe de plus en plus.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Répondre aux besoins relatifs aux nouvelles pratiques : télétravail, télé médecine... ● Favoriser l'implantation d'entreprises à fort potentiel
Intervenants	Communauté de communes de la Côte d'Albâtre
	Seine-Maritime Numérique
Budget global	170 033€ TTC (budget annuel)
Réponse à AAP	●
Indicateurs d'avancement	● % de couverture en fibre du territoire
Indicateurs de résultat	● Couverture en fibre de l'ensemble du territoire

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	- 100% Autofinancement de la CCCA
----------------------------	-----------------------------------

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

72 – Recrutement d'un chef de projet « Petites Villes de Demain »

Pilote de l'action	Commune de Saint-Valery-en-Caux
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : Un développement durable des activités économiques
	Répondre aux besoins des nouvelles pratiques (télétravail, télémédecine) afin de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre
Date de signature	01/07/2021 (date prévisionnelle du recrutement)
Délai de mise en oeuvre	[01/07/2021]- [30/01/2023]
Description générale	<p>Les villes de Saint-Valery-en-Caux et Cany-Barville, soutenues par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, ont candidaté le 20 novembre dernier au dispositif Petites Villes de Demain. Elles ont été lauréates, le 18 décembre dernier,</p> <p>Ce dispositif prévoit le recrutement d'un chef de projet. Le chef de projet sera le chef d'orchestre du projet de revitalisation.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Piloter et animer le projet territorial ● Coordonner la conception ou l'actualisation du projet de territoire ● Coordonner les actions et opération de Revitalisation dans les « centres-bourgs »
Intervenants	Commune de Saint-Valery-en-Caux
	Etat, Commune de Cany-Barville, Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Budget global	45 000€ (salaire brut pour les 18 mois de contrat)
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Convention Petites Villes de Demain en cours de signature.
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Etat d'avancement des missions
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Lancement de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT)

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<p>- <i>Etat; type de subvention demandée ; 75% sollicité</i></p> <p>- <i>Commune de Cany-Barville; 5% sollicité</i></p> <p>- <i>Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ; 15%</i></p>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Recrutement d'un chef de projet « Petites Villes de Demain »</i>	<i>Etat</i>	[01/07/2021]- [30/01/2023]	45 000€	45 000€	33 750€	75%
	<i>Cany-Barville</i>	[01/07/2021]- [30/01/2023]		11 250€	2 250€	5%
	<i>Communauté de Communes</i>	[01/07/2021]- [30/01/2023]		11 250€	6 750€	15%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

73 - Aide locale aux commerces

Pilote de l'action	Communauté de communes de la Côte d'Albâtre
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : Un développement durable des activités économiques
	Economie d'énergie
Date de signature	1 janvier 2020
Délai de mise en oeuvre	[01/01/2020]- [31/12/2023]
Description générale	<p>La Communauté de Communes accorde une aide directe aux entreprises artisanales et commerciales locales. L'objectif est de maintenir, dynamiser et développer le tissu économique local.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Région a décidé d'accompagner la réalisation de cette Action Collective pour la Dynamisation du Commerce et de l'Artisanat, par le versement d'une subvention, au titre du dispositif « contrats de territoires - FRADT », à la communauté de communes, pilote de l'opération agissant en tant qu'intermédiaire transparent.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Maintenir, dynamiser et développer le tissu économique local. ● Aider à la rénovation des locaux d'activité (travaux de vitrine, éclairage,...)
Intervenants	Communauté de communes de la Côte d'Albâtre
	Région
Budget global	100 000€
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Inscrit au contrat de territoire 2017-2021
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de dossier déposé par an
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Atteindre les 10 dossiers par an

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	-Région; FRADT ; 5% sollicité					
Description	Financier	Calendrier	Coût global du projet HT	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>Aide locale aux commerces</i>	<i>Région/FRADT</i>	[01/01/2020]-[31/12/2023]	100 000€	100 000€	25 000€	5%

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanaceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

74 - Elaboration du projet de territoire

Pilote de l'action	Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	Axe 3 : un développement durable des activités économique
	Contribution à la TE : Définir une stratégie d'actions pour un territoire durable, attractif et solidaire.
Date de signature	[Mai 2021]
Délai de mise en oeuvre	[Mai 2021]- [AVRIL 2022]
Description générale	La Communauté de Communes a souhaité s'adjoindre les services d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour élaborer un projet de territoire attractif, durable et solidaire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Bâtir une vision d'avenir qui se traduira dans un projet concret d'évolution durable à l'échelle intercommunal ● Définir un plan d'actions opérationnel
Intervenants	Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
	100% d'autofinancement de la CCCA
Budget global	45 000 €
Réponse à AAP	
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Indicateurs par phase : 4 phases de réalisation
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Rendu final de l'étude

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	Autofinancement à 100% par la Communauté de Communes
----------------------------	---

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

74 – Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences Territoriales (GPECT) – Phase diagnostic

Pilote de l'action	Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre
Axe de rattachement et Contribution de l'action à la transition, écologique	AXE 3 : Un développement durable des activités économiques
	Contribution à la TE : impulser les conditions favorables à la pérennisation de l'activité économique et à son développement, en adaptant l'employabilité, l'agilité professionnelle aux mutations de l'environnement local.
Date de signature	Septembre/octobre 2021
Délai de mise en oeuvre	01/09/2021]- [01/09/2022]
Description générale	<p>Le Territoire d'Industrie Dieppe Côte d'Albâtre se compose de 4 EPCI : la CA Dieppe Maritime, la CC de la Côte d'Albâtre, la CC falaise du Talou et la CC Terroir de Caux.</p> <p>Ce territoire se caractérise par un ensemble de facteurs socio-économiques : Taux de chômage, vieillissement ou renouvellement de la population active, création, développement, mutation ou disparition d'entreprises, mutation des secteurs d'activités ...</p> <p>La GPEC Territoriale apparaît comme un outil d'anticipation et agile pertinent en réponse aux mutations économiques.</p> <p>La GPECT Dieppe côte d'Albâtre vise à la mise en œuvre d'un plan de développement en faveur de l'emploi et des compétences à partir d'une stratégie partagée et concertée.</p> <p>Un diagnostic partagé et concerté constituera la première étape de la GEPCT (objet de la présente fiche action)</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Anticiper les effets des mutations économiques, technologiques, sociales et démographiques sur l'emploi ● Favoriser l'attractivité par le développement de synergies ● Contribuer à la mise en cohérence entre les besoins en compétences et les ressources humaines du territoire ● Sécuriser les parcours professionnels ● Permettre les transferts de compétences
Intervenants	Communauté de communes côté d'Albâtre

	<p>Partenaires de l'opération : Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime Communauté de Communes Falaises du Talou Communauté de Communes Terroir de Caux</p> <p>Les acteurs concernés : la Région, Pôle emploi, les organismes de formation, les chambres consulaires, les organisations professionnelles et syndicales, les branches professionnelles, les entreprises.</p>
Budget global du diagnostic partagé	30 000 € TTC
Réponse à AAP	<ul style="list-style-type: none"> ● Nom de l'AAP : non défini ● Date du dépôt de l'AAP ● Réponse de l'AAP : [Lauréat/non lauréat]
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ● Avancement de l'élaboration de la phase de diagnostic.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> ● Rendu de la phase de diagnostic ● Lancement de la phase n°2 : La co-construction d'un plan d'actions avec les acteurs socio-économiques du territoire

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement	<i>[financeurs, modalités – non défini]</i>					
Description	Financier	Calendrier	Coût global annuel du projet	Base subventionnable	Montant sollicité	%
<i>ex : XX-phase 1</i>	<i>Etat/DSIL</i>					

Signatures (optionnel) (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

● Annexe 4 - Indicateurs de suivi et d'évaluation

Les indicateurs de suivi et d'évaluation sont précisés dans le programme d'actions et ce pour chaque action répartie selon leur axe de rattachement.

Certains indicateurs sont récurrents à savoir :

- AXE 1 : un territoire équilibré, attractif et solidaire

Indicateur de suivi	Indicateur d'évaluation
Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Avancement des travaux	Suivi des consommations via les factures d'énergies
	Conformité par rapport au diagnostic ADAP
	DPE du bâtiment (en cas de location)
	KWH d'électricité produit

- AXE 2 : Des espaces et des sites valorisés pour conforter l'identité rurale et la qualité du cadre de vie

Indicateur de suivi	Indicateur d'évaluation
Consultation des entreprises – démarrage des travaux – réception des travaux Avancement des travaux	Fréquentation du site : nombre de visiteurs -
	Nombre d'animations et de manifestations organisées
	Evolution de la durée du séjour
	Taux occupation d'un équipement
	Evolution des prestations vendues

- AXE 3 : Un développement durable des activités économiques

Indicateur de suivi	Indicateur d'évaluation
Lancement de la prestation / opération – avancement en fonction des comité technique et comité de pilotage	Mise en œuvre de la concertation
	Mobilisation / accompagnement des acteurs économiques
	Taux de chômage sur le territoire
	Nombre d'emploi sur la zone
	DPE des bâtiments industriels rénovés ou réhabilités